

RAPPORT ANNUEL

Mise en œuvre du Contrat de Ville 2019



Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	L'Observatoire des quartiers.....	5
3.	Les deux leviers d'intervention du Contrat de Ville : le plan d'actions partenarial et l'appel à projets.....	8
	3.1 Le plan d'actions partenarial.....	8
	3.2 L'appel à projets 2019.....	9
4.	Le pilier Cohésion Sociale	12
	4.1 Le plan d'actions partenarial.....	12
	4.2 Le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS.....	13
	4.3 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets	14
5.	Le Pilier Emploi-Développement Economique	17
	5.1 Le plan d'actions partenarial.....	17
	5.2 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets	19
6.	Le pilier Urbain-cadre de vie.....	24
	6.1 La signature de la convention ANRU sur le quartier prioritaire Pontreau / Colline St André.....	24
	6.2 L'Evaluation d'Impact en Santé.....	28
	6.3 Les actions urbaines sur les quartiers prioritaires Clou-Bouchet / Tour-Chabot Gavacherie.....	29
	6.4 Le Document Cadre et Convention intercommunale d'attribution du logement social	29
	6.5 La Gestion Urbaine de Proximité (GUP).....	29
	6.6 La convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).....	36
7.	La gouvernance.....	37
8.	Les Conseils Citoyens	41
9.	La Dotation de Solidarité Urbaine.....	45
10.	Avis des partenaires exprimés sur le rapport annuel	47
11.	Prise en compte et mise en perspective par la CAN, des avis sur le rapport annuel	64
12.	Annexes.....	75

1. Introduction

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a déterminé le nouveau cadre de la politique de la ville sur la période 2015-2020, qui reflète des ambitions fortes et implique la mobilisation d'outils renouvelés, à travers notamment :

► Une géographie redéfinie à partir des critères de concentration urbaine de pauvreté, mesurant l'écart de développement économique et social des quartiers par rapport au reste de l'agglomération. Il en résulte trois quartiers prioritaires : le Pontreau-Colline St André, le Clou Bouchet et la Tour Chabot Gavacherie, soit 5 480 habitants.

► Le Contrat de Ville signé le 6 juillet 2015 par 22 partenaires souhaitant s'engager, au côté de la Communauté d'Agglomération du Niortais et des services de l'Etat, dans cette démarche de réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de notre territoire.

Ce contrat comporte trois piliers : le cadre de vie et renouvellement urbain, la cohésion sociale et l'emploi-le développement économique accompagnés des axes transversaux qui suivent : la jeunesse, la prévention des discriminations et l'égalité femme/homme.

► Un plan partenarial des piliers cohésion sociale et emploi-développement économique adopté un an plus tard et permettant de passer d'une logique de projet à une logique d'actions. Suite à différentes étapes de concertation et de diagnostic, ce plan définit les engagements et les priorités partagés par les 22 partenaires signataires qui se sont engagés à mobiliser dans le cadre d'une démarche volontariste, au bénéfice des habitants de ces quartiers prioritaires, les moyens et les outils relevant de leur responsabilité, au titre de leurs politiques publiques.

► Un rapport annuel qui doit décliner annuellement la mise en œuvre du Contrat de Ville, conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015. Le présent document décline cette démarche pour l'année 2019, ainsi c'est l'occasion de :

- rappeler les principales orientations du Contrat de Ville,
- donner à voir l'évolution de la situation des quartiers prioritaires,
- retracer les actions menées au bénéfice de leurs habitants, sur les piliers urbain, cohésion sociale et emploi-développement économique, à travers les initiatives impulsées dans le cadre de l'appel à projet et les actions inscrites par les signataires dans le cadre du plan d'actions partenarial 2015-2020 dont nous pouvons souligner **un taux de mise en œuvre opérationnelle de 82 %**,
- rassembler des contributions comme notamment, celle de la Ville de Niort sur la Dotation de Solidarité Urbaine et celle du CCAS de la Ville de Niort sur le Programme de Réussite Educative,
- indiquer les différentes instances qui ont fait vivre la gouvernance du dispositif,
- présenter la participation des habitants à travers notamment les Conseils Citoyens.

Le projet de rapport a été soumis pour avis aux Conseils Citoyens des quartiers prioritaires et à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville. Les avis recueillis ont été intégrés au document qui présente leur prise en compte et les suites à donner par la Communauté d'Agglomération du Niortais. L'ensemble est soumis à la validation du Conseil d'Agglomération puis diffusé à l'ensemble des signataires.

► **2019 : une année marquée par l'élaboration d'un protocole d'Engagements Réciproques et renforcés**

Fin 2018-début 2019, plusieurs textes règlementaires ont incité à l'actualisation des Contrats de Ville, dans la perspective de leur prolongation jusqu'en 2022, au sein d'un Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR). Cette actualisation a ciblé les orientations et les actions des 3 piliers du Contrat de Ville.

Par la dynamique partenariale qu'elle a suscitée, cette démarche à laquelle les conseils citoyens ont été associés, a constitué un temps fort de l'animation territoriale conduite en 2019.

Ainsi, le PERR comprend un plan d'actions partenarial actualisé et une évaluation à mi-parcours :

- Un plan d'actions partenarial actualisé :

Dès 2016, la CAN a invité les signataires du Contrat de Ville à élaborer un plan afin de passer d'une logique d'objectifs à une logique d'actions, en déterminant sur chaque thématique ce que chaque institution souhaitait conduire. Dans le cadre d'une démarche témoignant d'un fort parti pris participatif, un plan d'actions a été construit comprenant un référentiel précis : descriptif des actions, nom du pilote, les moyens mobilisés de droit commun et de droit spécifique ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

L'engagement des partenaires dans cette démarche suivi de sa mise en œuvre est à souligner puisque les précédents rapports annuels et ce plan d'actions ont confirmé le taux élevé de mise en œuvre évoqué plus haut.

Dans la perspective de prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2022, ce plan d'actions partenarial initial a été évalué puis actualisé.

- Une évaluation à mi-parcours du dispositif :

L'agglo a proposé à l'ensemble des signataires de faire le point sur : les actions réalisées, partiellement réalisées, non réalisées, les relances à prévoir, les mesures correctrices, les besoins émergents et les nouvelles pistes à envisager... En conservant le parti pris participatif initial puisque cette démarche a été conduite via des ateliers partenariaux.

A l'issue de ces ateliers, s'est dégagée une vision d'un plan d'action rénové avec des orientations et des thèmes émergents forts et transversaux.

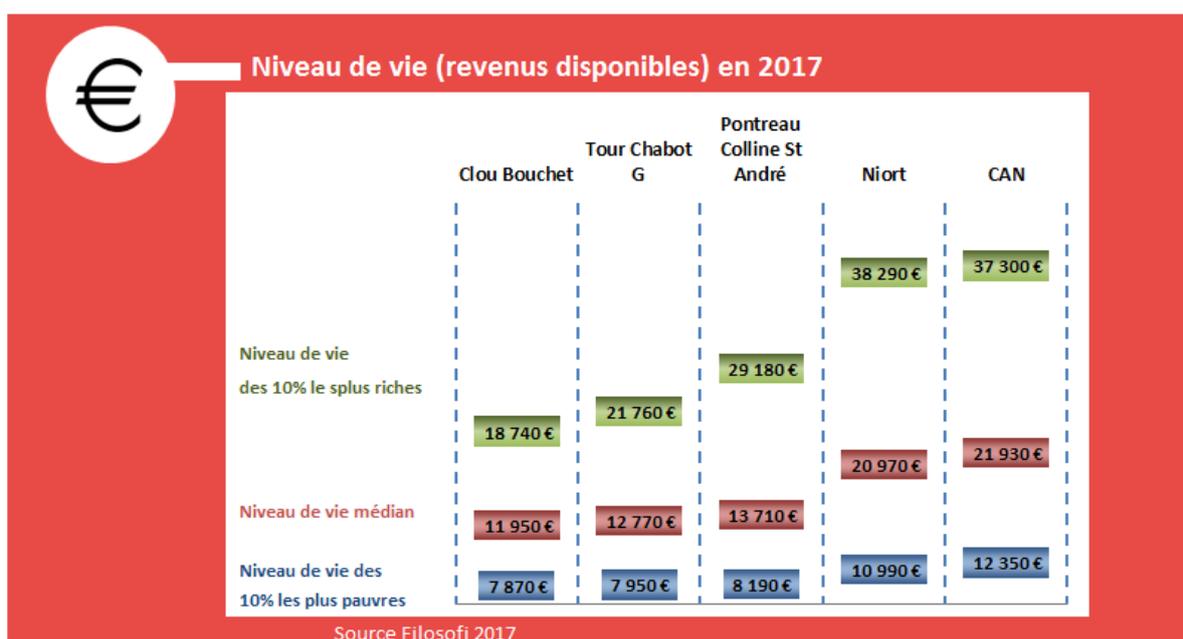
Cette évaluation et le plan d'actions partenarial qui en découle, sont rassemblés au sein de ce PERR qui constitue, pour l'ensemble des signataires, la feuille de route de la politique de la ville jusqu'en 2022.

2. L'Observatoire des quartiers

Les données qui suivent, présentées par l'observatoire des quartiers permettent d'objectiver les chiffres clés des périmètres prioritaires. Ces informations reprennent les thématiques et la trame proposées, au niveau national, par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Par ailleurs, l'Observatoire des quartiers concourt à l'ingénierie, l'animation et au suivi des initiatives du Contrat de Ville (cf. Evaluation à mi-parcours en annexes).

Chiffres clés de la population



Famille



Part de la population jeune (0-14 ans)

Insee 2015

Clou Bouchet	●—————	22.5%
Tour Chabot Gavacherie	●—————	24.7%
Pontreau Colline Saint A	●—————	18.2%
CAN	●-----	17.5%
Niort	●-----	15.1%

Part des familles monoparentales parmi les familles allocataires CAF

CNAF 31/12/2016

Clou Bouchet	●—————	25.2%
Tour Chabot Gavacherie	●—————	25.1%
Pontreau Colline St A	●—————	19.8%
CAN	●-----	16.2%
Niort	●-----	17.3%

Santé

Consultations



Taux d'assurés ayant consulté au moins 1 fois un médecin généraliste dans l'année

CFAM 2016 et 2019

	2016	2019	Ecart QP/ville
Clou Bouchet	79.4%	72.7%	-2.8%
Tour Chabot Gavacherie	80.3%	71.3%	-2.6%
Pontreau Colline Saint A	75.8%	71.4%	-7.1%
CAN	84.5%	77.1%	
Niort	82.9%	75.5%	

Taux d'assurés ayant consulté au moins 1 fois un chirurgien dentiste dans l'année

CFAM 2016 et 2019

	2016	2019	Ecart /ville
Clou Bouchet	30.0%	26.2%	-9.4%
Tour Chabot Gavacherie	27.0%	26.8%	-8.8%
Pontreau Colline St A	28.4%	28.3%	-7.3%
CAN	38.6%	37.3%	
Niort	36.9%	35.6%	

Prévention



Taux d'assurés ayant consulté au moins 1 fois un gynécologue dans l'année

CFAM 2019

	2019	Ecart /ville
Clou Bouchet	22.2%	-3.1%
Tour Chabot Gavacherie	21.3%	-4.0%
Pontreau Colline St A	22.9%	-2.4%
CAN	23.2%	
Niort	25.3%	

Emploi



Part des personnes de 15-64 ans ayant un emploi

Insee 2015

Clou Bouchet	36.4%
Tour Chabot Gavacherie	36.7%
Pontreau Colline Saint A	48.2%
CAN	66.8%
Niort	62.4%

Taux d'emploi des femmes

Insee 2015

Clou Bouchet	35.5%
Tour Chabot G	35.9%
Pontreau Col. SA	45.4%
CAN	66.2%
Niort	62.2%

Part des emplois précaires parmi les emplois

Insee 2015

Clou Bouchet	30.4%
Tour Chabot Gavacherie	33.5%
Pontreau Colline St A	23.6%
CAN	13.1%
Niort	17.6%



Nombre de demandeurs d'emploi

de catégories A,B,C au 31/12/2018

Clou Bouchet	542
Tour Chabot Gavacherie	209
Pontreau Colline St André	300
Total QPV	1 051

11% des demandeurs d'emploi de la CAN habitent un QPV



Evolution sur 1 an

des demandeurs d'emploi de cat ABC

QPV	CAN	Niort
-8%	-3%	-2%

Cat ABC : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite

Pôle Emploi - Demandeurs d'emploi en fin de mois

Formation



Part de la population sans diplôme

Insee 2015

Clou Bouchet	53.1%
Tour Chabot Gavacherie	54.2%
Pontreau Colline St A	29.7%
CAN	28.3%
Niort	29.7%

3. Les deux leviers d'intervention du Contrat de Ville : le plan d'actions partenarial et l'appel à projets

Les objectifs du Contrat de Ville signé le 6 juillet 2015 (présentés dans le détail en annexe) ont servi de base :

- à l'élaboration du **plan d'actions partenarial** qui présente les engagements de chacune des 22 institutions signataires du contrat,
- et de manière complémentaire, à **l'appel à projets**.

3.1 Le plan d'actions partenarial

■ Rappel du cadre réglementaire et méthodologique

Conformément à la loi du 21 février 2014, ces objectifs généraux sont détaillés dans un plan d'actions sur les piliers cohésion sociale et emploi-développement économique. Ce plan qui doit permettre de passer d'une logique de projet à une logique d'actions, répond à des attentes réglementaires précises.

Ainsi, les textes fixent pour l'ensemble des signataires du contrat, le cadre de ce plan d'actions qui doit comprendre :

- les objectifs notamment chiffrés que les signataires s'engagent à poursuivre sur les thématiques déclinées dans chacun des piliers,
- la nature des actions à conduire et leurs modalités opérationnelles,
- les moyens humains et financiers mobilisés au titre du droit commun d'une part et spécifiques d'autre part,
- les moyens d'ingénierie pour conduire et évaluer le plan d'actions,
- les indicateurs (locaux et nationaux) permettant de mesurer les résultats obtenus,
- l'ensemble des plans et schémas ainsi que les politiques thématiques concernées par la politique de la ville devront être intégrés au Contrat de Ville.

■ Afin de répondre à ces attentes, la CAN a sollicité l'ensemble de ses partenaires et souhaite souligner leur mobilisation et leur engagement.

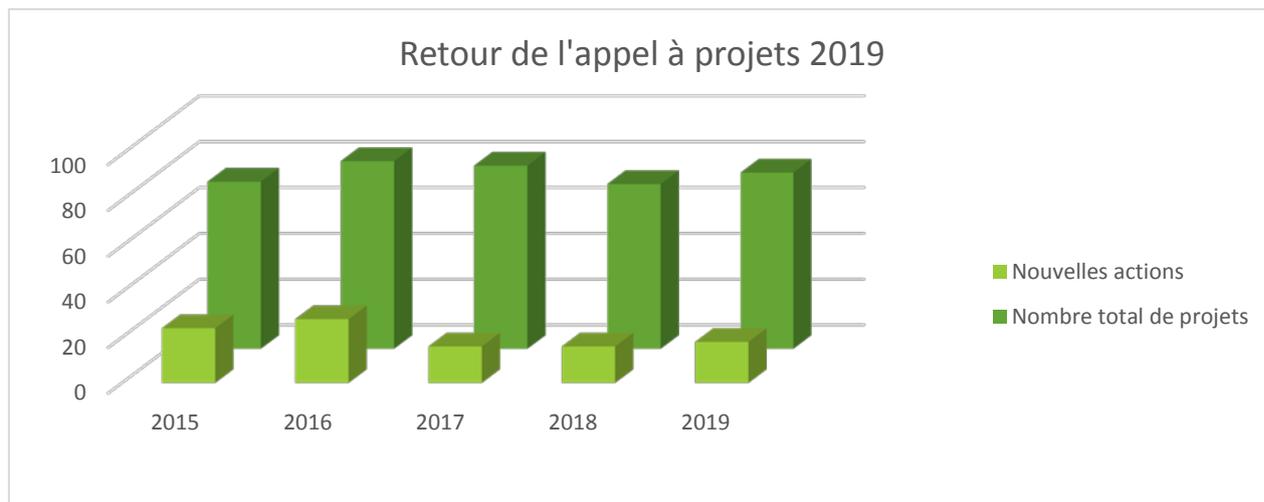
C'est ce plan d'actions 2015-2020 qui a été évalué dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours jointe en annexes et prolongé par le PERR jusqu'en 2022.

3.2 L'appel à projets 2019

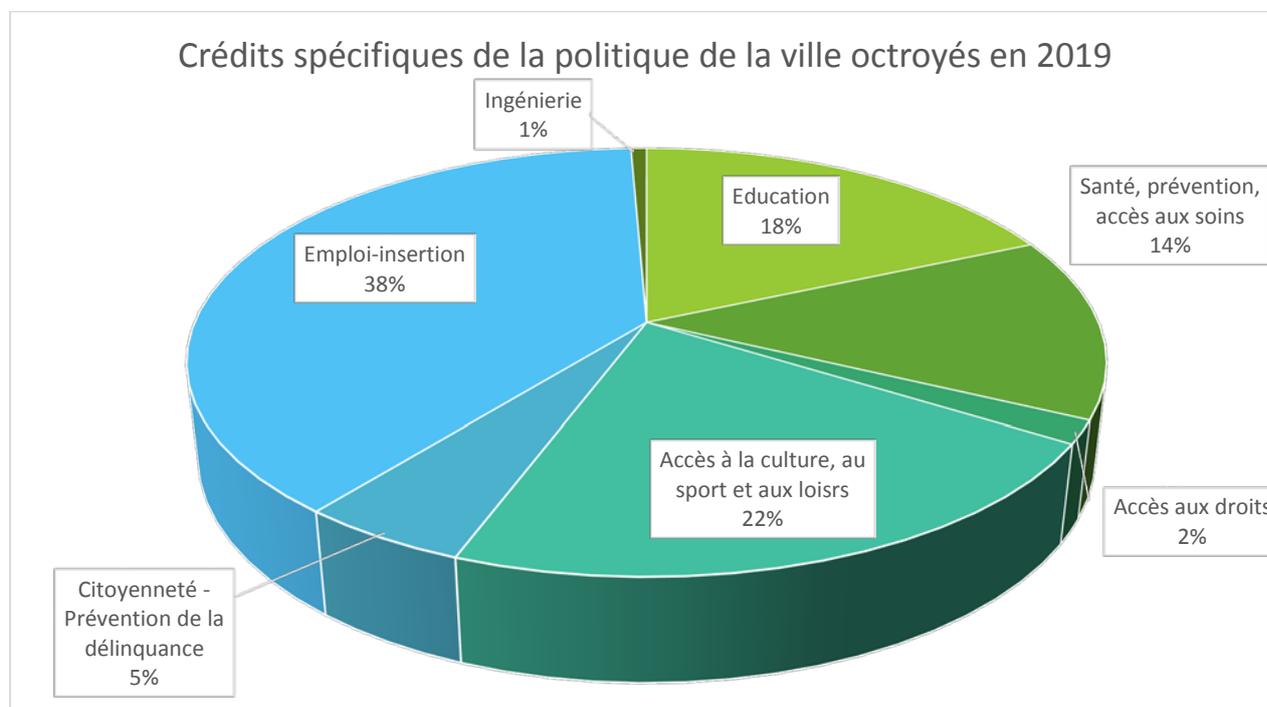
Quelques données clés :

L'appel à projets du Contrat de Ville a été lancé du 5 décembre 2018 au 31 janvier 2019.

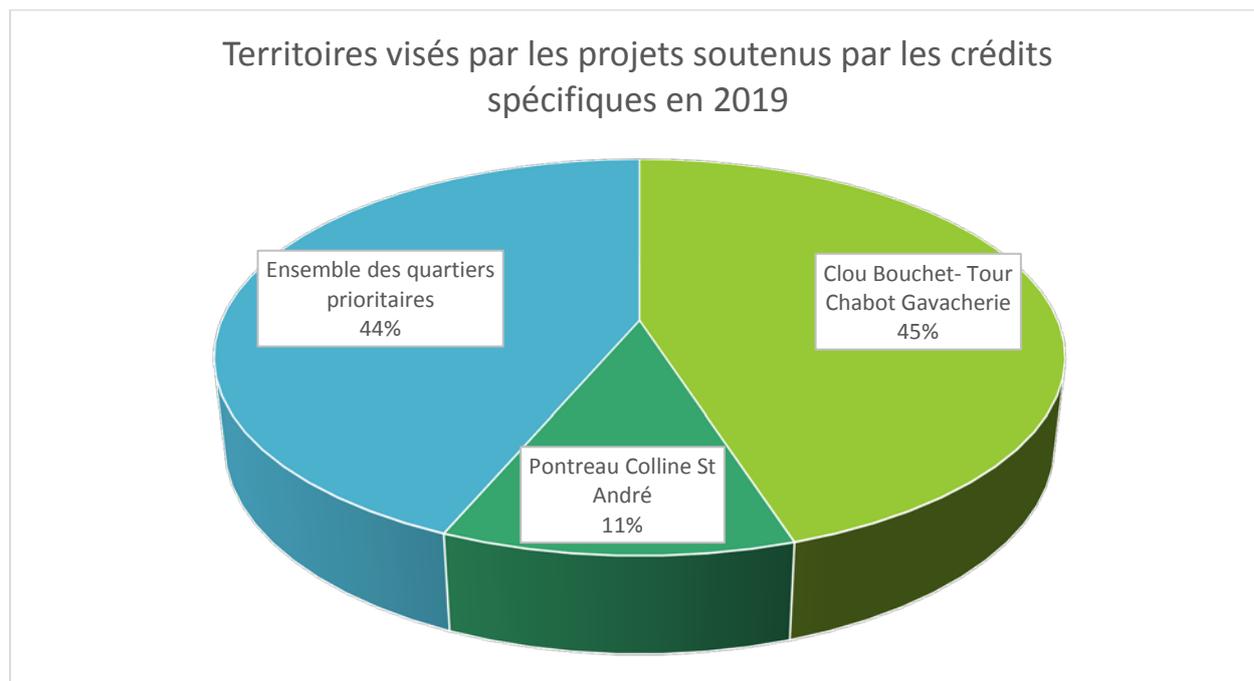
En 2019, 77 projets ont été reçus. Le nombre de nouveaux projets proposés reste stable.



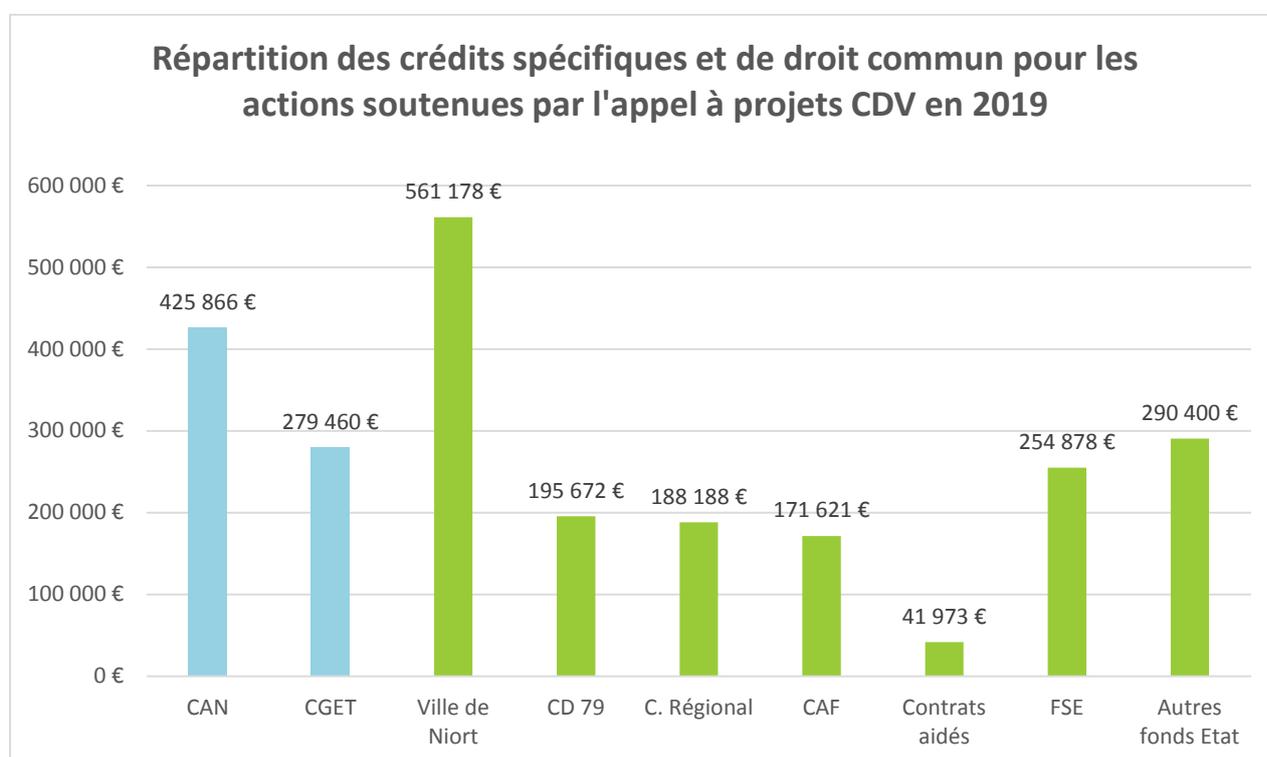
Les membres du comité technique se sont réunis à trois reprises pour instruire les dossiers reçus : le 29 mars, le 16 mai et le 18 septembre 2019. Ils ont ainsi réparti comme suit les crédits spécifiques de la CAN et de l'Etat s'élevant respectivement à 425 866€ et 158 150€ :



En réponse à la demande des Conseils Citoyens, il a semblé important de mettre en évidence la répartition territoriale des actions soutenues par les crédits spécifiques de la politique de la ville. Ci-après un graphique montre la répartition des projets par Conseil Citoyen.



L'objectif du Contrat de Ville est de flécher et mobiliser les financements de droit commun pour les quartiers prioritaires. Le graphique suivant montre la mobilisation financière des signataires du contrat sur les actions de l'appel à projets Contrat de Ville (CDV).



NB : Les signataires du Contrat de Ville soutiennent financièrement d'autres actions sur les quartiers prioritaires pour lesquelles les porteurs de projets ne sollicitent pas de financements de la politique de la ville et qui ne sont donc pas prises en compte sur ce graphique.

➔ En 2019, l'État a mobilisé 279 460 euros de crédits spécifiques (BOP 147). Ce montant intègre, outre les crédits de l'appel à projets, au Programme de Réussite Éducative de Niort ainsi qu'à L'École de la Deuxième Chance (cf. graphique ci-dessus), les crédits affectés par l'État aux Cordées de la Réussite et à l'animation du dispositif PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises).

En outre, l'État a mobilisé également 5 postes adultes relais, employés par des associations œuvrant sur le territoire niortais, soit une enveloppe de 81 010 euros ainsi que 5 postes FONJEP pour un financement de 32 181 euros.

4. Le pilier Cohésion Sociale

4.1 Le plan d'actions partenarial

Les partenaires se sont encore mobilisés en 2019 et ont pu mettre en œuvre plusieurs actions du plan partenarial. Ces projets nécessitent pour une grande majorité, l'association de différents signataires du Contrat de Ville pour voir le jour.

Vous trouverez en annexe l'évaluation à mi-parcours qui présente un point d'avancement des actions du plan d'actions partenarial, nous détaillons ici quelques-unes d'entre elles :

- Objectif Stratégique Transversal Les valeurs de la République, Favoriser la citoyenneté, Ville de Niort : Découverte des métiers

Ce projet répond à l'objectif de créer des rencontres entre les enfants des quartiers et les personnes exerçant des métiers de proximité (entretien immeuble, école, voirie, ramassage des déchets, espaces verts...) pour les sensibiliser aux respects des espaces publics et communs.

Les cinq écoles élémentaires situées en quartiers prioritaires bénéficient de cette action. Les animations sont réparties par trimestre sur un cycle de 9 séances d'une heure sur le 1er créneau périscolaire du jeudi soir, de 16h15 à 17h15.

Différentes institutions et partenaires se relaient auprès des enfants afin de leur expliquer leur métier, leur quotidien, leur matériel sous forme d'échange, de quizz, de jeux, de démonstration, de visite... Les intervenants sont : la police municipale, le service des déchets de la CAN, les serres municipales de la ville, la propreté urbaine, le bailleur HSDS, la direction éducation, la mairie de quartier, la média-ludothèque.

La satisfaction est grande tant du côté des enfants que des professionnels intervenants.

- Objectif Stratégique 5 Prévenir et agir contre la délinquance, Objectif Opérationnel 14 Optimiser les coopérations, Ville de Niort et Etat : La poursuite de la coopération entre police municipale et nationale

Le 14 janvier 2019, le Préfet, et le Maire de Niort, ont signé la convention communale de coordination entre la police nationale et la police municipale de Niort.

Dans le respect de leurs compétences respectives et le souci d'obtenir ensemble une meilleure efficacité, la police municipale et les forces de sécurité de l'État veillent à coordonner leurs actions de terrain et visent à les rendre davantage complémentaires. Dès-lors et pour répondre aux attentes légitimes des habitants, la police municipale et la police nationale s'engagent à mettre en œuvre les stratégies et programmes d'actions approuvés notamment au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Cette convention reconduit celle couvrant les années 2016-2018 et fait suite au diagnostic local de sécurité réalisé conjointement en 2018 par la police nationale et la police municipale qui met en évidence la nécessité de renforcer la coopération entre les deux polices.

Exemple de mise en œuvre concrète de cette coopération opérationnelle : les deux polices ont participé à une formation commune aux gestes techniques professionnels d'intervention.

4.2 Le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS

Outre les actions collectives portant sur la Parentalité et la Réussite Educative décrites dans les pages qui précèdent, l'accompagnement à la réussite scolaire s'appuie sur un suivi individualisé des enfants, dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), porté par le CCAS de Niort et ceci depuis 2007.

Un bilan complet des actions conduites dans ce cadre est consultable en annexe.

1- L'inscription de ce programme au sein des principaux dispositifs de la thématique Education

Temps	Principaux dispositifs	Porteurs	Financeurs
Familial	REAPP (Réseau d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité)	CSC	CAF-Etat-CAN
Scolaire	Moyens et Actions Educatives Spécifiques (MAES)	VDN/EN	VDN-CAN-EN
Péri ou extra-scolaire	Programme de Réussite Educative (PRE)	CCAS	Etat (crédits spécifiques politique de la ville-CGET)-CCAS
	Cycles Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	CSC	CAF-Etat-CAN
	Projet Educatif De Territoire (PEDT)	VDN	VDN-CAN-CAF-Usagers
Dispositif Grandir Ensemble s'inscrivant sur les différents temps		EN En partenariat : CAN, Etat, VDN, CCAS, IREPS	VDN-CAN- Etat-CAF-ARS- FIPD

Programme de Réussite Educative

- **Accompagnement individuel des parcours :**
 - Repérage des difficultés de l'enfant :
 - accompagnement dans la mise en œuvre des propositions de l'équipe pluridisciplinaire
 - Médiation parents/école

Participation des partenaires au dispositif

- Mobilisation de l'équipe

2- La complémentarité de ce programme avec les actions collectives du plan d'actions du Contrat de Ville 2015-2020

Actions individuelles du PRE	Actions collectives du Plan d'actions du Contrat de ville 2015-2020
Pérennisation du PRE sur la totalité du territoire du contrat de ville <ul style="list-style-type: none"> • 2 équipes pluridisciplinaires de soutien • mise en œuvre des parcours individualisés • mise en œuvre des dispositifs Coup de Pouce clé, clem, langage 	Extension sur le nouveau périmètre <ul style="list-style-type: none"> • Extension des actions : « M'tes dents », les petits déjeuners, « découverte des métiers » • Attribution de dotations de fonctionnement supplémentaires • Renforcement de l'encadrement sur les temps périscolaires

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

<p>Optimisation des moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement sur le terrain du poste de coordination sur la prise en charge des dispositifs Coup de pouce sur une école • Poursuite de l'expérimentation du dispositif Coup de Pouce Clem sur une nouvelle école • Renouvellement du recrutement de 5 volontaires en service civique 	<p>Développement des moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination périscolaire renforcée sur les 5 écoles • Recrutement de 2 apprentis CAP petite enfance sur les maternelles de Ferry et Coubertin • Une plus forte implication dans le projet Grandir Ensemble par des projets spécifiques • ½ poste d'enseignant coordination pour missions politique de la ville sur écoles et collèges du quartier Pontreau/Colline St André (= 30 000 €).
<p>Reconduction des actions débutées en 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil éducatif du soir • augmentation du nombre d'ateliers langage 	<p>Mise en œuvre d'actions nouvelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médiation par les pairs sur Pérochon

4.3 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets

Dans le cadre de l'appel à projets 2019, 64 dossiers ont été reçus sur le Piler Cohésion Sociale et parmi eux, 58 ont reçu une réponse favorable. **L'ensemble de la programmation de ce pilier est détaillé en annexe.**

Quelques actions cependant sont à relever et montrent le dynamisme des associations sur les territoires prioritaires :

- Objectif Accès à la culture, au sport et aux loisirs : **Mon quartier, Ma danse, Ma photo/Festival Panique Au Dancing, Volubilis**

La compagnie a poursuivi la rencontre avec les enfants de CE2 de l'école E. Pérochon autour de la danse par l'intermédiaire du festival Panique Au Dancing 2019. Pour rappel, ces mêmes élèves, en CP, avaient été mobilisés en 2017 en tant que spectateurs du festival, puis, en CE1 l'année suivante, ils ont dansé un projet de création chorégraphique lors de la fête de leur école. En 2019, ces enfants en CE2, ont été spectateurs mais aussi programmés pendant le festival en tant que danseurs d'un projet « Danse et photos ». Le travail photographique a été exposé sur les murs de l'école et dans le centre-ville sur les galeries nomades de la Villa Pérochon.

Entre janvier et juin 2019, les enfants ont travaillé avec la chorégraphe Agnès Pelletier sur le projet « Danse et photo ». Ils ont alterné des ateliers de danse autour de la composition chorégraphique et de l'improvisation puis se sont prêtés au jeu des séances photos avec le photographe Alex Giraud.

Le jour de la rentrée, tous les élèves et les enseignants ont pu découvrir les photos des enfants qui avaient été collées la veille sur les murs du préau de l'école. Lors du festival, la deuxième exposition a été inaugurée lors de la rentrée culturelle de la Villa Pérochon qui a eu lieu pendant le festival Panique Au Dancing.

Les enfants de la classe mais aussi de l'école ont pu assister à différents spectacles de danse.

Les enfants ont dansé leur spectacle en vis à vis avec leurs photos collées sur un mur à deux reprises :

- Une première représentation a été donnée dans le centre-ville, place de l'hôtel de ville devant un public constitué d'élèves des écoles Jean Macé, Michelet, E. Pérochon, les professeurs, les conseillers pédagogiques et quelques spectateurs du festival.
- Les élèves se sont produits une 2ème fois hors temps scolaire sur l'esplanade de Carrefour. La majorité des parents d'élèves étaient présents pour venir découvrir le travail de leurs enfants.

Les parents ont ensuite été invités par leurs enfants à assister au spectacle « Vitrines en cours » de la Compagnie Volubilis. Les parents et les enfants ont donc déambulé dans la galerie marchande pour aller à la rencontre de 4 vitrines. Certains parents se sont aussi rendus dans le centre-ville lors de la soirée du vernissage des photos de leurs enfants.

■ Objectif Accès à la culture, au sport et aux loisirs : **Résidence de journalisme, Chronos et Kairos**

L'objectif de l'association est de faire découvrir l'univers des médias aux personnes les plus éloignées de celui-ci dans l'optique non pas de leur donner la parole mais d'offrir les outils pour la prendre. Pour cela, des ateliers sont menés auprès des jeunes comme des plus âgés afin de sensibiliser à l'image, à l'écrit, à la radio...par la pratique.

Dans le cadre d'une résidence de journalisme, en partenariat avec la DRAC, près de 250 heures d'ateliers ont été animées dans le département (Niort, Bressuire et Melle). Une partie de l'action s'est concentrée dans le quartier du Clou Bouchet à Niort auprès de la maison de quartier de Part et d'Autre, au collège Jean Zay et à la médiathèque du quartier. L'action s'est déclinée comme suit :

- Ateliers photographiques : réfléchir au sens de l'image, construire une histoire avec des photos, aller vers les autres et apprentissage des techniques
- Atelier vidéo : s'emparer de la caméra, écrire un scénario et tourner les plans, apprentissage des techniques et du montage
- Atelier « contes interactif » : écrire une histoire commune dans sa langue maternelle, solliciter ses parents pour l'écriture et la diction, réfléchir à la présentation de cette histoire.

Une exposition photo a été remise à la médiathèque de la CAN qui va pouvoir la diffuser sur son réseau. Un journal a également été imprimé et distribué aux participant(e)s à 800 exemplaires. Une restitution publique a eu lieu sur la place de la Brèche le 22 juin avec l'enregistrement d'une émission radio. Elle a ensuite été diffusée sur D4B, sur les réseaux de l'association et sur son site internet. Un blog met également en valeur toutes les productions.

34 jeunes ont été touchés, dont une majorité de jeunes filles.

■ Objectif Citoyenneté et prévention de la délinquance : **Prox aventure, Raid aventure**

Depuis 25 ans, les policiers de l'association Raid Aventure Organisation œuvrent bénévolement, à travers leur dispositif Prox'Raid Aventure, en organisant au cœur des quartiers, des moments de rencontre entre les policiers et les habitants autour d'activités sportives et ludiques. Une journée de rapprochement police/population a eu lieu le 16 avril 2019 sur la place Auzanneau dans le quartier du Clou Bouchet.

L'association a mis à disposition le matériel et l'encadrement nécessaires à la pratique des activités suivantes : mur d'escalade, structure gonflable de pratique du football et du rugby, initiation aux premiers secours, atelier de découverte du matériel de police. Des partenaires tels la police nationale, municipale ou le SDIS étaient également présents. De fortes affluences ont été constatées sur certains stands. Au total, près de 250 enfants ont pris part à cette journée.

- Objectif Citoyenneté et prévention de la délinquance : **Chantier jeunesse, CSC du Parc**

Le chantier s'est déroulé durant 3 semaines du 15 juillet au 2 août 2019 à la médiathèque du Clou Bouchet.

Deux animateurs (1 du CSC du Parc et 1 du CSC de Part et d'Autre) ont été chargés d'encadrer ce chantier.

Durant trois semaines, 17 jeunes au total âgés de 14 à 25 ans ont participé au chantier d'embellissement de la médiathèque du Clou Bouchet. L'ensemble des murs ont été repris et repeints.

Les jeunes ont fait le choix de s'inscrire sur 1 ou 2 semaines afin de permettre un turnover et qu'un maximum de jeunes puisse participer. Le chantier s'est déroulé en matinée afin que les jeunes puissent également profiter de cette période de vacances et participer aux différentes activités proposées par les accueils jeunes. Chaque participant a reçu une aide aux loisirs en contrepartie.

Les équipes de la médiathèque ont été très satisfaites du travail des jeunes.

5. Le Pilier Emploi-Développement Economique

5.1 Le plan d'actions partenarial

A l'instar du Pilier Cohésion sociale, le Pilier Emploi-développement économique couvre un champ important de thématiques : de l'accompagnement des publics en insertion à la création d'entreprises que vous retrouverez **à travers l'évaluation à mi-parcours des actions du plan d'actions partenarial, en annexe.**

Afin d'illustrer ce large prisme, nous avons choisi de mettre l'accent sur les actions qui suivent :

■ Objectif Stratégique 6, Objectif Opérationnel 18 Développer l'insertion des demandeurs d'emploi en difficulté : **Le développement important de l'activité du guichet clauses d'insertion conforté par la signature d'une charte territoriale couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération et prenant en compte les spécificités des quartiers prioritaires.**

Après l'expérimentation d'une cellule d'appui pour le développement et le suivi des clauses sociales dans les marchés publics, à travers la création d'un guichet, la CAN a confirmé sa volonté de faire de la commande publique un véritable levier pour renforcer l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Dans ce cadre, le guichet unique des clauses d'insertion du Niortais, conformément aux compétences statutaires de l'agglomération et en cohérence avec les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), accompagne et mobilise l'ensemble des acteurs du territoire (donneurs d'ordre publics, entreprises attributaires des marchés, structures de mise à disposition et partenaires de l'emploi) pour développer des parcours d'insertion à destination des publics en difficultés, notamment issus des quartiers prioritaires de la ville.

La Charte territoriale de mise en œuvre des clauses d'insertion sur le territoire de la CAN, signée le 15 octobre 2019 par le Préfet et l'ensemble des partenaires du monde économique et de l'insertion, constitue le document stratégique de référence du guichet sur la période 2019-2024. Cette charte, intégrée à la Charte ANRU, définit la gouvernance, les modalités d'intervention du guichet et les engagements des partenaires, pour favoriser à travers la commande publique, le retour à l'emploi des publics en insertion des quartiers prioritaires et de l'ensemble de l'agglomération. Elle témoigne de la volonté des acteurs publics et privés de partager un dispositif coordonné par le guichet unique des clauses d'insertion, porté par la CAN.

Les missions du guichet sont les suivantes :

- **L'assistance technique aux donneurs d'ordre dans l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics :**
 - Aide à l'identification des marchés pouvant intégrer une clause sociale
 - Définition du volume des engagements attendus des entreprises en matière d'insertion et de la procédure juridique adaptée
 - Assistance technique sur la rédaction des pièces du marché relatives à la clause sociale
 - Suivi, évaluation et bilan de l'action

- **L'assistance aux entreprises dans la réalisation des heures d'insertion :**
 - Information sur les conditions de mise en œuvre de la clause et sur l'offre d'insertion locale
 - Mise en relation avec les structures d'insertion par l'activité économique, en fonction de la modalité d'exécution de la clause choisie
 - Aide à la recherche ou pré sélection de candidats (définition de profils de poste, pré recrutement des candidats...)
 - Suivi de la bonne exécution de la clause

- **Mobilisation et coordination des partenaires de l'emploi :**
 - Mobilisation, repérage et validation des publics éligibles aux clauses
 - Coordination des offres d'emploi et des candidatures
 - Animation de l'instance de coordination des partenaires du dispositif
 - Suivi du parcours des salariés entrés dans le dispositif

Chiffres clés de l'année 2019 :

Le bilan 2019 témoigne de la montée en charge du guichet unique des clauses d'insertion, avec une augmentation du nombre d'opérations « clausées » et une forte progression du nombre d'heures d'insertion réalisé :

- **55 737 heures d'insertion** réalisées en 2019 (équivalent à 34 ETP), soit **+ 50% par rapport à 2018**
- **12 donneurs d'ordre** ont été accompagnés dans le cadre de **57 opérations**, ce qui a représenté le suivi de **185 marchés**
- Augmentation du nombre d'heures moyen par participant **de 15% : 330 h en 2019** (contre 287 h en 2018)

De même, l'augmentation du nombre d'entreprises accompagnées atteste de la forte activité du guichet en 2019 :

- **93 entreprises** (+ 37% par rapport à 2018) ont fait travailler une ou plusieurs personnes dans le cadre des clauses
- La grande majorité des entreprises ont fait appel aux structures de mise à disposition

Concernant le public bénéficiaire des heures d'insertion en 2019 :

- **169 personnes** en difficulté d'insertion professionnelle (151 hommes et 18 femmes) ont bénéficié de missions de travail (+ 31% par rapport à 2018) et **618 contrats** ont été signés (+ 49% par rapport à 2018). Le rapport entre le nombre de contrats et le nombre de bénéficiaires montre qu'une seule personne peut cumuler plusieurs missions et donc bénéficier d'un véritable parcours à travers différentes opérations et marchés se déroulant sur le territoire.
- Parmi les 169 participants :
 - **65 sont bénéficiaires du RSA**
 - **94 ont le statut de Demandeurs d'Emploi de Longue Durée**
 - **8 personnes disposent d'une reconnaissance Travailleurs Handicapé**
- Sur les 131 bénéficiaires de missions de travail résidant à Niort, **55 personnes** (soit 42%) sont issues d'un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)
- **22 personnes** ont effectué une mission clauses dans le cadre de leur accompagnement PLIE

5.2 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets

Dans le cadre de l'appel à projets, les 10 dossiers déposés sur le Pilier Emploi-Développement économique, ont reçu une réponse favorable. L'ensemble de la programmation de ce pilier est détaillé en annexe.

Les actions qui suivent, viennent illustrer les initiatives proposées par les acteurs du territoire.

- Objectif Lever les freins à l'emploi, favoriser la mobilité, ***Une plateforme mobilité proposant de nouveaux segments de réponses opérationnels en 2019.***

Une première expérimentation ciblée suivie d'une approche élargie aux acteurs de l'insertion du territoire

Parmi les freins à l'employabilité, l'absence de mobilité est repérée de façon récurrente par les référents de parcours.

Cette question a été réorientée au sein d'un tour de table partenarial, associant des représentants de tous les acteurs de l'insertion ainsi que les conseils citoyens. Un diagnostic partagé (CD79, PLIE, Mission locale, CBE, SIAE, Pôle Emploi et ASPIR) a montré l'acuité de la situation : on observe entre 40 à 50% de personnes sans permis de conduire et même 75% pour le public jeune dans les structures d'accompagnement à l'insertion. Des secteurs comme celui de l'aide à domicile sont en difficulté de recrutement et la non-mobilité aggrave la situation.

Pour les conseillers citoyens, l'absence de mobilité est un frein qui s'ajoute aux autres problématiques. C'est particulièrement difficile pour les personnes qui accèdent à des contrats très courts où le lieu de travail change en permanence et pour les personnes qui travaillent en horaires décalés. L'absence du permis est souvent liée à l'absence de moyens financiers.

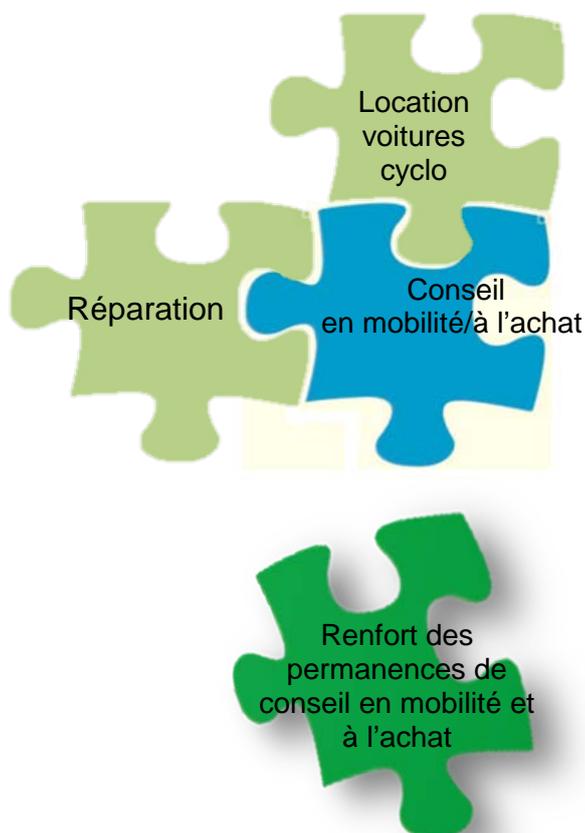
Une ingénierie de projet pour renforcer et diversifier les services de la plateforme mobilité

Après plusieurs séances de travail partenarial conduites par la CAN, il est apparu nécessaire de compléter les segments de réponses proposés par la Plateforme. Les services proposés portaient sur la location de 2 roues, de voitures, la réparation auto sous forme de chantier d'insertion et les conseils en mobilité ou à l'achat de véhicule.

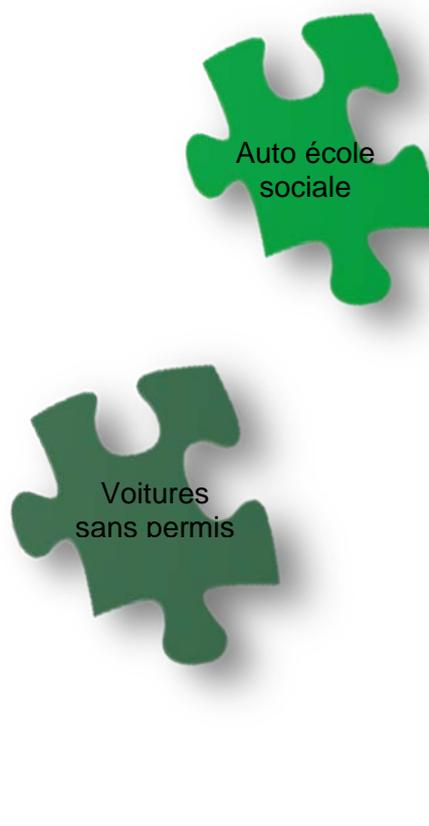
L'enjeu pour AIVE-Ateliers méca était de compléter cette offre par des segments de réponses complémentaires.

Sortir de la spirale : « pas de permis, pas d'emploi » ou « pas d'emploi, pas de permis »

**Les outils existants
au sein de AIVE-Ateliers méca**



**Des segments de réponses
complémentaires**



Le renfort de permanences sur les quartiers prioritaires pour le conseil en mobilité et le conseil à l'achat

Pour rappel, le conseil en mobilité proposé au sein de permanences, au travers d'entretiens individuels, permet :

- **un conseil ponctuel** pour répondre à une difficulté de mobilité (ex : utiliser les transports en commun pour se rendre d'un point A à un point B),
- **un conseil ciblé** pour accompagner les personnes dans la construction d'un projet déjà défini (ex : obtention du permis B, achat d'un véhicule...),
- **un diagnostic global** pour accompagner une personne dont les difficultés sont constatées en dehors d'un projet défini. Ce diagnostic permet d'émettre des hypothèses et ainsi construire des solutions de mobilité.

En 2019, trois permanences sur les quartiers prioritaires de la Ville de Niort ont été mises en place. L'expertise d'usage des conseils citoyens a été sollicitée afin de connaître, selon eux, les lieux les plus appropriés. Le renfort de ces nouvelles permanences se décline comme suit :

- sur le quartier du Clou Bouchet, la permanence existait déjà au sein de la mairie annexe mais elle a été déplacée dans les locaux de la Mission Locale afin de lui donner plus de visibilité et de favoriser l'accès des publics jeunes.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

- Sur les quartiers Tour Chabot-Gavacherie et Pontreau-Colline St André, les conseils citoyens ont été sollicités afin de déterminer les lieux les plus adaptés. Sur leurs conseils, les permanences ont lieu à la mairie annexe de La Tour Chabot et au CSC Grand Nord pour le Pontreau-Colline St André. Les permanences ont lieu une demi-journée toutes les 2 semaines.

Les chiffres clés qui illustrent ces activités sur ces permanences quartiers de conseil en mobilité/achat et de conseil à l'achat au siège de AIVE-Ateliers méca :

- Sur les permanences quartiers : 167 personnes ont été accompagnées dont 31 bénéficiaires du RSA : 92 pour le conseil en mobilité (dont 18 issus des quartiers prioritaires et 28 BRSA) et 75 pour le conseil à l'achat (dont 9 issus des quartiers prioritaires et 21 BRSA).
- Sur le conseil à l'achat : 330 prescriptions et la concrétisation de 40 achats de véhicules ou 2 roues, après vérification du besoin, des informations relatives à l'assurance et au budget inhérents à l'acquisition et à l'entretien d'un véhicule.

Des ateliers collectifs viennent compléter ces permanences de conseil, dans l'objectif de développer les compétences en mobilité et la connaissance des dispositifs existants.

Une auto-école solidaire

Il ne s'agit pas d'une création d'auto-école sociale mais d'une auto-école existante portée par l'Automobile Club 79 qui est complétée de services apportés par AIVE-Ateliers méca afin de l'adapter et de la rendre accessible aux publics en insertion. L'estimatif a été construit à partir de l'expérience de l'association, de l'Automobile Club et du benchmarking réalisé.

Ainsi, il était prévu d'accueillir 60 participants sur la première année. 271 personnes ont été orientées. Les premières prescriptions sont arrivées très rapidement et en nombre, confirmant ainsi le diagnostic qui avait précédé.

La participation à l'auto-école solidaire est marquée par plusieurs étapes :

1. Une première information qui permet de présenter le service aux personnes orientées et de réaliser un test permettant d'évaluer les compétences préalables au code de la route (compréhension, repères dans l'espace et le temps...). A la suite, il est décidé si la personne doit encore travailler certaines compétences ou si elle est en mesure de débiter l'apprentissage.
2. Une évaluation permet d'estimer le niveau d'heures de conduite nécessaire à l'obtention du permis et un bilan de la « situation de mobilité ». De nombreuses personnes montrent des difficultés lors de cette évaluation aussi il est important de les réorienter vers des solutions adaptées repérées par le conseil en mobilité (ex : apprentissage/maitrise de la langue), de déconstruire des idées reçues sur le permis B et d'éviter un investissement financier si celui-ci est inaccessible, à minima dans l'instant présent.
3. Un mois sur deux, un comité de sélection initié par AIVE-Ateliers méca réunit les partenaires financeurs et prescripteurs pour étudier la situation des personnes évaluées et sélectionner 10 personnes pour intégrer l'auto-école sociale. La coordinatrice du PLIE (ou un représentant du PLIE-Niort Agglo, le cas échéant) participe à cette instance pour présenter les situations remontées par les référentes de parcours et expliquer la place de l'obtention du permis dans le cadre plus général de l'accompagnement et le retour à l'emploi.
4. L'apprentissage du code de la route est ensuite proposé aux personnes sélectionnées à raison de 4 séances par semaine. Le délai de présentation à l'examen du code dépend des capacités et des besoins de la personne. L'inscription à l'examen est réalisée par le conseiller en mobilité.
5. L'apprentissage de la conduite est proposé sur véhicules à boîte manuelle ou à boîte automatique.

Sur les 271 prescriptions réalisées en 2019 (certaines personnes cumulent les situations) :

- 40 personnes ont exprimé qu'elles ne souhaitent pas donner suite ou ne correspondaient pas au dispositif,
- 90 personnes ont été présentées en comité de sélection, 67 ont été acceptées (12 ont finalement décidé de ne pas intégrer l'auto-école),
- 55 personnes ont intégré l'auto-école (dont 19 issus des quartiers prioritaires) : 4 sont en attente d'une entrée, 12 personnes ont obtenu le code et 8 ont abandonné en cours d'apprentissage (démotivation, accès à l'emploi, déménagement...).
- 2 personnes ont obtenu le permis. Les personnes qui ont intégré le dispositif au fil de l'année 2019, n'ont pas pour la plupart encore obtenu leur permis. Leur parcours se prolonge donc sur 2020.

Le bilan de cette 1^{ère} année de fonctionnement conforte les choix relatifs à l'organisation et aux modalités pédagogiques. Il met également en évidence que beaucoup de personnes ne sont pas en capacité d'intégrer immédiatement l'auto-école. Un retour auprès des prescripteurs est indispensable concernant les compétences à retravailler. Dans beaucoup de ces situations, un accompagnement par le conseil en mobilité est proposé afin de trouver d'autres solutions de mobilité.

Par ailleurs, il faut également souligner le travail de coaching mené par la chargée de mission mobilité et développement. Ce coaching est déterminant pour de nombreuses occasions : motiver les participants lors d'erreurs répétées pendant les cours, encourager l'assiduité (4 séances de code peuvent être prévues par semaine),...

Des voitures sans permis en location, en complément du parc voitures et 2 roues

Ce service répond aux personnes proches de l'emploi, ayant même trouvé un CDD voire un CDI dans le bassin d'emploi où les transports collectifs n'apportent pas une solution de déplacement adaptée. Les bénéficiaires sont orientés sur prescription des partenaires sociaux et sur justificatif d'emploi ou d'accès à la formation.

Comme l'ensemble des services de la plateforme, le principe de responsabilité des publics et une approche pédagogique sont privilégiés et formalisés au sein d'un contrat passé entre le bénéficiaire et la plateforme. Du temps est consacré à la présentation et à l'explication de ce contrat.

Une caution est préalablement demandée en cas de dégradation et/ou de non-paiement des loyers.

Le parc disponible sur l'agglo en 2019 comprenait : 25 scooters, 2 mobylettes, 5 vélos à assistance électrique, 10 voitures et 2 voitures sans permis. En cours d'année, ce parc s'est enrichi de 2 scooters électriques et de 2 voitures à boîtes manuelles. En revanche, la destruction d'un scooter est à déplorer.

Les informations diffusées lors des comités de suivi soulignent que cette offre permet de couvrir les besoins dans leur diversité. Toutefois la recherche de financement est constante pour renouveler le parc et poursuivre son développement.

- Objectif Promouvoir l'attractivité économique « soutenir les initiatives locales, sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation : « **Encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers et offrir un appui aux entreprises** », **Association pour le Droit à l'Initiative économique (ADIE), en lien avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI).**

Cette action conduite au sein de permanences de proximité sur les quartiers prioritaires, vise tout au long de l'année à : identifier les porteurs de projets au sein des quartiers prioritaires, le plus en amont possible, les accompagner dans la structuration de leur projet et dans la sollicitation d'aides financières. L'accompagnement est le « leitmotiv » de tous les partenaires de cette action et pour cause : les chances de pérennité à 3 ans d'une entreprise sont doublées lorsque le chef d'entreprise a été accompagné.

Les « Trophées des quartiers » sont le temps fort de l'action conduite sur les quartiers prioritaires par l'ADIE, la CCI, la CMA soutenue par la CAN et la Préfecture des Deux-Sèvres.

Cette action conduite sur les quartiers vise tout au long de l'année à :

- identifier les porteurs de projets au sein des quartiers prioritaires, le plus en amont possible,
- les accompagner dans la structuration de leur projet,
- les accompagner dans la sollicitation d'aides financières.

L'accompagnement est le « leitmotiv » de tous les partenaires de cette action et pour cause : les chances de pérennité à 3 ans d'une entreprise sont doublées lorsque le chef d'entreprise a été accompagné.

Il est important de souligner que près de 180 personnes dont 103 issues des QPV ont été accompagnées dans ce cadre en 2019, soit une stabilisation par rapport à 2018.

Souvent, les difficultés de ces quartiers sont mises en avant, aussi il est également important de souligner les potentiels et les ressources des habitants. Ainsi, les « Trophées des quartiers » visent à mettre en lumière des projets parmi les plus innovants et/ou prometteurs et à encourager leurs porteurs.

Les créateurs d'entreprises se sont vus remettre lors de la soirée « Trophées des quartiers » du 12 mars, les prix qui suivent en présence du Préfet des Deux-Sèvres, des Présidents de la CAN, du Conseil départemental, de l'ADIE et de la Chambre de Métiers.

- Prix « micro entreprise » : 500 €, attribué à M. Abdalla JABERT SALEM, 19 rue Laurent Bonnevey au Clou Bouchet, activité « peintre en bâtiment »
- Prix « du jury » : 500 €, attribué à M. Mohamed EL KBIR, rue Jules Siegfried au Clou Bouchet, activité « Boucherie Halal »
- Prix « Talent des quartiers » : 1 000 €, attribué à Mme Sylvie MORNET « A la Mie Niortaise », 52 rue Henri Sellier au Clou Bouchet, activité « Boulangerie pâtisserie ».

Dans le cadre du développement de ses actions de communication, L'ADIE est dotée d'un camion itinérant et propose de mettre en place trois permanences au cours de l'année 2019 sur la plateforme de Carrefour pour informer massivement les usagers des différents dispositifs d'aide à la création proposés sur le quartier.

6. Le pilier Urbain-cadre de vie

6.1 La signature de la convention ANRU sur le quartier prioritaire Pontreau / Colline St André

■ Rappel du contexte, enjeux et objectifs

Après approbation en Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2019, dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022, l'Etat et Niort Agglo ont signé, le 16 juillet 2019, aux côtés de leurs partenaires, la convention ANRU 2019-2024 pour le développement urbain du quartier Pontreau / Colline Saint André à Niort. Ce temps fort de signature a ensuite pris la forme d'une signature électronique officielle le 15 novembre 2019.

Le choix du quartier Pontreau / Colline Saint André pour bénéficier des fonds alloués par l'ANRU (1 M€) résulte à la fois de son « statut » de nouvel entrant dans la géographie prioritaire de la politique de la ville mais surtout du constat établi de la paupérisation que connaît ce quartier et de l'enjeu d'y remédier au travers d'une intervention publique volontariste.

La convention ANRU pluriannuelle, élaborée par la communauté d'agglomération et partagée avec l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville, a pour objectif de fixer les engagements contractuels des différentes parties prenantes (ANRU, ANAH, porteur de projet, maîtres d'ouvrages, partenaires locaux...) pour la durée de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain couvrant la période 2019-2024.

L'objectif principal est de requalifier en profondeur les espaces publics notamment les places Denfert-Rochereau et de Strasbourg, améliorer l'attractivité du quartier, développer de nouveaux usages, encourager les pratiques sociales (convivialité, rencontres intergénérationnelles, ...), développer de nouveaux flux propres à un centre de quartier.

Le projet urbain élaboré sur le quartier du Pontreau / Colline Saint-André s'inscrit en cohérence avec les schémas directeurs du territoire : le SCoT, le PLH, PLUI-D et le dispositif Action Cœur de Ville.

5 objectifs prioritaires ont été ciblés :

- Améliorer la qualité générale de l'habitat social
- Agir sur l'offre d'habitat privé dégradé
- Restructurer l'offre commerciale de proximité autour de quelques commerces moteurs
- Offrir une qualité d'usage par un espace public de qualité et adapté
- Recomposer la Place Denfert Rochereau en intégrant les équipements vecteurs de cohésion sociale

Le coût total des opérations s'élève à 25 951 429,38 € HT et sont cofinancées :

- ANRU : 1 000 000 € (dont 67 301 € déjà consommés au titre du protocole de préfiguration)
- Anah : 1 011 170 € (OPAH-RU)
- Communauté d'Agglomération du Niortais : 5 359 649 €
- Ville de Niort : 9 247 885,33 €
- Deux-Sèvres Habitat : 7 508 800,05 €
- Immobilière Atlantic Aménagement : 35 000 €
- CDC / Banque des Territoires : 54 285 € (+ 5 904 000 € de prêt à Deux-Sèvres Habitat)
- Propriétaires privés (OPAH-RU) : 1 705 380 €
- Agence Régionale de Santé : 22 000 €
- EPARECA : 7 260 €
- Action Logement : réservation de 10 logements de Deux-Sèvres Habitat au Pontreau

■ **Le détail des opérations du pilier urbain inscrites dans la convention ANRU et leur état d'avancement au 31/12/2019 :**

- Le volet habitat :

Réhabilitation des 242 logements des 6 tours du Pontreau par Deux-Sèvres Habitat (2019-2020)

Sur les 6 tours du Pontreau, le bailleur Deux-Sèvres Habitat lance une rénovation lourde des 242 logements consistant à des travaux de réhabilitation énergétique et des travaux de requalification des façades notamment afin d'impacter durablement l'insertion urbaine des immeubles concernés dans le quartier en pleine mutation.

► Les travaux de réhabilitation ont démarré en janvier 2019 pour une durée de 18 mois. Ils prendront fin en 2020.

Résidentialisation des 82 logements de l'immeuble de la Roulière par Immobilière Atlantic Aménagement (2019)

Sur la Colline St André, le bailleur Immobilière Atlantic Aménagement prévoit la résidentialisation des cours d'immeubles de la Résidence de la Roulière (82 logements) et de renforcer la mixité d'occupation de son parc social par la labellisation en résidence séniors.

► Les travaux de résidentialisation ont été réalisés en 2019.

Réhabilitation de 60 logements privés dans le cadre de l'OPAH-RU (2018-2022)

Sur le quartier Pontreau / Colline St André, il est prévu la réhabilitation de 60 logements.

Sur l'hyper-centre de Niort et la Colline St André, 15 immeubles ont également été repérés pour faire l'objet d'une 3ème procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI), parmi lesquels 6 immeubles se situent dans le secteur « Pontreau - Colline Saint André ».

Parallèlement, la Ville de Niort a également engagé une intervention foncière amiable par la SEMIE de 6 immeubles d'habitats privés repérés comme vacants et dégradés sur la Colline Saint André.

Enfin, afin de lutter contre l'habitat indigne, le nouveau dispositif légal du « permis de louer » qui s'adresse aux propriétaires-bailleurs a été mis en place à titre expérimental sur 1 an (à partir de mi 2019) sur un îlot de la Colline Saint André pour environ 250 logements.

► En 2019, 1 logement inscrit sur le quartier Pontreau / Colline St André a fait l'objet d'une rénovation et d'un conventionnement OPAH au 67 rue St Gelais.

- Le volet urbain / espaces et équipements publics :

Requalification des pieds d'immeubles du Pontreau par la Ville de Niort (2021-2023)

Le projet consiste à apporter de la lisibilité à l'espace public par :

- ✓ un marquage de ses limites et l'identification d'un espace semi-privatif
- ✓ une organisation qui s'appuie sur le bâti et les perspectives à développer
- ✓ la structuration de cheminements piétons
- ✓ des plantations qui structurent et rythment l'espace

Aménagements de voiries par la Ville de Niort (2020-2023)

Afin d'améliorer le cadre de vie du Pontreau / Colline St André, un programme de requalification du réseau de voiries est mis en œuvre pour favoriser les mobilités douces et la liaison avec l'hyper-centre.

► L'année 2019 a vu les aménagements d'embellissement de la rue Basse et l'extension de la navette gratuite du centre-ville sur la Colline St André. L'année 2019 a aussi été consacrée à finaliser les programmes de requalification des rues Jules Ferry, du Maréchal Leclerc, Guy Guilloteau et Saint Gelais.

Après concertation des riverains, il est proposé d'intégrer dans le périmètre du projet la requalification de la rue Brémaudière.

Aménagement des espaces et des équipements publics du secteur Denfert-Rochereau par la Ville de Niort (2022-2024)

- Place Denfert-Rochereau :
 - aménager une place urbaine contemporaine du centre-ville en passant d'un parking à une place piétonne et conviviale
 - paysager et végétaliser les espaces publics en amplifiant le patrimoine arboré
 - offrir un espace apaisé et fonctionnel : créer 30 places de stationnement à usage des commerces/services, stationnement 2 roues, déplacer l'arrêt de bus, implanter un point d'apport volontaire enterré, rénover les toilettes publiques
 - créer un espace ludique sur le secteur

- Square / Cœur d'îlot
 - traiter le cœur d'îlot en square urbain apaisé et traversant
 - favoriser les usages extérieurs de l'Alternateur et du centre socio-culturel

- Place de Strasbourg
 - créer une place publique paysagée d'appel, un parvis piéton signalant la centralité et rendant visibles les équipements
 - supprimer la voie et créer un espace de stationnement 2 roues
 - mettre en valeur la stèle en mémoire de la guerre de 1870

- Voiries environnantes
 - requalifier, apaiser, fluidifier et sécuriser les rues Pluvialt, Chabot et T. De Boutteville

- Réhabilitation du centre socio-culturel Grand Nord par la Ville de Niort : Le projet de réhabilitation du centre socio-culturel (798 m² sur 4 niveaux) va permettre de conforter son rôle de développement social local et de centralité associative et solidaire. L'accès pour tous au bâtiment et aux activités sera facilité. Il est prévu le déménagement du centre socio-culturel pendant la phase travaux.

- Création d'un équipement « France Services » (ex Maison de services au public) par la Ville de Niort : Les acteurs de l'emploi, de la solidarité et de la médiation seront réunis en un seul bâtiment, la future Maison de services au public (346 m² en RDC), située place de Strasbourg, à proximité du centre socio-culturel. Un accueil commun sera aménagé pour les deux structures.

- Bâtiment « Bocal Gourmand » (ex Alternateur) : pas d'aménagement intérieur des locaux mais ravalement des façades visant à requalifier l'image, favoriser les liens avec les espaces extérieurs et permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Par décision du Conseil Municipal de la Ville de Niort, il est proposé d'engager le changement des menuiseries de l'équipement hébergeant le restaurant afin d'améliorer sa performance énergétique

- Groupe scolaire Jules Ferry : travaux de ravalement et de peinture des façades des écoles élémentaire et maternelle donnant rue Chabot et rue Jules Ferry (travaux réalisés).

► Après validation du programme de maîtrise d'œuvre en Conseil municipal de novembre 2018, l'année 2019 a été consacrée au déroulement du concours de maîtrise d'œuvre paysagère, urbaine et architecturale de l'ilot Denfert-Rochereau. L'équipe Atelier du Trait a été désignée lauréate du concours en Conseil municipal de décembre 2019. Les façades sur rue des écoles maternelle et élémentaire Jules-Ferry ont été ravalées au cours de l'été 2019.

Appel à projet auprès d'opérateurs de bureaux et reconstruction de l'ilot bâti de la rue Chabot par la Ville de Niort et l'EPF (2022-2024)

L'ilot bâti à l'angle de la rue Chabot et de la place de Strasbourg, propriété de l'EPF pour le compte de la Ville de Niort, va faire l'objet d'une démolition-reconstruction en vue d'y installer en rez-de-chaussée, la Maison France Services et aux étages des locaux tertiaires.

► L'année 2019 a vu se dérouler l'appel à projet auprès d'opérateurs. Les négociations en vue d'aboutir à un programme opérationnel partagé se poursuivent avec l'opérateur qui s'est porté candidat.

- Le volet développement économique

Mutation économique de la rue Pluviault par Niort Agglo (2020-2024)

A l'image du quartier Pontreau / Colline St André, la rue Pluviault présente de faibles potentialités commerciales révélées par l'étude menée par EPARECA en 2018.

Dans cette logique, la CAN propose, en s'appuyant sur l'ensemble des services concernés, de :

- Mener une action foncière forte sur la rue Pluviault pour une mutation économique, voire d'habitat
- Lancer une étude pré-opérationnelle dans le prolongement de l'étude EPARECA
- Démarcher un boulanger et l'aider à s'installer rue Pluviault.

► *En juillet 2019 s'est engagée, sur préemption de la Ville de Niort, l'acquisition foncière par la CAN de l'immeuble du 15 rue Pluviault pour y installer, en location, un point de vente boulangerie / snacking. Cette acquisition validée en Conseil d'Agglomération de novembre 2019 a été signée devant notaire en janvier 2020. Le programme de travaux à intervenir mi-2020 permettra l'installation en rez-de chaussée commercial, d'un boulanger fin 2021 (sur la base d'un appel à projet lancé fin 2019) et la réhabilitation d'un logement OPAH aux étages.*

Accompagnement des projets économiques privés (2019-2022)

Le supermarché Intermarché situé rue Jules Ferry est un point d'ancrage à valoriser pour améliorer sensiblement sa visibilité et son accès pour en faire un véritable « centre commercial » de proximité. Le projet porté par Intermarché France consiste à restructurer et agrandir le centre commercial avec la création de près de 2 600 m² de surface de vente (contre 1 460 m² actuellement), de 2 boutiques au sein de la galerie marchande d'environ 25 m² chacune, d'un local commercial de 110 m², d'un drive de 82,5 m² et de 3 045 m² de stationnement.

En complément des actions de mutation commerciale de la rue Pluviault, le soutien à des activités économiques par la venue sur l'îlot Denfert-Rochereau d'un opérateur privé en vue d'y développer de l'activité tertiaire et de bureaux (2021-2022) est prévu via le programme immobilier et l'appel à projet porté par l'EPF-NA sur la rue Chabot (potentiel de surface = 700 m² aux étages de la MSAP).

► *Le permis de construire d'Intermarché a été obtenu en 2019 pour un commencement des travaux prévu au 2^{ème} semestre 2020 (durée 18 mois).*

6.2 L'Évaluation d'Impact en Santé

L'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) est un outil d'aide à la décision, qui évalue un projet avant sa réalisation, pour choisir des options favorables à la santé et à la qualité de vie des habitants.

De nombreuses études épidémiologiques montrent en effet aujourd'hui que 80 % de l'état de santé d'une population est déterminé par des facteurs sociaux, environnementaux, économiques, qui induisent des inégalités sociales et territoriales de santé. Les décisions prises dans différentes politiques publiques, et notamment en matière d'urbanisme, ont donc des répercussions directes ou indirectes, positives ou négatives, sur la santé des populations.

Niort Agglo a expérimenté en 2019-2020 la première EIS du territoire, en liens étroits avec la Ville de Niort et grâce au financement de l'Agence Régionale de Santé. L'objet de cette EIS était la requalification du quartier prioritaire du Pontreau, à la croisée entre les objectifs du Contrat Local de Santé et du Contrat de Ville.

Cette démarche transversale et participative a associé 150 personnes, dont des élus locaux, des agents de Niort Agglo, de la Ville de Niort et de l'Etat, des conseillers citoyens, des habitants et des acteurs divers du quartier. Ceci a donné lieu à 23 recommandations pour l'amélioration de l'opération. Ces propositions ont été cartographiées, de manière à se traduire en orientations très opérationnelles.

La démarche d'EIS a été intégrée au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la feuille de route « Niort durable 2030 » de la Ville de Niort.

Les enjeux de cette expérimentation sont désormais les suivants :

- S'assurer que les recommandations validées par les élus soient intégrées dans la mise en œuvre de l'opération. Il est déjà prévu de les intégrer dans le cahier des charges de choix du maître d'œuvre.

Essaimer cette démarche de concertation et de prise en compte des déterminants de la santé dans de nouveaux projets à l'échelle des quartiers prioritaires, de la ville ou de l'agglomération.

6.3 Les actions urbaines sur les quartiers prioritaires Clou-Bouchet / Tour-Chabot Gavacherie

Les deux autres quartiers « Politique de la ville » Clou-Bouchet et Tour-Chabot / Gavacherie, qui ont déjà bénéficié du programme ANRU entre 2007 et 2014 (27 M€), verront sur la période 2019-2024, des actions d'amélioration du cadre de vie et de cohésion sociale se poursuivre (réhabilitation habitat par Deux-Sèvres Habitat, requalification des espaces publics par la Ville de Niort, action de Cohésion sociale par Niort Agglo).

► *Concernant l'opération de renouvellement urbain du secteur Ribray-Gavacherie, après diagnostics et études de maîtrise d'œuvre réalisés en 2019, Deux-Sèvres Habitat (DSH), bailleur social actuellement propriétaire des terrains, a engagé, après validation du Conseil d'agglomération de novembre 2019, les travaux de dépollution / démolition des 58 pavillons inscrits sur les îlots Max Linder et Dumont D'Urville. Les travaux devraient prendre fin mi-2020. A la suite de quoi, la CAN, pilote de l'opération, s'engage à acquérir les terrains libérés de toute construction en vue d'y réaliser un projet d'habitat dont la programmation et les périmètres précis restent encore à déterminer.*

6.4 Le Document Cadre et Convention intercommunale d'attribution du logement social

Conformément à la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et à la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) constitue l'instance de gouvernance partenariale de la gestion et des attributions des demandes de logements sociaux sur le territoire de l'agglomération doté d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le « document-cadre » fixe les orientations relatives aux attributions de logements sociaux, aux équilibres territoriaux et à l'accueil des publics prioritaires dans l'Agglomération du Niortais. Il vise à favoriser la mixité sociale et à stopper « une logique de ségrégation » qui consiste à attribuer aux ménages les plus modestes les logements sociaux dans les quartiers les plus en difficultés (pauvreté, taux de chômage important, absence d'équipements, ...), et où la densité de logements sociaux est très forte.

Est également actuellement en cours d'élaboration une « convention intercommunale d'attribution du logement social » pour accompagner les personnes qui ont des difficultés d'accès au logement, notamment les demandeurs les plus pauvres et les ménages relogés dans le cadre du renouvellement urbain hors quartiers de la politique de la Ville.

► *Le document cadre et la convention Intercommunale d'attribution du logement social, après accord des partenaires, ont été validés en Conseil d'agglomération du 8 juillet 2019.*

6.5 La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Il est important de poser en introduction que la GUP est conduite par la Ville de Niort dans le cadre d'une prestation Ville/CAN. Aussi, les lignes qui suivent ont été transmises par les services communaux.

Pour rappel, la démarche de Gestion Urbaine de Proximité a pour objectif d'améliorer la gestion des quartiers Politique de la ville, la qualité et la cohérence d'intervention des services publics et ainsi d'améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Elle mobilise les moyens de proximité des services de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de la Ville de Niort, des bailleurs sociaux et du CCAS de la Ville de Niort.

Elle permet de déterminer les objectifs prioritaires pour chacun des quartiers de la politique de la ville et de mettre en place un plan d'actions pluriannuel partagé par l'ensemble des acteurs sur un mode coopératif.

Cette démarche et le plan d'actions se structurent autour de 3 orientations :

- conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements : pérenniser les investissements réalisés lors du projet de rénovation urbaine et améliorer le cadre de vie des quartiers nouvellement concernés par la politique de la ville,
- mobiliser les habitants au respect du cadre de vie par la mise en place de procédures de concertation et de participation,
- entretenir la dynamique partenariale : par la mise en réseau des acteurs, la complémentarité d'intervention des services gestionnaires et une veille de terrain sur ces quartiers.

Il s'agit de promouvoir le travail en réseau des acteurs de proximité, de rechercher en permanence la qualité du service rendu aux habitants, d'assurer la continuité et la complémentarité d'intervention des partenaires dans le respect des compétences de chacun.

La démarche de Gestion Urbaine de Proximité est déclinée dans une convention partenariale, annexée au Contrat de Ville 2015-2020 et à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Pontreau/Colline Saint André signée le 16 juillet 2019, dont l'échéance était prévue au 31 décembre 2020. En 2018, l'évaluation du programme d'actions à mi-parcours a révélé l'efficacité du dispositif de gestion urbaine de proximité pour enrayer les dysfonctionnements urbains et sociaux constatés sur les quartiers prioritaires.

Dans le cadre de la prorogation du Contrat de Ville jusqu'à 2022, la Convention GUP a été reconduite fin 2019 pour la période 2020-2022.

1. Principaux chiffres de l'activité 2019

- 3 diagnostics en marchant menés : CB (03/04), TCG (10/04) et PCSA (13/05)
 - Plus de 30 anomalies du quotidien repérées lors de ces diagnostics
- 3 rencontres du Comité de coordination du réseau Gestion Urbaine de Proximité
 - Plus de 20 acteurs par rencontre
 - Thématiques évoquées : Cadre de vie, tranquillité publique et point veille sociale, présentation des projets structurants des quartiers politique de la ville.

Concrètement, les demandes de la gestion urbaine de proximité sont également comptabilisées dans les statistiques des signalements d'anomalies sur l'espace public, identifiées via le label « GUP » pour un traitement réactif et optimisé :

- 70 signalements réalisés en 2019 notamment pour les domaines d'intervention suivants : propreté, voirie et espaces verts.

En parallèle de ces signalements d'anomalies du quotidien, la Gestion Urbaine de Proximité s'est attachée à résoudre des problématiques plus structurantes, nécessitant des temps de travail spécifique :

- 13 dossiers ont nécessité un appui en « mode projet » et un accompagnement spécifique de la GUP pour être menés à leur terme.

Le 21 mars 2019 a été organisé le temps fort de la Gestion Urbaine de Proximité, co-piloté par les deux Directeurs généraux des services Ville et CAN. Pour chacun des partenaires du réseau, agents opérationnels et responsables avaient répondu présents à ce rendez-vous basé sur l'échange et la construction en commun de la feuille de route du dispositif. Cette rencontre de l'ensemble des acteurs de la Gestion Urbaine de Proximité a permis de dresser un bilan des actions GUP de l'année 2018 et de conforter le rôle stratégique et incontournable du réseau GUP dans l'accompagnement et la gestion des quartiers Politiques de la Ville.

La Gestion Urbaine de Proximité se pose en vecteur de lien entre les différentes instances, est connue et reconnue par les différents partenaires (collectivités, services de l'Etat, bailleurs, associations). La GUP permet de coordonner des dossiers complexes et d'accélérer certaines démarches.

Les crédits réservés à la Gestion Urbaine de Proximité dans le budget municipal, offrent une réelle marge pour assurer une réactivité sur le terrain.

2. Outils et organisation en place

Plusieurs outils sont utilisés par le réseau GUP. Ils ont pu être mis en avant et confortés lors du temps fort de la GUP le 21 mars 2019.

Pour rappel, les principaux outils sont :

- 1) Le tableau de suivi des demandes (tableur de suivi d'activités),
- 2) Le label GUP qui permet de prioriser les demandes. Une boîte mail dédiée est principalement utilisée : Comme évoqué plus haut dans les données chiffrées, l'outil de signalements des anomalies sur l'espace public en ligne permet à la GUP d'orienter plus efficacement les demandes et d'en faciliter le suivi. Ainsi les petites demandes du quotidien ne sont plus traitées comme des dossiers à part entière et peuvent être traitées rapidement car identifiées grâce à ce label « GUP ».
- 3) Le mémo des bonnes pratiques (outil utilisé sur les phases chantier des bailleurs avant et après travaux).
- 4) Le plan gradué de lutte contre les incivilités pour adapter le niveau d'intervention à l'incivilité commise.
- 5) L'annuaire des référents GUP. Le « cœur du système » avec un annuaire qui évolue régulièrement.
- 6) La découverte des métiers. Dans le cadre des activités périscolaires, les référents GUP font découvrir leurs métiers aux enfants des groupes scolaires des quartiers prioritaires. Travail pédagogique qui permet de créer un lien entre services/agents publics et les enfants donc les familles.
- 7) Les diagnostics en marchant qui restent l'un des outils les plus connus de la GUP. Une fois/an/ quartier Politique de la ville, une visite terrain est menée avec les élus/les services/les conseillers citoyens pour faire un état des lieux de chaque quartier Politique de la Ville. La présence d'un très grand nombre d'acteurs aux diagnostics en marchant, en plus de services de gestion quotidienne de la Ville et de la CAN, atteste de l'importance qu'attachent les membres du réseau GUP à cette démarche.

Les actions spécifiques de 2019

L'année 2019 a été marquée par quelques actes violents (coups de feu entre autres) sur l'espace public, événements liés au trafic de drogue sur les quartiers Politique de la Ville et notamment au Clou-Bouchet.

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est mise en œuvre depuis 2001 dans les quartiers « Politique la Ville » à Niort. Les évolutions des politiques publiques sur ces quartiers ont permis à la GUP d'assumer un rôle important dans la correction et le suivi des dysfonctionnements des quartiers situés en géographie prioritaire.

Confortée en annexe du Contrat de Ville de 2015 – 2022, la Gestion Urbaine de Proximité mobilise un ensemble d'acteurs sur des thématiques liées au cadre de vie : tranquillité publique, propreté urbaine, veille sociale, gestion des déchets... La GUP est identifiée par un ensemble de partenaires pour animer et cadrer une gestion rigoureuse, dans l'optimisation des moyens déployés notamment sur les quartiers.

Les actes à déplorer en 2019 ne relèvent pas de la GUP, qui n'est pas l'instance de réponse pertinente. Cependant, l'implication du réseau GUP sur le terrain permet de mettre en avant les besoins suivants :

- Une présence policière plus forte tant de la Police Nationale que Municipale pour assurer les missions ;
- Un dialogue plus intensif et une réactivité plus soutenue des services de la Justice pour l'instruction des dossiers ;
- Un accompagnement social, à la source, plus marqué sur les quartiers et une possibilité de dialogue avec les instances compétentes en matière de protection de l'enfance.

Ainsi, en accord avec les membres du réseau, la GUP se fait le relais des difficultés de terrain et demande la tenue d'un point spécifique avec l'ensemble des acteurs directement concernés par la situation pour trouver des solutions pérennes permettant :

- **De faciliter le travail des professionnels en appuyant les procédures**
- **D'apporter soutien et accompagnement aux habitants**
- **De disposer des outils sociaux pertinents pour exercer une mission préventive sur les quartiers**

Prenant en compte cette réflexion, l'équipe municipale assure depuis l'été 2019 une présence régulière sur le terrain pour apporter des réponses aux manques exprimés collectivement.

A noter que la présence du Coordinateur Gestion Urbaine de Proximité lors de ces visites terrain pourrait être pertinente si elles venaient à se renouveler.

Formation à la gestion des seringues

Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, les encadrants font régulièrement remonter des problématiques liées à la découverte de seringues dans l'espace public. Leur prise en charge par les agents reste compliquée et présente des risques sanitaires non négligeables.

Le réseau GUP a proposé de développer sur 2019 un temps de sensibilisation sur la gestion des seringues et sur les bonnes pratiques pour faire face aux situation d'exposition au sang pour les agents de terrain. Cette action concerne plusieurs corps de métier : propreté urbaine, espace verts, collecte des déchets.

Une prise de contact avec l'association AIDES, qui est l'interlocuteur habituel de la Ville pour la gestion des problématiques d'addictions repérées sur l'espace public, a permis de travailler sur un déroulé de sensibilisation qui correspond aux attentes et besoins des agents et encadrants.

Ce programme de sensibilisation se déroule en 1 session de 3 heures (proposée à 3 reprises) à destination des agents de terrain et encadrants de la Propreté Urbaine et du prestataire externe attributaire du marché de propreté de la Ville de Niort l'EPCNPH (Établissement Public Communal de Niort pour Personnes Handicapées). 12 agents ont suivi ces temps par session, soit 36 agents.

Accompagnement à la mise en place d'un composteur collectif sur le quartier du Pontreau

Sur 2019, la Gestion Urbaine de Proximité a accompagné un projet expérimental de mise en place de Composteur Collectif sur le quartier du Pontreau. Il intervient en préfiguration de la suppression des colonnes vide-ordures des 6 tours du Pontreau et de la réhabilitation du quartier qui requestionne la gestion des déchets. A l'initiative du « Collectif Pontreau », le projet est essentiellement porté par Vent d'Ouest qui a fait une demande de financement auprès de la Région pour ces actions. Projet soutenu par la GUP sur un plan organisationnel et logistique, en lien avec la direction des Déchets de la CAN.

Ainsi, plusieurs partenaires ont travaillé ensemble afin d'accompagner la mise en place concrète de ce projet qui a plusieurs objectifs :

- Démarche Développement durable
- Bien vivre ensemble
- Convivialité et mise en réseau d'acteurs

Pour 2020, la démarche expérimentale est poursuivie et devrait pouvoir se développer sur le quartier du Clou Bouchet.

Travail de requalification de la Place Auzanneau

Monsieur le Maire, en lien avec l'équipe municipale, a fait de la place Auzanneau une priorité pour l'année 2019. Sur cette place, les ganivelles (clôtures en bois) qui délimitent les espaces sont régulièrement dégradées et parfois utilisées pour les barbecues. Les espaces dégradés deviennent dangereux pour leurs utilisateurs, notamment les enfants. Après une visite sur site des élus, ces derniers ont exprimé le besoin de reconfiguration de cette place. C'est le dispositif GUP qui a accompagné les élus et fait le lien avec les structures qui utilisent le jardin comme le CSC du Clou-Bouchet et Vent d'Ouest. Ainsi, la place sera redéfinie et devrait pouvoir être redynamisée à partir d'avril 2020.

En parallèle de cette action, le Pôle Social a lancé une démarche afin de coordonner les actions mises en place sur la Place Auzanneau pour l'été 2020.

Accompagnement de l'évaluation d'impact sur la santé

La Gestion urbaine de Proximité est partie prenante du travail autour de l'Évaluation d'Impact sur la Santé sur le quartier du Pontreau. Présente dans le groupe pilote du projet, la GUP assure un rôle de facilitation logistique et apporte une connaissance fine du territoire et des habitants pour accompagner les différentes phases de l'EIS.

Une première rencontre a eu lieu les 26 et 27 septembre avec des membres du réseau GUP pour leur permettre de s'approprier cette démarche. Des ateliers de concertation, avec des acteurs de terrain, ont eu lieu en octobre et novembre.

Le service Proximité et Relations aux Citoyens, au titre de la GUP, est membre des instances de coordination, technique et décisionnelle de l'EIS.

A noter que la GUP a pu mettre en lien le cabinet d'étude Novascopia avec une classe d'étudiants de BTS du lycée de la Venise Verte pour accompagner une phase d'enquête de l'EIS.

3. Mise à jour des documents cadres de la Gestion Urbaine de Proximité

L'année 2018 avait permis de travailler sur l'évaluation des fiches actions des acteurs du réseau GUP. Plus de 7 actions ont fait l'objet de réajustement. Le bailleur social Deux-Sèvres Habitat a ainsi revu certaines de ses orientations : une fiche action sur les clauses d'insertion a été supprimée au profit d'une fiche action sur le développement d'un réseau de gardiens d'immeuble au Pontreau.

La question des déchets a aussi été un point important sur la mise à jour des fiches actions. Ainsi, le service des déchets ménagers a revu ses actions déchets et présente une fiche action « valorisation des bio-déchets ».

Ce point d'étape de la GUP a été valorisé dans le cadre du temps fort annuel du 21/03/19.

Dans la continuité de ces actions, dans le cadre de la prorogation du Contrat de Ville jusqu'à 2022, l'ensemble des documents cadres annexés au contrat de ville ont été réajustés et mis à jour. Ainsi, la convention Gestion Urbaine de Proximité et ses différentes annexes ont été soumis et validés aux conseils Municipal et Communautaire fin 2019.

La Gestion Urbaine de Proximité sera par conséquent activée jusqu'à 2022.

4. Perspectives 2020 et au-delà

Avec un bilan d'action positif, le réseau GUP va poursuivre sa démarche de travail en réseau et en lien étroit avec les partenaires sur l'année 2020.

Profitant d'une échéance électorale municipale, le réseau GUP sera questionné sur des pistes d'amélioration dans son fonctionnement. Ainsi, des ajustements pourront être travaillés sur cette année de transition.

A nouveau, trois diagnostics en marchant seront menés sur les quartiers prioritaires. A noter qu'un travail d'ouverture de ces rencontres sera étudié :

- Ouverture à différents partenaires locaux (lycée de la Venise Verte, acteurs associatifs etc.)
- Ouverture à l'ensemble des habitants
- Ouverture à l'ensemble des élus et services qui le souhaitent – en plus des référents désignés.

Après les échéances électorales, il pourra être proposé d'intégrer de nouveaux partenaires au sein du comité technique GUP, leur absence jusqu'à présent ayant été soulevée dans la note d'alerte liée aux événements violents de l'été : services de la Justice pour l'instruction des dossiers ; instances compétentes en matière de protection de l'enfance.

A compter de 2020, la GUP développera également un nouveau partenariat avec l'équipe de prévention spécialisée qui s'installera au Clou Bouchet.

Des actions significatives prévues par la GUP en 2020 :

- L'ensemble des projets en cours et à venir sur le quartier Pontreau Colline Saint André
 - Suivi des travaux d'Intermarché
 - Accompagnement à la concertation sur les travaux Denfert-Rochereau
 - Accompagnement sur la restructuration des voiries Jules-Ferry et Maréchal-Leclerc
 - Suivi des projets sur l'EIS engagés sur le quartier du Pontreau
 - Suivi du travail sur le compostage collectif et la démarche de tri

- Action renforcée sur le quartier du Clou Bouchet
 - Confortation du rôle de la Place Auzanneau comme place centrale du quartier
 - Réactivité forte sur les problématiques d'incivilités
 - Accompagnement de la démarche d'expérimentation des composteurs collectifs sur le quartier

- Suivi du quartier Tour Chabot Gavacherie
 - Veille forte sur l'espace « City Stade » du Parc
 - Renforcement du rôle central du Parc de la Tour Chabot : valorisation de ses abords par la reprise des clôtures.

A ce stade il peut être soumis un point d'étape analytique du fonctionnement de la GUP

<p>Forces</p> <p>++ Dispositif connu, reconnu par les différentes parties prenantes (habitants, élus, partenaires,...)</p> <p>++ Présence importante des élus (plusieurs adjoints) lors des diagnostics en marchant</p> <p>++ Une convention GUP reconduite jusqu'en 2022</p>	<p>Faiblesses</p> <p>-- Dispositif qui repose sur une très forte implication du coordinateur GUP, sur sa capacité à faire vivre et à animer le réseau</p> <p>-- Difficulté à mener une action efficace et pertinente sur le volet prévention de la délinquance.</p>
<p>Opportunités</p> <p>++ Ouverture de la GUP sur des démarches de projets et d'accompagnement spécifique au cadre de vie</p> <p>++ Travail avec les acteurs du territoire</p>	<p>Menaces</p> <p>! Un dispositif qui intervient sur des champs d'actions et compétences diverses</p> <p>! Un besoin permanent de légitimer les actions auprès des acteurs.</p>

6.6 La convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Parmi les annexes du Contrat de ville prorogé jusqu'en 2022, figurent les conventions d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des bailleurs sociaux présents sur les quartiers prioritaires du Clou-Bouchet, de la Tour Chabot / Gavacherie et du Pontreau / Colline Saint André.

Au travers de ces conventions, les bailleurs sociaux s'engagent, en contrepartie d'un abattement de 30 % sur la TFPB, à mettre en œuvre des programmes d'actions renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP), contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Le bilan des programmes d'actions 2016-2018 a révélé, en appui de la démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP), l'efficacité du dispositif mis en œuvre.

► *En Conseil d'agglomération de décembre 2019, il a été acté en accord avec les partenaires, le renouvellement et la prorogation des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB et les programmes d'actions des bailleurs qui y sont adossés jusqu'au 31 décembre 2022, en conformité avec l'échéance du Contrat de ville. En termes financiers pour la période à venir 2021-2022, le montant prévisionnel annuel de l'abattement de la TFPB s'élève au total à 505 603 €. Les conventions doivent être signées en 2020 sur l'initiative des services de l'Etat qui pilotent ce dispositif.*

7. La gouvernance

La conduite politique et technique du Contrat de Ville, transversale aux 3 piliers

Le pilotage de la mise en œuvre du Contrat de Ville nécessite une gouvernance tout à la fois réactive et décisionnelle. Il repose, dans le respect des prérogatives des assemblées élues, pour les collectivités partenaires, sur les instances décrites ci-dessus.

■ **Le comité de pilotage**

Instance politique de pilotage composée des signataires du contrat, ce comité est co-présidé par le Préfet et par le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, en présence des Conseils Citoyens. Cette instance s'est réunie le 19 mars et le 5 novembre 2019.

Lors de ces rencontres, ont été présentés :

- le projet de convention ANRU et de ses annexes
- le Protocole de Partenariats Réciproques et Renforcés (PERR),
- la démarche d'évaluation du contrat de ville

■ **Le comité de coordination du Contrat de Ville**

Ce comité composé des Directions Générales de la CAN et de la Ville de Niort, du Secrétaire Général de la Préfecture et des directeurs de la DDT et de la DDCSPP, associe dans sa forme élargie, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et les bailleurs sociaux. Il permet de suivre la mise en œuvre du contrat et de prendre de façon réactive les décisions nécessaires au bon déroulement des actions prévues pour l'ensemble des piliers du contrat.

En 2019, le comité de coordination s'est réuni le 29 janvier dans sa version élargie et le 28 mai dans sa version restreinte.

■ **Le comité technique**

Ce comité est une instance de conduite technique de la mise en œuvre du Contrat de Ville, composée des représentants des signataires du contrat. Il est co-présidé par le Directeur de la DDCSPP et par le DGS de la CAN ou leurs représentants.

Il met en œuvre les orientations retenues par le comité de pilotage, dans un souci de réactivité et a pour rôle :

- d'animer et suivre la mise en œuvre du projet,
- d'arrêter le programme annuel à partir des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets (cf paragraphe 3.2 de ce document),
- de proposer des adaptations aux actions envisagées.

Le comité technique s'est réuni à trois reprises : le 29 mars, le 16 mai et le 18 septembre.

Les tableaux de programmation des piliers Cohésion sociale et Emploi-développement économique joints en annexes, rendent compte des travaux de l'instance.

■ Les instances spécifiques de réflexion et de proposition

a. Sur le pilier Cadre de vie-renouvellement urbain

Le comité de coordination de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : la composition et les travaux de cette instance sont présentés au paragraphe 6.4.

b. Sur le pilier Cohésion sociale

Le pôle social

Le pôle social est composé d'agents de niveau intermédiaire et d'acteurs de terrain qui sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des orientations institutionnelles, qui assurent la bonne intervention continue des partenaires signataires et qui proposent des actions concrètes au bénéfice de la population cible. Le pôle social s'est réuni à 5 reprises en 2019.

Les Conseils Citoyens issus des collèges d'acteurs socio-économiques, sont conviés au pôle social.

Sur le volet Parentalité-réussite éducative

Sur le volet éducatif interviennent :

- un Comité d'Animation Départemental Enfance Famille (CADEF) qui a compétence dans le domaine de la parentalité.
- l'équipe pluridisciplinaire du dispositif Réussite Educative qui se réunit pour étudier les situations individuelles : la Ville de Niort, le CCAS, le Conseil départemental, les Centres socioculturels, la DSDEN et la DDSCPP.

Sur le volet Citoyenneté-prévention de la délinquance

La loi n° 2007- 297 du 5 mars 2007 consacre la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et a mis à leur disposition de nouveaux moyens d'actions. L'animation de cette politique est assurée au sein du Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, présidé par le Préfet.

Ce conseil veille à l'articulation de l'ensemble des actions mises en œuvre en matière de prévention par les différents acteurs du département.

La stratégie nationale 2013-2017, objet de la concertation interministérielle, a arrêté trois programmes d'actions, qui représentent les orientations prioritaires de cette politique :

- Le programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- Le programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes
- Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

Principal levier financier de l'Etat, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est mobilisé pour mettre en œuvre les trois priorités identifiées dans la stratégie nationale et déclinées au plan départemental et local.

Sur la commune de Niort où sont situés les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la mise en œuvre de cette politique de prévention de la délinquance s'appuie notamment sur le conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD). Présidé par M. le Maire de la commune, ce conseil constitue l'instance de concertation et de pilotage rassemblant l'ensemble des partenaires locaux impliqués dans cette politique.

En 2019, le CLSPD s'est réuni en comité restreint le 16 septembre et l'ordre du jour a porté sur :

- La stratégie de lutte contre la délinquance à déployer sur le quartier du Clou Bouchet
- Etat des forces de police
- Moyens d'actions

Les groupes de travail thématiques se sont réunis à plusieurs reprises au cours de cette année 2019

- Squats et sécurité publique : 3 réunions
- Cellule de veille : 0
- Débits de boisson et commerces : 2 réunions

Un bilan d'étape de la convention de coordination entre la police municipale de Niort et la police nationale a eu lieu le 18 juillet 2019 en présence de Madame Isabelle DAVID, Préfet des Deux-Sèvres et de Monsieur Jérôme BALOGE, Maire de Niort.

En 2019, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et la Ville de Niort ont décidé de porter conjointement une étude de faisabilité pour la création d'une mission de prévention spécialisée sur la Ville de Niort. Cette étude qui associait l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés par la prévention a été confiée au bureau d'études Néorizons qui animait la démarche.

Plusieurs enjeux étaient visés par cette étude :

- Elaborer un diagnostic précis et partagé par les acteurs du territoire
- Améliorer la coordination des acteurs intervenant au contact de la jeunesse niortaise
- Analyser les besoins non couverts par les dispositifs existants et identifier des pistes de réponse complémentaires
- Définir des réponses efficaces et des modalités de mesure de cette efficacité

Le comité de pilotage du 26 novembre 2019 a validé le principe de la constitution d'une équipe de prévention de la marginalisation des jeunes de 12 à 25 ans par le biais d'une mise en relation/restauration de la relation entre le jeune et les acteurs de droit commun dans tous les champs de la vie du jeune.

Un appel à projet sera lancé prochainement auprès des opérateurs nationaux afin de constituer une équipe composée de trois professionnels aguerris (profil éducateurs spécialisés) et d'un mi-temps d'encadrement nécessaire à la coordination de l'équipe.

Cette équipe sera basée sur le quartier prioritaire de la politique de la ville du Clou Bouchet et mobile sur les deux autres quartiers prioritaires et le centre-ville.

Une convention de partenariat entre la Ville de Niort, L'Etat, le Département, La Communauté d'Agglomération du Niortais sur une durée de quatre ans sera proposée et actera le pilotage stratégique de ce dispositif au sein des instances de gouvernance du contrat de ville (comité de pilotage et comité de

coordination) qui vient d'être prorogé jusqu'en 2022. Le pilotage technique de la mission de prévention spécialisée sera assuré au sein des services municipaux de la Ville de Niort.

L'installation de cette mission de prévention spécialisée est programmée au cours du dernier trimestre de l'année 2020.

c. Sur le pilier Emploi-développement économique

Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP)

Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) de l'arrondissement chef-lieu, constitue le cadre dans lequel les thématiques propres à l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération niortaise sont régulièrement examinées. Réuni par le Préfet de l'arrondissement chef-lieu selon une périodicité trimestrielle, il associe l'UT DIRECCTE, Pôle Emploi, la Mission Locale Sud Deux-Sèvres, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération, le Comité de Bassin d'Emploi du Niortais, ainsi que les organismes consulaires. La situation de l'emploi dans les quartiers, la mobilisation par les opérateurs de l'Etat des instruments des politiques de l'emploi dans ces territoires y seront systématiquement examinées. Cette instance s'est réunie le 8 mars 2019.

8. Les Conseils Citoyens

Il est important de poser en introduction que le suivi des Conseils Citoyens est conduit par la Ville de Niort dans le cadre d'une prestation Ville/CAN. Aussi, les lignes qui suivent ont été transmises par les services communaux.

1. Une implication assidue et significative des conseillers citoyens

Fonctionnement des instances :

L'année 2018 s'est terminée sur une note positive au sujet de l'implication des membres des deux instances Conseil Citoyen. L'année 2019 confirme cette tendance à la participation des conseillers citoyens aux rencontres et manifestations diverses. Un groupe d'une douzaine de membres actifs est très régulièrement présent sur les deux instances. Cette tendance est stable depuis le lancement des conseils citoyens sur Niort et confirme un intérêt certain pour les sujets qui y sont travaillés. Ces membres constituent des piliers et des relais de terrain importants sur lesquels les services et partenaires peuvent s'appuyer.

Comme évoqué fin 2018 pour le Conseil Citoyen Pontreau-Colline Saint-André, l'instance a su prendre en main son organisation et s'inscrit globalement dans une dynamique tendant vers l'autonomie : les membres décident des dates des rencontres qu'ils impulsent de leur propre chef pour aborder des sujets qu'ils déterminent également eux-mêmes, ils sollicitent les services si nécessaires etc... Toutefois, sur cette question de l'autonomie, il est à préciser que cette instance n'est pas favorable à s'engager dans un processus de création d'une structure associative.

En 2019, une nette différence de fonctionnement entre le Conseil Citoyen Pontreau-Colline Saint André et Clou Bouchet-Tour Chabot Gavacherie a été constatée.

Si la première instance confirme la tendance perçue en 2018 à s'autogérer et à évoluer vers une moindre sollicitation du coordinateur des conseils citoyens, le conseil du Clou Bouchet-Tour Chabot Gavacherie exprime un besoin d'accompagnement très fort tant sur un plan logistique que sur l'animation et l'accompagnement des rencontres. Des rencontres avec le service Proximité et Relations aux Citoyens ainsi qu'avec la Déléguée du Préfet à la Politique de la Ville ont marqué ce besoin fort d'accompagnement et d'orientation.

Ainsi, depuis fin 2019, le coordinateur a remis en place un accompagnement plus fort du conseil citoyen Clou Bouchet-Tour Chabot Gavacherie. L'année 2020 devra donc débuter en tenant compte de ces besoins de soutien exprimés. Le coordinateur des conseils citoyens s'engagera donc à assurer un lien renforcé et une présence plus régulière auprès de cette instance.

Temps clés de l'année 2019 :

Sur le volet formation-sensibilisation des conseillers citoyens, une présentation d'un outil d'animation, VALEUREKA, pour se familiariser avec les Valeurs de la République par l'organisme de formation ASFODEP a été proposée (novembre 2019). Deux sessions ont ainsi été planifiées afin de permettre aux conseillers citoyens de découvrir cet outil d'aide au dialogue et à l'ouverture sur les valeurs de la République française. Au total 30 personnes ont participé à cette action.

Sur cette logique de formation, le Conseil Citoyen Clou Bouchet-Tour Chabot Gavacherie rappelle régulièrement les apports d'une formation proposée en lien avec PQNA en 2018 sur l'organisation des conseils citoyens. En 2019, une formation de ce type n'a pas pu être assurée par le même organisme.

Temps important de l'année pour le Conseil Citoyen Pontreau Colline Saint André: la participation à l'étude « Evaluation d'Impact sur la Santé » (EIS) réalisé sur le quartier du Pontreau. Trois représentantes de l'instance ont participé à une formation/action sur l'EIS et représentaient les habitants lors des comités techniques.

En parallèle, d'autres habitants ont participé à des ateliers de consultation sur les pratiques et usages du quartier. L'implication des habitants sur cette action a permis d'appuyer et d'orienter de manière concrète les débats en lien avec les experts techniques.

Pour résumer, en 2019 s'est dessinée une approche très différente en termes de fonctionnement entre les deux structures. Le lancement d'un renouvellement au cours de l'année 2019 constitue sans doute l'une des explications à ce phénomène.

Les Conseils Citoyens 2019 en chiffres

Conseil Citoyen Clou Bouchet-Tour Chabot Gavacherie :

- 27 membres dont 10 nouveaux inscrits en 2019
- 12 acteurs sociaux économiques (dont 4 nouveaux) et 15 habitants (dont 4 nouveaux)

Conseil Citoyen Pontreau-Colline Saint André :

- 28 membres dont 17 nouveaux inscrits en 2019
- 12 acteurs sociaux économiques (dont 6 nouveaux) et 16 habitants (dont 10 nouveaux)

Présence du coordinateur lors des réunions des instances :

- 14 avec Pontreau-Colline Saint André
- 9 avec Clou Bouchet-Tour Chabot Gavacherie

2. Amorce du renouvellement des instances

2019 était prévue comme l'année charnière des Conseils Citoyens. Sur proposition de Monsieur le Président-Maire en lien avec Madame Le Préfet, il a été décidé de s'appuyer sur la prorogation du Contrat de Ville jusqu'à 2022 pour procéder au renouvellement l'instance à mi-parcours.

Ainsi, le service Proximité et Relations aux Citoyens en lien avec le service Cohésion Sociale et la Déléguée du Préfet à la Politique de la Ville a mis en œuvre un renouvellement visant à dynamiser ses membres en effectuant un travail de terrain pour en faire connaître l'instance.

Une campagne de renouvellement a ainsi vu le jour, en lien avec les acteurs de terrain (médiation sociale, centre socioculturels, adultes relais...). Le bailleur social Deux-Sèvres Habitat a contribué à ce renouvellement en mettant à disposition le fichier permettant le tirage au sort de nouveaux conseillers sur les listes de son parc immobilier.

Ainsi, l'ensemble des anciens membres ayant fait le choix de renouveler leur engagement, les nouveaux inscrits et personnes tirées au sort ont été conviés à deux temps conviviaux en juin 2019 leur permettant de prendre connaissance de l'instance, son organisation, son fonctionnement, ses enjeux et de formaliser leurs souhaits, ou non, de s'y impliquer.

Suite à cette phase de communication, le bilan de ce renouvellement s'est avéré très différent d'une instance à l'autre.

Si l'opération de renouvellement sur le Pontreau-Colline Saint André est un succès avec plus de 50% de nouveaux arrivants, le conseil Clou Bouchet-Tour Chabot Gavacherie a vu très peu de nouveaux membres s'investir sur le long terme. Ainsi, l'opération est quasi sans effets sur ce périmètre car les participants sont toujours les mêmes, à l'exception de quelques acteurs socio-économiques présents sur certains temps. Les attentes étaient très fortes du côté des « anciens membres » du conseil Clou Bouchet-Tour Chabot Gavacherie. La faible participation a ainsi été vécue difficilement et une forte démotivation a été exprimée.

En complément de ces points, alors que le renouvellement des conseils citoyens a pris une place prépondérante sur tout le premier semestre, l'arrêté préfectoral de nomination qui acte la liste des conseillers citoyens au sein des 2 instances, n'a pas été validé en 2019.

Cet élément laisse les conseillers citoyens sur une note de regret. Le renouvellement sur le quartier Clou Bouchet Tour Chabot Gavacherie est donc questionné par les membres.

A contrario, le quartier Pontreau Colline Saint André a su tirer profit de cette communication en accueillant les nouveaux membres actifs déjà force de proposition. Cette instance est cependant elle aussi dans l'attente de l'arrêté de nomination officielle afin d'évoluer plus aisément.

3. Perspectives pour 2020

Le début de l'année 2020 est marqué par l'actualité électorale, municipale et intercommunale, avec un changement potentiel des élus délégués. L'un des principaux enjeux des conseillers citoyens début 2020 est de conserver le rôle d'acteurs locaux connus et reconnus qu'ils ont su mettre en œuvre et conforter ces dernières années.

Le Conseil Citoyen Clou Bouchet-Tour Chabot Gavacherie nécessitera d'être accompagné et mieux guidé, conseillé. Ainsi, le coordinateur Conseil Citoyen se rendra sur les différentes réunions de l'instance, au moins sur les premiers temps de l'année, afin de faire un bilan des actions et d'assurer ce rôle de conseil. Il sera proposé à cette instance de mettre en place un projet de terrain sur la thématique de la santé.

Le Conseil Citoyen Pontreau Colline Saint André aura lui pour difficulté de trouver « temps et énergie » pour participer et être représenté sur toutes les instances et différents groupes de travail. En effet, de nombreux projets urbains et sociaux sont en préfiguration sur le quartier pour les prochaines années. L'instance aura donc une place importante en tant qu'usager et relais de terrain.

Sur l'année 2020, l'axe de travail prioritaire avec le Conseil Citoyen Pontreau Colline Saint André va se concentrer sur les travaux de l'ilot Denfert Rochereau. Dans le cadre de cette rénovation, il est prévu une phase de concertation avec les habitants, notamment pour la création de l'espace ludique. Le service Proximité et Relations aux Citoyens travaillera donc en lien avec le Conseil Citoyen afin d'accompagner cette démarche.

L'année 2019 permet de dresser un point d'étape analytique du fonctionnement des Conseils Citoyens:

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> + L'instance est reconnue dans le paysage. Les élus sont présents sur les dossiers Politique de la Ville + Implication forte des membres anciens sur les deux instances + Implication et force de proposition de nouveaux membres sur le quartier Pontreau Colline Saint André 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de projets urbains et structurants sur les quartiers Clou Bouchet Tour Chabot Gavacherie - Une confusion bien ancrée entre Conseil de Quartier et Conseil Citoyen et notamment sur Clou Bouchet
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> ++ Des conseils citoyens mobilisables sur de nombreux champs d'action ++ Des conseils citoyens avec la volonté d'aller à la rencontre des autres habitants du quartier ++ Amorcer un travail de redécoupage des périmètres pour mettre fin à la confusion entre conseils de quartier et conseils citoyens 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ! Le non renouvellement pourrait bloquer leur participation sur certaines réunions institutionnelles et démobiliser les membres ! Les deux instances ne bénéficient pas de projets de même envergure. Le PCSA va être très actif ces prochaines années notamment grâce au NPRU. Le CB-TCG pourrait exprimer de la frustration.

9. La Dotation de Solidarité Urbaine

La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle est répartie en tenant compte d'un indice synthétique de charges et de ressources calculé en fonction :

- du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;
- du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations ;
- du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune

La loi de finances initiale (LFI) a prévu un montant global de DGF de 26,9 milliards d'euros, identique à celui de 2018.

Le montant de la DSU pour l'année 2019 est **de 1 130 189 €** soit une progression de près de 5,56 % par rapport à l'année 2018 (1 070 628 €).

Investissements réalisés par la commune dans les quartiers prioritaires : 1 447 750 € (1 397 800 € en 2018)

Clou Bouchet – 729 000 €

Equipements : 385 000 €

Espaces verts : 250 000 €

Voiries : 94 000 €

Tour Chabot - Gavacherie – 271 250 €

Equipements : 107 000 €

Espaces verts : 87 250 €

Voiries : 77 000 €

Pontreau / Colline Saint André – 447 500 €

Equipements : 336 500 €

Espaces verts : 25 500 €

Voiries : 85 500 €

Gestion urbaine de proximité - ajustement des dysfonctionnements urbains : 39 100 €

Vous trouverez en annexe des éléments d'appréciation de l'usage de cette dotation par la Ville de Niort pour améliorer la cohésion sociale et réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire niortais dans les domaines suivants :

- l'éducation
- la parentalité
- la santé
- l'accès au sport, à la culture et aux loisirs
- la prévention de la délinquance
- la citoyenneté
- ...

10. Avis des partenaires exprimés sur le rapport annuel



Communauté d'Agglomération du Niortais
Service courrier
07 SEP. 2020

Monsieur Jérôme BALOGÉ
Communauté d'Agglomération du Niortais
140 rue des Equarts
CS28770
79027 NIORT CEDEX

Niort, le 01 Septembre 2020

Dossier suivi par : Julien VINCONNEAU
Tél. 05 49 28 79 89 ou 06.16.44.57.62
j.vinconneau@cci79.com
Réf : 2020000098

DATE 07.09.20			
ORIGINAL	PP		
COPIES			

Objet : Avis sur le rapport annuel du contrat de ville 2019

Monsieur le Président,

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres a pris connaissance du rapport annuel 2019 du contrat de ville dans lequel nous sommes engagés aux côtés de la Communauté d'Agglomération de Niortais et de l'ensemble des autres partenaires.

A la suite de la consultation de ce rapport, vous trouverez ci-dessous les remarques et observations de la CCI Deux-Sèvres :

Dans le pilier «Emploi – Développement économique»,

- Dans un contexte de crise sanitaire et économique, la Chambre de Commerce et d'Industrie salue l'expérimentation menée entre la collectivité et AIVE Chantiers Méca afin de lever un des obstacles à l'emploi pour les personnes non mobiles. En effet, la mise en place de la plateforme Mobilité permet un accompagnement complet des personnes, jusqu'à l'obtention du permis de conduire, dans l'objectif final d'occuper un emploi. Nous encourageons la poursuite de cette action avec d'autres moyens de mobilités et à étendre le dispositif dans d'autres secteurs d'activités.
- La CCI Deux-Sèvres confirme sa volonté de poursuivre son action visant à encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers, réalisée en partenariat avec la CMA Deux-Sèvres et l'ADIE, comme cela a été le cas depuis le début du contrat de ville.

Dans le «pilier urbain – cadre de vie » :

- Concernant l'offre commerciale du quartier Pontreau / Colline St André et suite à l'étude réalisée par EPARECA, la Chambre de Commerce et d'Industrie préconise de conforter l'offre commerciale existante en s'appuyant sur l'agrandissement du supermarché Intermarché de la rue Jules Ferry, accepté en CDAC en 2018, et de porter une attention particulière aux friches commerciales, notamment autour de la place Denfert Rochereau.

- En termes d'aménagement, dans le cadre des travaux prévus sur le quartier Pontreau /Colline Saint-André, la Chambre de Commerce et d'Industrie préconise d'organiser de manière lisible la liaison entre le quartier et le centre-ville, notamment en termes de signalétique commerciale, et se félicite des liaisons douces entre les 2 quartiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le 30/11/2020
Philippe DUTRUC
Président

Philippe DUTRUC
Président



DATE 14/09/20			
ORIGINAL	FP		
COPIES			

FP → CSI



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Secrétariat

Affaire suivie par Pascal PERENNOU
Mercre n° : 2020 - 590

Monsieur Jérôme BALOGÉ
Président de la Communauté d'Agglomération
du Niortais
140, rue des Equarts
79027 NIORT

Communauté d'Agglomération du Niortais
Service courrier

14 SEP. 2020

Niort, le - 9 SEP. 2020

OBJET : Avis sur le rapport annuel du contrat de ville 2019

Monsieur le Président,

La lecture attentive du projet annuel pour la mise en œuvre du Contrat de ville de la Communauté de l'Agglomération du Niortais au cours de l'année 2019, reçu le 27 juillet dernier, n'appelle aucune remarque particulière de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Gilbert Favreau

Gilbert FAVREAU

Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

DATE 14/09/20			
ORIGINAL	FR		
COPIES	20	RR	

Communauté d'Agglomération du Niortais
Service courrier

14 SEP. 2020

Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Pôle de cohésion sociale

Affaire suivie par : Patricia Grégoire

Tél. : 05.49.17.27.28

Adresse mail : patricia.gregoire@deux-sevres.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires

Chef du service prospective planification habitat service agriculture et territoires

Affaire suivie par : Gilles Dumartin

Tél. : 05 49 06 89 00

Adresse mail : gilles.dumartin@deux-sevres.gouv.fr

FR → CSI

Niort, le 10 SEP. 2020

Monsieur le président,

Par courrier du 8 juillet 2020, vous m'avez adressé le projet de rapport 2019 du contrat de ville de Niort. Vous souhaitez en effet partager ces éléments dans le cadre de notre partenariat et recueillir mon avis ainsi que mes remarques éventuelles sur ce document.

En préambule, je tiens à souligner la qualité de ce rapport qui restitue parfaitement les ambitions partagées fixées dans le contrat de ville autour des trois piliers qui doivent structurer notre action commune ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des 22 signataires du contrat tant au travers du plan d'actions partenarial que des actions menées dans le cadre de l'appel à projet.

Au vu des éléments ci-dessus mentionnés, mes observations porteront donc essentiellement sur les points suivants :

- L'année 2019 a constitué une année charnière pour le contrat de ville autour des travaux d'évaluation à mi-parcours et de révision du contrat de ville : sur ce sujet, il m'apparaît important de souligner l'excellente dynamique partenariale qui a permis de déboucher sur un protocole d'engagements réciproques et renforcés. Cette démarche s'inscrit dans un cadre plus général prenant en compte le Pacte de Dijon et le plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers lancé par le gouvernement en juillet 2018. Les priorités dans le cadre de la prolongation de ce contrat de ville sont la jeunesse, la lutte contre la fracture numérique, l'accès aux droits (sur ce point, les Maisons France Services pourront apporter une réponse aux besoins des habitants), et enfin la sécurité pour apporter un environnement plus sûr aux habitants.

Monsieur Jérôme BALOGÉ
Président de la communauté d'agglomération du Niortais
140 rue des Equarts
CS 28770
79027 NIORT cedex

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE À L'ADRESSE SUIVANTE :
MONSIEUR LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

- Sur le volet urbain, notre partenariat a également permis la concrétisation de la convention de renouvellement urbain qui prendra fin au solde de la dernière opération physique financée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

S'y ajoutent, parmi les documents annexés au contrat de ville et ayant trouvé leur aboutissement en 2019, la charte d'insertion, le document cadre d'orientation relatif à la mixité sociale et aux attributions de logements sociaux validé en Conférence Intercommunale du Logement du 23 mai 2019 ainsi que la convention intercommunale d'attributions des logements sociaux.

L'enjeu sera dorénavant d'organiser la mise en œuvre effective du plan d'actions et de maintenir la dynamique territoriale nécessaire notamment dans l'optique des réflexions à mener autour du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur et des travaux autour de la cotation de la demande de logement social.

Les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement Taxe foncière sur les propriétés bâties signés avec les deux bailleurs publics Deux-Sèvres Habitat et Immobilière Atlantic Aménagement en 2019 ont permis de proroger les programmes d'actions jusque fin 2020. De nouveaux avenants, en cours de signature, permettent de proroger ces conventions jusque fin 2022.

- Le volet éducation du contrat de ville à travers notamment le programme de réussite éducative, les contrats locaux d'accès à la scolarité (CLAS), l'action Grandir Ensemble constitue un axe à consolider et à faire évoluer au regard du contexte lié au confinement (continuité pédagogique, décrochage scolaire); le pilotage de ces dispositifs devra être renforcé dans les mois à venir.

L'évaluation du PRE qui s'est déroulée fin 2019 et les préconisations qui en découlent constituent en ce sens une base de réflexion essentielle qu'il conviendra de partager lors du prochain comité de pilotage afin de faire évoluer ce dispositif dans le sens d'une plus grande individualisation des parcours.

- Le rapport restitue également les engagements financiers des différents partenaires. Sur ce sujet, il m'apparaît important de souligner les moyens supplémentaires octroyés par l'État au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de Niort (soit plus de 50 000 euros) dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons : ces moyens ont ainsi permis de mettre en place des actions complémentaires au plan d'action annuel dans le cadre notamment de l'opération « quartiers d'été » mais également « colos apprenantes ». Enfin, 3 postes adultes relais supplémentaires vont être déployés d'ici la fin de l'année sur les quartiers de Niort.

Outre les crédits spécifiques affectés au contrat de ville, la mobilisation des politiques de droit commun constitue un enjeu majeur pour les contrats de ville.

- Enfin, l'implication des habitants, par l'intermédiaire notamment des conseils citoyens constitue un axe fort du contrat de ville. Le travail mené conjointement entre les services de la collectivité et l'État en 2019 pour renouveler les conseils citoyens doit se concrétiser désormais par un nouvel arrêté préfectoral. D'autre part, les services de l'État sont à votre disposition pour faire évoluer leur organisation si nécessaire et être en appui pour l'accompagnement de la dynamique participative notamment pour les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous, en restant
évidemment disponible sur tous ces
sujets.*


Emmanuel AUBRY

Direction – LLZ/ SS n°028
05.49.77. 35. 34

Mardi 22 septembre 2020

Niort Agglo

Mme **RENAUD Sabrina**
Direction de la Cohésion Sociale et Insertion
140 Rue des Equarts
CS 28770
79027 NIORT Cedex

Projet Rapport annuel 2019 Contrat de ville

Madame,

Nous avons bien pris connaissance du document ci-joint, et de l'évaluation des résultats constatés à mi-parcours du plan d'actions partenarial. Ce travail initié depuis maintenant juillet 2015 doit effectivement contribuer à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire.

L'engagement de l'Assurance Maladie sur ce sujet reste entier.

Quelques points de remarques concernant :

- Le constat d'une baisse des consultations Médecin Généraliste (7 points de moins) et dans une moindre mesure Chirurgien-dentiste, entre 2016 et 2019, pour les habitants des quartiers prioritaires. Cet indicateur n'est pas forcément pertinent seul, et son évolution au fil du temps avec une population couverte qui évolue est hasardeuse. Elle ne reflète pas nécessairement une difficulté d'accès aux soins. Sur ce point, il conviendrait donc de mener une réflexion plus approfondie (avoir des précisions sur la méthodologie retenue concernant les indicateurs cibles notamment).
- Les consultations gynécologie, n'ayant pas de comparaison avec les chiffres 2019, il est impossible de se livrer à une interprétation. Il conviendra d'apporter néanmoins une attention particulière sur l'année 2020 pour voir si ce constat perdure, d'en définir les causes éventuelles, et les impacts.
- L'information des professionnels de santé concernant la Ligne Urgence Précarité. Une communication les informant d'une ligne d'appel spécifique a été réalisée sur l'ensemble du département. Cette ligne identique au numéro d'appel « ex-PFIDASS » permet à l'ensemble des professionnels de santé de joindre directement un conseiller accompagnement en santé. Cette action pourrait être renouvelée sur des zones cibles, si nécessaire.

L'accès aux droits et aux soins qui se trouve au carrefour de différentes problématiques, est plus que jamais l'une des priorités de l'Assurance Maladie. A ce titre, la dénomination PFIDASS mentionnée à plusieurs reprises dans ce rapport annuel, est désormais remplacée par **Mission Accompagnement en Santé (M.A.S)**.

Au-delà, du changement de nom, il s'agit plus globalement de la mise en place d'une offre de service d'accompagnement personnalisé intégrée portant sur l'accès aux droits, l'accès aux soins et également la promotion de la prévention quels que soient le mode et le motif initial de détection.

Sur ce dernier point, au regard du contexte sanitaire inédit et historique que nous traversons, nous renouvelons auprès de nos partenaires tout l'intérêt qu'il convient d'avoir sur ces sujets. Les rendez-vous médicaux concernant le suivi et l'accompagnement des maladies chroniques, les dépistages organisés, la vaccination antigrippale doivent notamment faire l'objet d'une communication soutenue auprès des publics déjà fragilisés.

L'Assurance Maladie consciente des difficultés rencontrées par certains de ses assurés en matière d'accès aux droits et aux soins, renforce l'articulation avec ses différents services internes (**Centres d'Examens de Santé et de Prévention, Service social, Service médical...**).

Une stratégie nationale très affirmée se décline à travers des conventions nationales cadres, venant s'additionner aux collaborations locales déjà mise en œuvre, comme en témoigne notre partenariat au sein du contrat de ville de l'agglomération niortaise.

La démarche « d'aller vers » doit être encore plus forte.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Liliane LELIEVRE-ZAMORA
Directrice



RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NIORT

I - ELEMENT DE CONTEXTE

La loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 poursuivait six axes de réforme :

- Une simplification de la géographie prioritaire ;
- Un portage et un pilotage des nouveaux contrats de ville par les établissements publics de coopération intercommunale afin d'affirmer une meilleure solidarité territoriale ;
- La mise en œuvre de nouveaux contrats de ville qui couvrent l'ensemble des aspects de la politique de la ville, la cohésion sociale comme la rénovation urbaine ;
- La nécessité de mobiliser les crédits de droit commun et de n'utiliser les crédits spécifiques de la politique de la ville qu'en complément et non comme substitution des crédits de droit commun ;
- L'affirmation d'un nouveau principe en matière de participation des habitants : la co - construction ;
- Une réforme des structures d'évaluation.

Le contrat de ville du territoire niortais signé le 6 juillet 2015 acte les engagements des 22 partenaires qui se proposent de mobiliser les moyens, outils et ressources de leur politique publique au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le contrat de ville du territoire niortais a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2022 par la signature du protocole d'engagement réciproque et renforcé (PERR) validé par le conseil communautaire du 16 décembre 2019. Les conventions thématiques annexes au contrat de ville sont également prorogées jusqu'au 31 décembre 2022 : la convention de gestion urbaine de proximité et la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties.

2019 est la troisième année de mise en œuvre effective du contrat de ville 2015-2022 sur trois quartiers prioritaires exclusivement niortais : le Pontreau - Colline Saint André, le Clou Bouchet et la Tour Chabot - Gavacherie.

Le décret n°2015 – 1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.111-2 et L.1811-2 du Code général des collectivités territoriales stipule que le maire est tenu de présenter, à son assemblée délibérante un rapport annuel, qui est débattu au sein du conseil municipal.

II - NOTE DE LECTURE

Le rapport annuel de mise en œuvre du contrat de ville 2019 élaboré par les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et les services de la ville de Niort se décline en plusieurs parties :

Page 5 à 7 : Présentation des données de l'observatoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui détaille les chiffres clés sur :

- la population : 5 842 habitants vivent sur l'un des 3 quartiers prioritaires (Clou Bouchet : 2 791 H, Tour Chabot-Gavacherie : 1 320 H, Pontreau/Colline saint André : 1 731 H)
- Niveau de vie : le niveau de vie médian se situe entre 11 950 € (Clou Bouchet) et 13 710 € (Pontreau) - (Niort = 20 970 €)
- la famille : la part des familles monoparentales allocataires de la CAF est de 25,2 %, au Clou Bouchet alors qu'elle n'est que de 17,3 % sur la commune de Niort,
- l'emploi : 40,43 % des personnes de 15 - 64 ans habitant un QPV ont un emploi (66,8 % sur la CAN et 62,4 % sur Niort) dont 29,16 % en emploi précaire. Le taux d'emploi des femmes est de 38,9 % alors qu'il représente 62,2 % sur la ville de Niort et 66,2 % sur NiortAgglo. En 2018, on constate une baisse de - 8 % du nombre demandeurs d'emploi des QPV inscrits en catégories A, B et C (soit 1 051 personnes) alors qu'elle n'est que de - 2 % sur Niort (-3 % sur la CAN).
- la formation : 45,6 % de la population des QPV est sans diplôme ou dispose d'un diplôme inférieur au BAC (29,7 % sur Niort, 28,3 % sur la CAN).

Page 8 à 11 : Présentation de données clés de l'appel à projet 2019 et des actions retenues et financées.

- 77 projets reçus
- Le montant des crédits spécifiques alloués aux porteurs d'actions en QPV est de 425 866 € pour la CAN et de 158 150 € pour l'Etat (ANCT) dont
 - o 38 % au titre des actions Emploi – insertion
 - o 22 % au titre des actions favorisant l'accès à la culture, au sport et aux loisirs
 - o 18 % pour l'éducation
 - o 14 % pour la santé, la prévention, l'accès aux soins
 - o 5 % pour les actions de citoyenneté et prévention de la délinquance
 - o 2 % pour l'accès aux droits
 - o 1 % pour l'ingénierie

La ville de Niort apporte une contribution financière de 561 178 € dans le cadre de ses subventions aux acteurs associatifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit l'équivalent de la compilation des crédits spécifiques de NiortAgglo et de l'Etat.

Page 12 à 16 : Présentation des actions symboliques du plan d'actions partenarial du pilier cohésion sociale illustré par le projet « coopération entre la police nationale et police municipale », le programme de réussite éducative piloté par le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, le chantier jeunesse mené par le Centre Socioculturel du Parc.

Page 17 à 23 : Présentation du plan d'actions partenarial du pilier Emploi - Développement économique hors investissement. Ce plan est illustré par quelques actions phares telles « Le guichet unique des clauses d'insertion » piloté par la communauté d'agglomération du Niortais, « Le développement d'une plateforme mobilité », piloté par l'association AIVE Chantier Méca, l'action « Encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers et offrir un appui aux entreprises » proposée par l'association ADIE, en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Page 24 à 36 : Présentation des actions du pilier renouvellement urbain et cadre de vie avec un point d'avancement sur les opérations inscrites à la convention partenariale avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain, l'Evaluation d'impact en Santé (EIS) sur le projet d'aménagement des tours du Pontreau, les actions urbaines sur les quartier clou Bouchet et Tour Chabot-Gavacherie, la convention intercommunale d'attribution du logement social, la démarche de gestion urbaine de proximité et la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit des bailleurs sociaux.

Page 37 à 40 : Présentation de la gouvernance du contrat de ville et des instances de pilotage politique et technique pour chacun des piliers.

Page 41 à 44 : L'activité des deux conseils citoyens Clou - Bouchet et tour Chabot - Gavacherie d'une part et Pontreau/Colline Saint André d'autre part.

Page 45 et 46 : La dotation de solidarité urbaine (DSU) perçue par la commune de Niort et les modalités d'utilisation.

Page 40 et suivantes : Recueil des annexes : objectifs détaillés du contrat de ville, évaluation à mi-parcours du contrat de ville, avenant au contrat de ville (PERR 2020- 2022), tableau de programmation des actions du pilier cohésion sociale, tableau de programmation des actions du pilier Emploi – Développement économique, glossaire.

III - Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel 2019 de mise en œuvre du contrat de ville 2015 - 2022

Le conseil municipal tient à souligner la qualité du contenu du rapport annuel 2019 de mise en œuvre du contrat de ville portant sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville et l'engagement de chacun des partenaires à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement.

▪ L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

L'année 2019 est marquée par la réalisation d'une démarche d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville sur la période 2016, 2017 et 2018 menée en interne, en mobilisant l'ensemble les partenaires signataires et les représentants des conseils citoyens.

Les ateliers ont réuni une cinquantaine de participants entre le mois de mai et le mois de juin 2019 ce qui témoigne de l'engagement des acteurs du territoire au profit des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Les questions évaluatives ont porté sur 4 thématiques principales :

- Le lien social, la citoyenneté et la prévention de la délinquance
- L'accès aux droits et à la santé
- L'accompagnement vers l'emploi
- L'encouragement et le soutien à la création d'entreprises

Le programme d'actions du contrat de ville est constitué de 116 actions réparties sur 8 enjeux stratégiques (promouvoir l'attractivité et la vitalité économique, développer la parentalité et la réussite éducative, favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers, favoriser l'accès aux droits, renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives, prévenir et agir contre la délinquance, développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté, lever les freins à l'emploi) et un axe transversal favoriser la citoyenneté.

Le bilan de ce programme fait ressortir que :

- 81 % des actions ont été réalisées dont 78 % sont conformes à l'action programmées et 3 % adaptées au regard du contexte évolutif,
- 3 % des actions ont été partiellement réalisées,
- 9 % des actions n'ont pas été réalisées,
- 7 % des actions n'étaient pas spécifiques aux quartiers prioritaires.

Les résultats de l'évaluation permettent d'apporter des mesures correctrices au programme d'actions du contrat de ville. Ils sont intégrés dans le Protocole d'Engagement Réciproque et Renforcé (PERR) qui servira de feuille de route pour les projets sur la période 2020 – 2022.

▪ **L'observatoire des quartiers**

Il présente un certain nombre de données socio-démographiques qui permettent de situer le quartier par rapport à la commune et à l'EPCI. Il conviendrait de disposer d'indicateurs de suivi plus qualitatifs permettant de mesurer, années après années, l'impact des politiques publiques sur les trajectoires de vie des habitants.

▪ **Les moyens financiers *du volet cohésion sociale***

Au titre de l'année 2019, les crédits spécifiques mobilisés par la CAN sont de 425 866 € et ceux de l'Etat (CGET) de 158 150 €. Ils sont mobilisés pour financer les actions retenues au titre de l'appel à projet soit :

- 18% au titre des actions éducation
- 14% au titre des actions santé, prévention et accès aux soins
- 2% pour l'accès aux droits
- 22% financent des actions culturelles, sport et loisirs
- 5% au titre de la prévention de la délinquance
- 38% fléchés sur l'emploi/Insertion

La répartition territoriale des crédits spécifiques pour chacun des quartiers est la suivante :

- 36 % Clou Bouchet et Tour Chabot - Gavacherie
- 9 % Pontreau/Colline Saint André
- 55 % ensemble des quartiers prioritaires

La part des financements apportée par la Ville de Niort dans le co-financement des actions du pilier cohésion sociale demeure importante et s'élève à 561 178 € (557 950 € en 2017, 535 796 € en 2018). Elle représente près de 23 % du montant total des interventions réalisées sur les quartiers prioritaires au titre du droit commun et des crédits spécifiques (2 408 830 €).

- **La convention de gestion urbaine de proximité et les conventions d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**

Dans le cadre de la prorogation du contrat de ville jusqu'en 2022, la convention de gestion urbaine de proximité et la convention d'utilisation d'abattement de la TFPB sont prorogées jusqu'à 2022.

La démarche de GUP est conduite par la ville de Niort dans le cadre d'une convention entre Niort Agglo et la commune

- **Les conseils citoyens**

2019, a constitué l'année charnière de renouvellement des membres des deux conseils citoyens, le Pontreau/Colline Saint André d'une part et le Clou Bouchet - Tour Chabot-Gavacherie d'autre part. L'arrêté préfectoral de nomination des habitants et acteurs associatifs au sein de chaque instance est a finalisé.

- **La dotation de solidarité urbaine**

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation de l'Etat au profit des communes en difficultés.

Le montant de la DSU perçue par la ville de Niort pour l'année 2019 est de 1 130 189 € soit une progression de 5,56 % par rapport à l'année 2018 (1 070 628 €)

AVIS DU CONSEIL CITOYEN « CLOU BOUCHET/TOUT CHABOT-GAVACHERIE » (NIORT)

SUR LE PROJET DE RAPPORT ANNUEL « POLITIQUE DE LA VILLE » 2019

Le conseil citoyen Clou Bouchet - Tour Chabot - Gavacherie a pris connaissance du rapport du contrat ville 2019. Nous tenons à rappeler le préambule de nos avis 2016, 2017 et 2018 : La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine reconnaît le principe fondamental d'une co-construction avec les habitants.

Nous vivons dans les quartiers, c'est à partir de ce que vivent les habitants que nous parlons. Nous souhaitons être associés en préalable, et non pas être informés des décisions prises.

Les actions mises en place en 2019 ont eu de belles réalisations et finalités les moyens humains et financiers sont là et le seront encore nous l'espérons dans les années à venir.

L'avis des bénéficiaires concernant ces actions aurait été un plus.

Mais rappelons que les inquiétudes de la plus grande partie des habitants portent sur la santé, l'insécurité et les incivilités causées en partie par les nombreux trafics sur les quartiers.

L'observatoire des quartiers montre bien que les demandes du conseil citoyen sont justifiées :

Le taux d'assurés ayant consulté

- au moins 1 médecin généraliste a chuté de 79 % à 72 % entre 2016 et 2019 au Clou Bouchet et de 80 % à 71 % à la Tour Chabot

- un chirurgien-dentiste de 30 % à 26 % au Clou Bouchet et de 27 à 26 à la Tour Chabot soit un écart de 9 % par rapport à la ville

Les actions de sensibilisation, de dépistage sont importantes, quelles actions sont mises en place pour qu'elles soient suivies d'effet ?

Les trafics de drogue sur les quartiers sont en constante augmentation. Cela entraîne un stress défavorable à la vie quotidienne, à la formation et à l'émancipation.

Certains lieux, certaines aires de jeux ne sont plus accessibles dès la fin de matinée. Comment un enfant, un jeune qui ne peut pas jouer, circuler sur le quartier peut-il se développer ?

Certains lieux sont envahis et bruyants (Auzanneau, Citystade). Comment être pleinement actif au travail ou à la recherche d'emploi lorsqu'on est empêché de dormir la nuit ?

Comment avoir confiance dans la police si elle n'a pas les moyens d'intervenir ?

Des manques :

- Qu'est-ce qui est fait pour les jeunes déscolarisés avant 16 ans ?
- Chaque conseil citoyen doit avoir des représentants au pôle social, comme le prévoit la réglementation.
- Nous constatons une diminution des services et commerces de quartier.
- Un service de bus performant serait un plus pour ce quartier Tour Chabot, Gavacherie, Jaune, car la mobilité reste importante au bien-être des habitant(e)s.
- Il n'y a pas assez de lieux, d'équipements pour les jeunes : pas de salle sur le Clou Bouchet, pas assez d'équipements permettant l'exercice physique.
- Le besoin d'éducateurs de rue n'est plus à démontrer... malgré les promesses nous les attendons toujours.

Deux Sèvres Habitat présente ses actions sur l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière.

Nous nous interrogeons sur la réalité de l'explosion du surcoût de remise en état des logements alors que le montant par appartement a beaucoup diminué.

Nous demandons que les gardiens soient réellement affectés au mieux vivre ensemble et à l'intégration dans les collectifs. A notre connaissance ils sont surtout employés pour faire du ménage mais leur poste est chiffré en entier dans le dossier dégrèvement.

Les services de DSH, la médiation et la police doivent collaborer. Si aucune conciliation n'est possible avec les auteurs d'incivilités, il faut envisager la rupture du bail. En effet sinon c'est la vie de tout le voisinage qui en pâtit.

Les habitants constatent des manques importants pour la gestion des encombrants.

Concernant l'animation le lien social et vivre ensemble, nous constatons une détérioration de la qualité de vie dans les quartiers.

En conclusion :

De nouveau, nous demandons un fonctionnement correct du conseil citoyen : que ses sujets soient pris en compte, qu'il soit partie prenante des décisions.

Nous demandons aussi une réelle coordination des intervenants.

Bien que cela concerne peu l'année 2019, nous devons évoquer la Covid19.

La pandémie a isolé les habitants du quartier prioritaire comme il est difficilement imaginable.

Exemples :

- un élève de CP dont la maman n'a que le portable pour lien et elle n

Accusé de réception en préfecture
079-200041917-2020116-C63-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

- un ordinateur pour une famille de 5
- le suivi par des parents qui ne maîtrisent pas le français
- le coût du papier, des cartouches d'encre, des repas à la maison...

Sans oublier

- La peur
- La perte d'emploi, de travail "au noir"
- Les associations pas ou peu joignables
- La perte de relation directe avec les administrations et les services publics...

Bien sûr il y a eu des entraides : visites, courses, ménage des parties communes, démarches...

Mais ce n'était pas possible partout : méconnaissance du voisinage, mésentente, peur de demander...

La crainte reste présente... et le manque d'équipements aussi

AVIS DU CONSEIL CITOYEN « PONTREAU COLLINE SAINT ANDRE » (NIORT)

SUR LE PROJET DE RAPPORT ANNUEL « POLITIQUE DE LA VILLE » 2019

Le Conseil Citoyen Pontreau Colline St André (PCSA) s'est réuni au centre Du Guesclin le 7 septembre 2020 de 20h à 22h20 pour formuler ses remarques sur la mise en œuvre du Contrat de Ville en 2019. 18 Conseillers habitants du QPV ou représentants d'associations actives sur le quartier étaient présents.

Concernant le pilier emploi et développement économique, les Conseillers ont apprécié le doublement du nombre d'heures d'insertion et l'augmentation des heures travaillées par les demandeurs d'emploi sur le quartier ainsi que le travail avec Ateliers Méca pour favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi. De même le taux de créations d'entreprises est un indicateur positif.

Toutefois si le Bocal Gourmand est une réussite, d'autres entreprises ont dû cesser leur activité. Un accompagnement plus long semble nécessaire pour optimiser les chances de viabilité des entreprises. Pour les salarié(e)s, la garde d'enfants en horaires atypiques reste un frein à l'emploi. Les jeunes, nombreux dans notre quartier, ne se rendent pas facilement aux rencontres avec la Mission Locale. Peut-on imaginer aller vers eux pour les motiver comme le fait l'ADIE ?

Le cadre de vie des habitants du Pontreau a changé et la rénovation des tours est d'ores et déjà une réussite : cet été les résidents n'ont pas souffert de la canicule grâce à l'isolation thermique performante de leurs logements. Le compostage est un succès, la spirale aromatique et les petits fruitiers sont respectés par tous.

Sur la Colline St André, le permis de louer, institué pour un an à titre expérimental, doit être prorogé sinon la mesure, indispensable pour lutter contre l'habitat indigne, perd tout son sens.

La mise en circulation de la navette électrique est une réussite partielle : les Conseillers Citoyens souhaitent tous que son trajet la conduise jusqu'au Pontreau, ce qui semble très faisable en 20 minutes, les chauffeurs passant de longues minutes à l'arrêt afin de

respecter les horaires.
Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Les habitants ont constaté la présence régulière de l'équipe municipale sur le terrain. Ils regrettent cependant le manque d'effectifs de police en soirée tout particulièrement les vendredis et samedis entre 1h et 3h du matin rue St Gelais, où le bruit et la musique empêchent les résidents de dormir.

Les incivilités demeurent :

- présence d'encombrants, de déchets en tout genre dans certaines rues du quartier et aux abords d'Intermarché,
- présence de caddies qui bloquent certains passages,
- présence de déjections canines, particulièrement désagréables pour les personnes en fauteuil,

Le trafic de drogue installé en divers endroits du quartier même si, fait notable, il est en baisse très nette au Pontreau, appelle une réponse ferme et pour les plus jeunes d'ordre éducatif : le recrutement d'éducateurs spécialisés est une partie de la réponse. L'augmentation de la présence de la police nationale en est une autre.

Au Pontreau, les habitants se plaignent : le ménage n'est pas fait correctement et qui plus est en pleine crise sanitaire.

Quelques questions et demandes pour terminer :

Le constat de la non-utilisation des chèques loisirs (pour mémoire seuls 40% des chèques distribués ont été utilisés dans les QPV) pose question : s'agit-il d'un problème de communication avec les familles ? Comment y remédier ?

Le faible recours au dispositif SOS NIORT79 dans notre quartier s'explique-t-il par une avance de frais à faire pour des personnes qui sont souvent dans une situation de grande précarité ?

Les Promeneurs du Net pourraient-ils être déployés sur le quartier afin de lutter contre le harcèlement en particulier ?

Nous souhaitons que nos avis enrichiront votre réflexion pour les actions futures.

11. Prise en compte et mise en perspective par la CAN, des avis sur le rapport annuel

Prise en compte et mise en perspective par la CAN des avis des partenaires et des Conseils Citoyens, relatifs au rapport annuel 2019

A l'attention des partenaires du Contrat de Ville 2015-2022 et des Conseils citoyens,

A chaque étape du Contrat de Ville, les partenaires se sont engagés aux côtés de l'agglomération dans cette démarche.

Aussi, après la signature du Contrat en juillet 2015, suivie un an plus tard du plan d'actions des piliers Cohésion sociale et Emploi-développement économique, doit maintenant être élaboré, chaque année un rapport dont les modalités sont fixées par le décret du 3 septembre 2015.

2019 est la quatrième année de mise en œuvre effective du Contrat sur les 3 quartiers prioritaires (QPV) du Pontreau/Colline Saint-André, le Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie.

Le projet de rapport a été construit en concertation avec les partenaires, sur une période charnière marquée par :

- la prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2022 au sein d'un Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés qui comprend l'actualisation du Plan d'actions partenarial et une évaluation à mi-parcours du dispositif. Cette prolongation a impacté les annexes du Contrat de Ville : la convention de Gestion Urbaine de Proximité et l'Abattement sur la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) dont les plans d'actions ont également été évalués et actualisés. Le rapport annuel 2019 donne donc à voir, notamment à travers l'évaluation à mi-parcours, le niveau d'engagement financier des signataires dans le cadre de l'appel à projets et leur mobilisation au sein du plan d'actions partenarial dont **la mise en œuvre à hauteur de 82% peut être soulignée.**

Nous souhaitons que la dynamique partenariale dont témoigne ce taux de mise en œuvre se prolonge au travers le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés.

- la concrétisation de la convention ANRU annexée par la charte d'insertion, qui a entraîné l'actualisation du document cadre d'orientation relatif à la mixité sociale et aux attributions de logements sociaux ainsi que la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux.

Dans leurs retours, les partenaires ont validé globalement le projet de rapport 2019. Ils ont également exprimé des questionnements et des pistes de réflexion annexées à ce document.

Les lignes qui suivent expriment la prise en compte de ces avis et leur mise en perspective par la CAN, qui s'adresse dans une première partie aux signataires du Contrat de ville et dans une seconde partie, aux Conseils Citoyens des quartiers du Pontreau-Colline St André, du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie.

L'ensemble constitue le rapport définitif soumis à l'approbation du Conseil d'Agglomération.

I-Réponses et mise en perspective des avis des signataires du Contrat de ville :

➤ La mobilisation des moyens des signataires du Contrat de Ville

En sollicitant, dans un contexte budgétaire contraint, la mobilisation des moyens de droit commun et en complémentarité, celle des crédits spécifiques des agglomérations et de l'Etat, la loi du 21 février 2014 relative à la cohésion urbaine a déterminé le principe d'intervention du Contrat de Ville.

Localement, les partenaires se sont engagés aux côtés de l'agglomération, à travers les 2 leviers d'actions que sont :

- la programmation résultant de l'appel à projets annuel,
- le plan d'actions partenarial qui décrit les actions conduites par chacune des institutions au regard des politiques publiques qui relèvent de leurs compétences (droit commun).

S'agissant d'une première démarche de ce type, il a été difficile pour les signataires, de chiffrer les moyens humains et techniques, toutefois, ceux-ci ont été identifiés.

Le rapport annuel 2019 donne donc à voir, notamment à travers l'évaluation à mi-parcours, le niveau d'engagement financier des signataires dans le cadre de l'appel à projets et leur mobilisation au sein du plan d'actions partenarial.

En 2020, la crise sanitaire a touché plus durement les plus vulnérables sur les plans sanitaires, sociaux et économiques. En réponse et de manière réactive, des crédits exceptionnels ont été débloqués. Toutefois il se dessine un « effet retard » des impacts de cette crise qui marquera encore longtemps les habitants de ces périmètres et qui implique une vigilance sur la durée.

➤ Sur le pilier urbain en lien avec le volet économique

▪ Les actions mises en œuvre par la CAN suite à l'étude EPARECA sur le Pontreau-Colline St André:

Il ressort de cette étude que le potentiel marchand du quartier est très limité voire inexistant. Aussi, il a été jugé plus opportun de suivre une nouvelle stratégie de mutation économique. Ainsi, la CAN a choisi de mettre en œuvre directement l'opérationnalité de la mutation économique par une action offensive notamment sur la rue Pluviault en se portant acquéreur du foncier mutable :

- fin 2019-début 2020, la CAN s'est portée acquéreur du 15 rue Pluviault et a décidé d'être maître d'ouvrage de l'aménagement d'un point de vente en boulangerie,
- mi 2020, des pourparlers sont en cours pour acquérir l'immeuble et y développer de l'activité ou du logement,

▪ En complément, la CAN a développé un dispositif d'aides nommée « Opération Collective de Modernisation » (OCM) pour les entreprises situées sur les 3 quartiers prioritaires élargis aux « quartiers vécus ».

Ce dispositif comprend :

- Des aides individuelles pour les entreprises : bilan-conseil et subvention à l'investissement (jusqu'à 30%) pour 35 entreprises.

- Des aides collectives : accompagnement dans leur communication des associations de commerçants constituées (ou à constituer) sur ces 3 quartiers.

Ce dispositif est soutenu par la CAN, l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine en lien avec la CCI et la CMA.

➤ Sur le pilier Cohésion sociale

• Volet Education :

▪Concernant l'action « Grandir Ensemble », la CAN rejoint l'appréciation des services de l'Etat relative aux qualités structurantes et transversales soulignées par l'évaluation de ce dispositif. Les pistes d'amélioration portent effectivement sur la mise en place d'instances de pilotage et de suivi qui permettront de renforcer la gouvernance.

Il en est de même pour le Programme de Réussite Educative dont l'action constitue le fil conducteur d'une prise en charge globale et individualisée de l'enfant.

La CAN se positionne aux côtés de l'Etat dans le cadre du pilotage de ces dispositifs.

▪Par ailleurs, au regard des difficultés rencontrées par les familles dans le cadre scolaire durant le confinement, la CAN a conduit une rencontre en lien avec les représentants de la CAF, des centres socioculturels des quartiers prioritaires, du Programme de Réussite Educative et la Déléguée du Préfet dans les quartiers.

En effet, durant cette période, la continuité pédagogique a été rendue difficile par de multiples facteurs : le manque de préparation/d'anticipation; le manque d'équipement des familles en outils numériques; le manque d'appropriation des outils; le décrochage; l'insuffisance de lien entre communauté enseignante et parents; les difficultés des parents à accompagner leurs enfants...

L'objectif de ce temps d'échanges était de faire un point sur les difficultés rencontrées et d'identifier les bonnes pratiques émergentes et les solutions innovantes mises en œuvre. Parmi ces pistes qui pourraient être intégrées à partir de 2021 :

-Au sein des Cycles Locaux à la Scolarité (CLAS), intégrer des temps de sensibilisation/formation des parents à l'outil numérique.

--Constituer un répertoire des personnes ressources à jour, afin de pouvoir activer une sorte de « cellule de crise » à l'image de ce qui a été fait au sein de chaque collectivité. Cette cellule pourrait réunir les partenaires et les référents des CSC de la « parentalité » et de « l'aide aux devoirs » pour traiter des problèmes émergents : l'équipement des familles, le décryptage des consignes et gestes barrières notamment par des outils spécifiques (Français Facile à Lire et à Comprendre), approvisionnement en documents scolaires...

• Volet Santé :

▪Le rapport met en évidence des consommations de soins moins importantes en 2019 qu'en 2016. Cette tendance n'est pas spécifique aux quartiers prioritaires.

Les services de la CPAM évoquent une baisse des consultations des médecins généralistes entre 2016 et 2019 et dans une moindre mesure, des consultations des chirurgiens dentistes sur les périmètres des quartiers prioritaires en 2019. L'Assurance Maladie indique que ces chiffres ne reflètent pas forcément une difficulté liée à l'accès aux soins aussi la CPAM propose de conduire une réflexion plus approfondie (pour avoir des précisions sur la méthodologie retenue concernant les indicateurs cibles notamment).

▪La CAN rejoint la volonté de l'Assurance Maladie sur la nécessité d'« aller vers » les publics les plus fragiles. Dans cet objectif, l'agglomération a organisé en octobre et novembre 2020, « des journées de sensibilisation sur les réformes et les outils de l'accès aux droits en santé », soulignant ainsi le lien entre Contrat de ville et Contrat Local de Santé.

Environ 60% des personnes qui pourraient bénéficier d'aides à la complémentaire santé ne les demandent pas et près de 5% des français ne sont pas couverts par une complémentaire santé. Ceci n'est qu'un exemple parmi

d'autres, illustrant les problématiques d'accès aux droits en matière de santé. Par ailleurs, l'actualité nationale et locale des dispositifs voués à favoriser l'accès aux droits est dense.

Aussi, il a semblé important d'informer les nombreuses « personnes relais » de plusieurs institutions et associations accompagnant des personnes en situation de précarité sur ces sujets : travailleurs sociaux, associations caritatives, professionnels de l'insertion, etc. Les Conseils Citoyens ont également été conviés à ces journées.

Dans cet objectif, la CAN et ses partenaires ont co-construit le programme de ces journées :

- la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Deux-Sèvres** a présenté son Centre d'Examen de Santé, les conséquences pour les travailleurs sociaux de la réforme du 100% santé, du Dossier Médical Partagé (DMP), de la création de la Couverture Santé Solidaire, et de leurs autres dispositifs d'action sociale.
- La **Mutualité Sociale Agricole** a présenté les spécificités de son fonctionnement et ses possibilités d'actions collectives.
- Le **Guichet d'accueil et d'accompagnement des Réclamations en Santé** (GRS79) a présenté ses modalités d'accompagnement en cas de difficulté à faire valoir ses droits avec un professionnel de santé, un établissement médico-social ou sanitaire ou un service d'aide à domicile.

➤ Sur le pilier Emploi-développement économique

- **Volet Emploi et mobilité :**

L'Agglomération propose depuis 2014 une offre de transport gratuite sur l'ensemble de ses réseaux. Cette offre a été complétée par une navette sur le Pontreau-Colline Saint-André et par des solutions innovantes.

En effet, suite à un diagnostic partagé et à un tour de table partenarial, les services préexistants de la plateforme mobilité AIVE-Chantiers méca (conseil en mobilité, location 2 roues, véhicules, cyclos, conseil à l'achat et réparation) ont été complétés par de nouveaux segments de réponses (auto-école solidaire et location de voitures sans permis) rendus possibles par un partenariat financier rassemblant : CAN, Région Nouvelle Aquitaine, CD79 et Etat.

Avec une année de recul et malgré le confinement qui a suspendu le passage des examens du code et du permis de conduire, les résultats de la Plateforme Mobilité sont très satisfaisants.

Aussi, l'Agglo aura à cœur, en lien avec les partenaires, de soutenir ces nouveaux services qui viennent compléter son réseau de transports gratuit et à les mettre en lien avec les problématiques de mobilité rencontrées par les secteurs professionnels en tension.

- **Volet soutien à la création d'entreprises :**

Les « Trophées des quartiers » sont le temps fort de l'action conduite sur les quartiers prioritaires par l'ADIE, la CCI, la CMA soutenue notamment par la CAN et la Préfecture des Deux-Sèvres. Cette action conduite sur les quartiers vise tout au long de l'année à :

- identifier les porteurs de projets au sein des quartiers prioritaires, le plus en amont possible,
- les accompagner dans la structuration de leur projet,
- les accompagner dans la sollicitation d'aides financières.

L'accompagnement est le « leitmotiv » de tous les partenaires de cette action et pour cause : les chances de pérennité à 3 ans d'une entreprise sont doublées lorsque le chef d'entreprise a été accompagné.

Souvent, les difficultés de ces quartiers sont mises en avant, aussi il est également important de souligner les potentiels et les ressources des habitants.

Aussi, la CAN souhaite poursuivre les « Trophées des quartiers » afin de mettre en lumière des projets parmi les plus innovants et/ou prometteurs et à encourager leurs porteurs.

➤ Les Conseils Citoyens

En 2019, comme détaillé dans le présent rapport, les Conseils Citoyens ont été associés à différentes thématiques à travers notamment des groupes de travail. Cette année a également constitué l'année charnière de renouvellement des membres des deux conseils citoyens, le Pontreau/Colline Saint André d'une part et le Clou Bouchet - Tour Chabot-Gavacherie d'autre part. L'arrêté préfectoral de nomination des habitants et acteurs associatifs au sein de chaque instance est à finaliser.

Par ailleurs, il est important de préciser que la CAN s'engage à maintenir une organisation propice à l'association des Conseils Citoyens au Contrat de Ville et à son fonctionnement.

II-Réponses et mise en perspective des avis des Conseils Citoyens :

Les réponses et mise en perspectives qui suivent, ont été regroupées par thématique. Elles ont été préparées par les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et par les partenaires du Contrat de Ville compétents sur ces sujets. Nous tenons à les remercier pour leur collaboration.

➤ Sur le volet Sécurité et tranquillité publique :

Une convention de coordination des polices nationales et municipales a été renouvelée en 2020 afin d'améliorer la complémentarité et la cohérence d'intervention des deux polices. Cela a conduit à une augmentation des patrouilles pédestres et des opérations dans les caves dans les quartiers prioritaires avec les effectifs de la police municipale et nationale.

La modification en septembre des cycles et des unités a également permis d'avoir plus de véhicules sur la voie publique (un ou deux véhicules supplémentaires le samedi).

De plus, les moyens de la police municipale ont été renforcés par l'arrivée d'une brigade cynophile et d'une brigade de policiers municipaux équipés de moto. Une brigade de soirée sera créée pour les interventions après 20h00 à partir de 2021.

Le dispositif de vidéo-protection a été déployé en centre-ville et sur la colline Saint André.

Il est important de rappeler de faire le « 17 » pour les tapages pour que les effectifs de police puissent constater et verbaliser le cas échéant. Nous remercions les Conseils Citoyens de rappeler cette information aux habitants.

➤ Sur le volet prévention de la délinquance :

Les élus municipaux s'attachent à être présents sur chacun des quartiers afin d'être à l'écoute des habitants.

Le service de médiation sociale du CCAS assure une présence physique forte sur les trois quartiers prioritaires ainsi que dans les écoles.

Le projet de création d'une mission de prévention spécialisée est en cours de finalisation. La convention de délégation de la compétence par le conseil départemental 79 à la ville de Niort a été validée par le conseil municipal du 23 novembre. L'appel à projets pour le recrutement d'un opérateur suivra dès le mois de décembre (délai de consultation de 60 jours). La présence sur le terrain de cette équipe est envisagée pour le mois de mai 2021.

Dans le cadre du contrat de ville, pour prévenir les difficultés sur les espaces publics, dès 2019, une orientation a été donnée dans le cadre de l'appel à projets afin d'impulser des actions visant à occuper « positivement » ces espaces et « gêner » « d'autres usages ». Cette orientation a été reconduite en 2020.

le COVID, avec le soutien de l'Etat via le dispositif « quartiers d'été ». Il est prévu de reconduire cette orientation en 2021.

➤ **Concernant la jeunesse :**

Chaque centre socio-culturel dispose d'un animateur jeunesse qui a vocation à développer des activités diversifiées pour les jeunes du quartier.

Les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot-Gavacherie disposent d'équipements de proximité en nombre. Ces 2 périmètres sont les quartiers niortais les mieux dotés en aires de jeux de proximité (Thimonnier, Cugnot, Delambre, Auzanneau, Fizeau, Verrier, Bonnevey, Erna Boinot et Jouvét) et pour toutes les tranches d'âge. Des city-stades ont été créés sur chacun de ces deux quartiers et proposent aux jeunes une offre ludique ouverte et adaptée.

Le quartier de la Tour Chabot/ Gavacherie est actuellement doté d'un local jeunes géré par le CSC du Parc. Le CSC de Part et d'Autre prévoit l'ouverture d'une salle jeunesse dans les prochains mois dans un local mis à disposition par le bailleur Deux-Sèvres Habitat.

Les CSC portent une programmation d'activités proposées tout au long de l'année en direction des jeunes, qui comprend notamment des activités sportives. Ces actions sont soutenues notamment par la Ville de Niort, Niort Agglo et par l'Etat au titre de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT). Les CSC communiquent sur ces actions qui pourraient également être relayées par les Conseils Citoyens, via leurs réseaux.

En outre, si les jeunes ont des idées de projets, ils peuvent solliciter un soutien financier dans le cadre du Fond de Participation des Habitants (FPH).

La Mission Locale est présente sur chaque quartier prioritaire. Par ailleurs, la directrice propose aux Conseils Citoyens une présentation de la structure afin qu'ils s'approprient les différents services proposés, qu'ils échangent, et qu'ils puissent faire des propositions sur de nouvelles actions de communication adaptées en direction des jeunes.

➤ **Concernant la Santé :**

Les données de santé présentées dans le rapport font apparaître une consommation de soins moindre en 2019 par rapport à 2016. Il ne s'agit pas d'un phénomène lié aux quartiers mais d'une tendance observée à tous les échelons territoriaux (Département, Agglo, Ville). Il semblerait également que l'année 2016 soit une année de référence « haute » (donc atypique) en terme de consommation de soins. Un travail est engagé avec les institutions productrices des données pour éclairer les tendances marquantes d'accès à la santé par une approche davantage « multidimensionnelle ».

➤ **Concernant le Développement économique**

▪ Sur le quartier du Pontreau-Colline St André, une Opération Collective de Modernisation (OMC) est lancée par la CAN avec des financements de l'agglomération, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Etat. Ce dispositif vise à consolider et moderniser l'offre commerciale du quartier (diagnostics, aides à l'investissement, communication).

A noter également que le nouvel exploitant de l'Hypermarché Carrefour Clou Bouchet envisage dès 2021 des travaux d'embellissement du magasin pour en améliorer l'image. Il faut également noter que ce projet ambitieux permettra dès 2022 d'apporter davantage de produits et de services aux habitants du quartier.

▪Par ailleurs, sur l'ensemble des périmètres prioritaires, l'action « Entreprendre dans les quartiers » vise à travers les interventions de l'ADIE, la CMA et la CCI à détecter et accompagner les créateurs-trices d'entreprises issus des quartiers et/ou souhaitant s'y installer.

➤Sur le thème de l'Emploi-Insertion

Le guichet unique des clauses d'insertion de Niort Agglo a généré 55 737 heures d'insertion en 2019 (+50% par rapport à 2018) qui ont bénéficié à 169 personnes dont 55 issues des quartiers prioritaires.

➤Concernant les transports

▪La démarche relative à la mobilité est construite en lien avec les Conseils citoyens qui ont participé aux différents groupes de travail. Elle a contribué au développement de nouveaux services proposés par AIVE-Chantier Méca : une auto-école sociale, la location (deux-roues, voitures et voitures sans permis) et des permanences de conseil en mobilité sur chacun des trois quartiers prioritaires.

▪Concernant le transport collectif sur le quartier de la Tour Chabot, ce quartier desservi par deux lignes urbaines :

- Desserte directe du Quartier vers le Clou Bouchet - Gare - Centre-Ville.

La ligne 1 est la ligne la plus cadencée du réseau qui bénéficie d'une desserte identique en période scolaire ou vacances scolaires : 28 allers/31 retours du lundi au vendredi 35 allers/retours les samedis.

- La ligne 3 vers Centre-Ville

31 allers/retours du lundi au vendredi en période scolaire et 23 allers/retours samedis toute l'année et vacances scolaires.

Pour la desserte du quartier du Jaune, l'arrêt le plus proche est l'arrêt « BELIN » à 400m des maisons les plus éloignées.

Pour le quartier du Pontreau, une étude va être demandée au délégataire pour voir la faisabilité de prolonger le circuit de la navette avec la création d'un nouvel arrêt aux abords de la Pharmacie du Pontreau, au carrefour des rues Jules Ferry et Brémaudière.

➤Concernant l'Habitat

▪Une étude sera lancée par Niort Agglo, au titre du Programme Local de l'Habitat, afin d'élaborer une nouvelle stratégie de renouvellement urbain des quartiers du Clou Bouchet et Tour Chabot-Gavacherie

Sur le quartier du Pontreau-Colline St André, le Permis de louer est prorogé jusqu'à fin décembre 2020. Les élus doivent décider de la suite à donner. Les chiffres clés du bilan de la première année (au 08/05/20) sont les suivants :

- 73 demandes d'autorisation ont été instruites
- 62 logements sont concernés (22 % des logements du périmètre)
- 69 avis ont été pris par Niort Agglo (4 dossiers restés incomplets) :
- Soit 42 autorisations, 20 refus et 7 autorisations tacites

Le Préfet a pris un arrêté de sanction à l'encontre d'1 propriétaire (pour une amende de 400 €). 4 autres propriétaires s'exposent actuellement à une sanction préfectorale.

▪Concernant les questionnements liés à l'abattement TFPB, il faut tout d'abord rappeler qu'il est piloté et vérifié par la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020
--

Sur ce point, le bailleur Deux-Sèvres Habitat a transmis les informations suivantes :

-Clou Bouchet 2019

Coût moyen de remise en état (par an/logement) Hors QPV : 1628.03 € ; sur le Clou Bouchet : 2233.45 € ; Différentiel : 605.42 €/logement.

Dégrèvement 2019 : 106 552,63 €, soit un équivalent de 176 logements traités

En 2019, 160 départs sur le Clou Bouchet et rénovation au total de 176 logements, incluant des logements bloqués à la relocation pour motifs juridiques ou techniques.

-Tour Chabot Gavacherie / QPV2 2019

Coût moyen de remise en état (par an/logement) Hors QPV : 1628.03 € ; sur la Tour Chabot / Gavacherie : 2231.67 ; Différentiel : 603.64 €/logement.

Dégrèvement 2019 : 60364.04 €, soit un équivalent de 100 logements traités.

En 2019, 189 départs et rénovation au total de 100 logements, incluant des logements bloqués à la relocation pour motifs juridiques ou techniques.

-Pontreau/Colline Saint-André / QPV3 2019

Coût moyen de remise en état (par an/logement) Hors QPV : 1628.03 € ; sur le Pontreau/Colline St André : 2699.23 € ; Différentiel 1 071.20 €/logement.

Dégrèvement 2019 : 28922.28 €, soit un équivalent de 29 logements traités.

En 2019, 25 départs et rénovation au total de 29 logements, incluant des logements bloqués à la relocation pour motifs juridiques ou techniques.

Par ailleurs, DSH précise qu'une partie du temps des gardiens est affecté au nettoyage des parties communes en journée, mais que leurs missions sont plus larges :

- Ils assurent les visites post-emménagement, qui sont des visites de courtoisie auprès des nouveaux locataires. Cela permet de créer un lien bailleur/locataire plus fort.
- Dans chaque cage d'escalier, le gardien a sa photo et son numéro de téléphone pour être joint en cas d'urgence. Il est fréquent que le gardien soit appelé en lieu et place de l'agence pour un renseignement ou un signalement en journée.
- Les gardiens assurent une veille technique sur l'ensemble des deux quartiers Clou Bouchet et Pontreau ; Ils font remonter à leur hiérarchie lors d'une réunion hebdomadaire, tous les dysfonctionnements techniques relevés sur site.
- Ils font également remonter les problèmes de sécurité et les constats qu'ils peuvent réaliser dans le cadre de la lutte contre les trafics en tout genre et les rodéos-moto.
- Ils sont l'objet d'une multitude de sollicitations, tels que problèmes de voisinages, fuites d'eau ou canalisations bouchées dans les logements et parties communes d'immeubles, présence de nuisibles etc...
- Ils sont systématiquement présents lors de sinistres. Ce sont eux qui se chargent des premières mesures conservatoires, de la mise en sécurité, du nettoyage et aspiration de l'eau dans les logements inondés, du nettoyage des parties communes souillées suite à intervention des pompiers. Ils alertent le cadre d'astreinte de DSH et évaluent les entreprises à faire intervenir.

Pour mémoire, ils reçoivent par téléphone et selon les années, entre 550 et 700 sollicitations sur leur téléphone d'astreinte. 90% de ces sollicitations portent sur des problèmes techniques ou des signalements. Les gardiens assurent une astreinte en semaine et en week-end, ils sont joignables 24h/24 sur le quartier du Clou Bouchet et du Pontreau.

Le bailleur fait entrer dans le calcul de l'abattement de TFPB leur salaire et un équivalent logement, mais ne fait pas entrer, comme les textes le permettraient, tous les frais annexes liés à l'astreinte :

- les primes et heures de récupération suite à intervention sur le terrain de nuit et le week-end.
- les frais de téléphone et de déplacement.
- 10% du salaire de leur encadrant.

Toutes ces interventions restent dans la plupart des cas peu visibles par l'ensemble des locataires car survenant de nuit entre 18h00 et 6h00. Leur mission dans ce cas-là est de limiter l'impact des sinistres sur le cadre de vie des habitants.

Les gardiens bénéficient tous d'un Contrat de travail à Durée Indéterminée alors que le dispositif a été créé sur la base d'un financement dont la pérennité n'est actuellement pas assurée au-delà du 31 décembre 2022. Par ailleurs, ils disposent chacun d'un logement adapté à leur composition familiale, d'un téléphone portable ainsi que d'une tenue de travail permettant de les identifier.

Le recrutement d'un gardien supplémentaire est actuellement en cours, mais le personnel est extrêmement difficile à trouver.

2019 a vu le commencement des lourds travaux de réhabilitation des immeubles du Pontreau. Cela a eu un impact fort sur les espaces extérieurs qui étaient encombrés et temporairement dégradés (graviers, poussière, boue), mais également dans les parties communes d'immeubles salies plus que de coutume par la circulation des locataires et des entreprises accédant à leurs logements. Le bailleur a pu déplorer l'absence pour accident de travail du gardien qui n'a été que partiellement remplacé courant 2ème semestre 2019. (pour une maîtrise des charges, le remplacement n'a pas été à 100 %).

Dans le cadre de la convention de Gestion Urbaine de Proximité un dispositif de lutte contre les incivilités est mis en œuvre en lien avec les bailleurs sociaux (DSH et IAA) pour lutter contre toute forme d'incivilités. Il a vocation à apporter, de manière réactive, des réponses appropriées aux dysfonctionnements constatés dans les immeubles ou sur l'espace public. Ainsi, 11 situations problématiques ont été traitées en 2020.

La rupture du bail de location est une procédure longue et encadrée qui relève des services de la justice (juge de l'expropriation). Les incivilités en lien avec les trafics de stupéfiants relèvent des missions régaliennes de la police nationale.

➤ **Concernant la gestion des déchets**

▪ La CAN propose un service à titre gracieux pour les usagers de collecte des déchets volumineux en porte-à-porte, type sommiers, gros électroménagers (gazinière, frigo, lave-linge, ...), meubles non démontables, ... Un rendez-vous est fixé par le service des déchets.

▪ DSH rappelle régulièrement dans son journal d'information aux locataires, par des flyers en agence et dans les halls d'immeubles, sur son site internet l'existence de ce service de collecte des encombrants avec le n° de téléphone correspondant.

DSH rappelle également que l'enlèvement des encombrants dans les parties communes d'immeubles et aux abords est dévolu à ses agents polyvalents d'entretien. Pour 2019, en fonction des semaines, les durées d'intervention ont représenté l'équivalent de 1 à 1,5 équivalent temps plein. C'est approximativement 12 à 15 mètres cubes, chaque semaine, qui sont emmenés en déchèterie.

Il en va de même sur le domaine public aux abords de nos immeubles. Il est constaté une quantité croissante de dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants.

L'inquiétude porte sur l'avenir, car les déchèteries sont aujourd'hui fermées aux professionnels. Le bailleur a de plus en plus recours à des sociétés privées de tri et de retraitement des déchets et encombrants dont le coût n'est pas négligeable. Ces prestations sont facturées au poids ou à la nature des déchets. La facture risque d'être en augmentation pour les années à venir.

▪ L'enlèvement des volumineux est prioritaire pour les habitants dans les QPV.

Toutefois, dans le cadre de la crise sanitaire, cette collecte a été suspendue du 17 mars au 30 juin 2020 ce qui peut expliquer l'augmentation des encombrants sur l'espace public.

Par ailleurs, depuis le déconfinement, la Direction des déchets constate :

- des manquements aux consignes de tri : certaines caractérisations des emballages affichent un taux de refus à hauteur de 35 % ;
- un non-respect des règles d'utilisation des poubelles : certains déchets devraient aller directement en déchèterie ;

- une augmentation des sacs poubelles sur certains quartiers ;
- une augmentation des dépôts sauvages au pied des PAV sur l'ensemble du territoire.

▪L'association Vent d'Ouest est soutenue dans le cadre du Contrat de Ville. Elle constate, tout comme les conseillers citoyens le bon fonctionnement du composteur collectif sur le Pontreau. Elle projette la construction d'un 2ème composteur fin 2020 avec les habitants.

➤Sur le thème de l'accès aux loisirs

Il est important de préciser que la proportion de chèques loisirs utilisés par rapport aux chèques délivrés (soit 4 sur 10 indiqué dans le rapport d'évaluation à mi-parcours) ne concerne pas spécifiquement les quartiers prioritaires.

Le dispositif « Chèques loisirs » bénéficie d'une bonne accessibilité auprès des familles des quartiers prioritaires, au regard du potentiel des familles avec enfants. Les données qui suivent, le démontrent :

- 6% des familles avec enfants (0-25 ans) de l'Agglomération habitent le quartier du Clou Bouchet. La proportion de familles utilisatrices de chèques loisirs via le CSC de Part et d'Autre est de 21,5% du total.

-De même, pour le quartier de la Tour Chabot qui compte 4% des familles avec enfant de l'agglomération, on note un taux d'accès aux chèques loisirs de 11,4%.

Ceci traduit une bonne appropriation du dispositif par les CSC, qui se font le relais du dispositif auprès des familles pour une utilisation optimum. Sur le Pontreau-Colline St André, une communication pourra être renouvelée auprès du CSC Grand Nord.

➤Sur le thème de l'Education

Voici différents éléments de réponses aux questions soulevées par les Conseils Citoyens :

▪Une formation des délégués par l'AROEVEN (Fédération des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale) a eu lieu au collège Pierre et Marie Curie sur la première période de l'année 2019-2020. Le thème était le harcèlement : « Comment le détecter et le dénoncer pour mieux le combattre ? ».

Par ailleurs, l'action « Promeneurs du net » vise à former des professionnels tels les animateurs jeunesse des CSC pour qu'ils œuvrent également une partie de leur temps de travail sur les réseaux sociaux : « la rue numérique ».

Une rencontre avec Mathieu AGUESSE, le coordonnateur du dispositif, peut permettre aux Conseil Citoyen de s'approprier cette action et de contribuer à mieux la faire connaître. Il peut également aider à la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention sur l'usage des réseaux et le harcèlement. Une action de ce type s'est déroulée sur l'école E. Pérochon à la demande de l'équipe éducative.

▪Niort Agglo a pris la mesure des difficultés rencontrées par les familles dans le cadre scolaire durant le confinement. Afin de trouver des solutions en cas de nouveau confinement ou empêchement liés à la situation sanitaire, une réunion a été organisée le 29 juin avec les services de la CAF, la déléguée du Préfet et les CSC des trois quartiers prioritaires. Elle a permis un état des lieux de cette période de confinement et il a mis en perspective des pistes d'action. Elle a également permis de recenser les bonnes pratiques qui pourront

notamment être soutenues, dans le cadre des dispositifs CLAS (aide aux devoirs), REAAP (Réseau de Soutien à la Parentalité) et de l'appel à projets du Contrat de Ville. Ont ainsi été relevés :

-Au sein des CLAS (Aide aux devoirs), intégrer des temps de sensibilisation/information des parents à l'utilisation de l'outil numérique.

-Activer, à partir du répertoire des personnes ressources à jour, une sorte de « cellule de crise » à l'image de ce qui a été fait au sein de chaque collectivité. Celle-ci pourrait réunir ces référents des CSC de la « parentalité » et de « l'aide aux devoirs » pour traiter des problèmes émergents : l'équipement des familles, le décryptage des consignes et gestes barrières notamment par des outils spécifiques (Français Facile à Lire et à Comprendre), approvisionnement en documents scolaires...

➤ Association des Conseils Citoyens à l'instance du Pôle social

Le pôle social est composé d'agents de niveau intermédiaire et d'acteurs de terrain qui sont chargés de :

- la mise en œuvre opérationnelle des orientations institutionnelles,
- la bonne information « en continue » des partenaires signataires,
- proposer des actions concrètes au bénéfice de la population cible.

De plus, ces personnes veillent à la bonne diffusion de l'information au sein de leur propre organisme, de façon complémentaire avec les membres siégeant dans les instances décisionnelles.

Les conseils citoyens sont conviés au pôle social via des représentants issus du collège des acteurs socio-économiques. Ainsi, en 2019, les trois centres socioculturels et la Confédération Syndicales des Familles y ont pris part. Le compte-rendu leur est communiqué pour diffusion et échange.

Par les compléments d'informations apportés au Rapport annuel 2019, la Communauté d'Agglomération du Niortais a pris en compte et mis en perspective les avis exprimés par les partenaires signataires et les Conseils Citoyens qu'elle remercie pour leur engagement et qu'elle inscrit dans une démarche collective d'amélioration continue.

12. Annexes

- Présentation détaillée des objectifs du Contrat de Ville, qui ont servi de base au Plan d'actions partenarial et à l'appel à projets
- Evaluation à mi-parcours
- Délibération « Avenant au Contrat de Ville 2015-2020 - Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) – Evaluation à mi-parcours et plan d'actions partenarial du Contrat de Ville actualisé sur la période 2019-2022 »
- Tableau de programmation des actions pilier Cohésion sociale soutenues dans le cadre de l'appel à projets
- Tableau de programmation des actions pilier Emploi-développement économique soutenues dans le cadre de l'appel à projets
- Glossaire

Présentation détaillée des objectifs du Contrat de ville, qui ont servi de base au Plan d'actions partenarial et à l'appel à projets

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Cohésion sociale	OS 1	Développer la parentalité et la réussite éducative	Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès des services aux familles pour les soutenir dans leur fonction parentale - Agir sur les barrières culturelles, sociales et linguistiques pour améliorer la relation à l'école des familles - Favoriser l'émergence de lieux ressources permettant aux professionnels de créer un autre lien avec les parents
			Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants
			Rendre les établissements scolaires plus attractifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une plus grande mixité sociale et scolaire dans les établissements du quartier

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Cohésion sociale	OS 2	Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et à la santé	Renforcer le bien-être et la santé des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le bien-être des enfants - Développer chez les enfants des compétences psychosociales (estime, affirmation de soi, empathie, etc.) permettant notamment de réduire les comportements à risques - Améliorer la connaissance en matière d'hygiène et de rythme de vie - Favoriser l'implication des parents aux problématiques de santé des enfants
			Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les freins à l'accès aux droits - Permettre aux professionnels du territoire de connaître et de maîtriser les différentes structures, dispositifs et droits mobilisables en matière de santé - Rendre accessible l'information sur les droits en santé - Accompagner les publics dans les démarches d'accès aux droits
			Renforcer l'accès à la prévention et aux soins	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le recours à l'offre de prévention individuelle ou collective - Renforcer l'accès aux soins primaires - Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs
	OS 3	Favoriser l'accès aux droits	Informier sur les droits	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir un égal accès aux droits à tous les habitants des quartiers prioritaires - Favoriser une meilleure appropriation des droits des publics précaires et scolaires des quartiers prioritaires

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Cohésion sociale	OS 4	Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès à l'offre de loisirs, de sports, d'éducation populaire en agissant sur le coût, la mobilité, les barrières culturelles et les freins symboliques - Favoriser l'accès aux équipements culturels du territoire - Favoriser la pratique sportive et de loisirs pour tous les publics
			Développer le lien social et intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le dialogue entre générations - Agir contre l'isolement social
			Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les initiatives des habitants - Favoriser les interactions entre acteurs associatifs et habitants

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Cohésion sociale	OS 5	Prévenir et agir contre la délinquance	Favoriser le civisme	<ul style="list-style-type: none"> - Donner le cadre des valeurs de la République - Sensibiliser la jeunesse à la citoyenneté
Cohésion sociale	OS Transversal	Favoriser la citoyenneté		<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'adhésion à des valeurs partagées et la participation à la vie de la cité - Faire vivre l'égalité : donner les mêmes opportunités à chacun et imposer les mêmes règles à tous - Lutter contre la radicalisation - Favoriser la compréhension des enjeux interculturels

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Développement économique et emploi	OS 6	Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté	Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle, notamment des jeunes <i>Lien avec le référentiel PLIE commun à la CAN et au CD79</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre d'habitants accompagnés, en difficulté d'insertion professionnelle- lien avec le référentiel d'accompagnement PLIE - Mobiliser de manière optimale les dispositifs en direction des habitants des quartiers - Développer des programmes d'actions sur la remobilisation des jeunes
			Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les métiers de l'artisanat - Favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion - Développer la réceptivité du tissu d'entreprises locales à l'offre de travail des publics en difficulté d'insertion professionnelle des quartiers prioritaires - Identifier les besoins en formation des publics des quartiers prioritaires éloignés de l'emploi, en fonction de la demande prévisionnelle des entreprises du bassin niortais
	OS 7	Lever les freins à l'emploi	Favoriser la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires - Lever tous les freins à l'emploi par une mobilisation de tous les acteurs concernés
			Agir pour la maîtrise de la langue	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et traiter les difficultés liées à la non maîtrise de la langue des habitants des quartiers prioritaires, en prenant compte les spécificités des publics
Développement économique et emploi	OS 8	Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique	<p>Soutenir les initiatives locales</p> <p>Sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Détecter, en amont, de potentiels porteurs de projet par les dispositifs partenariaux de soutien à la création d'activité - Informer et orienter les futurs porteurs de projets - Susciter chez les futurs porteurs de projets l'ambition de créer ou de reprendre une activité



EVALUATION A MI PARCOURS DU PLAN D' ACTIONS PARTENARIAL

Contrat de ville
de la Communauté d'Agglomération
du niortais
2016-2018

RAPPORT 2019

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Sommaire

Actualisation de la situation socio-démographique des quartiers prioritaires	page 4
L'évaluation partagée des actions du Contrat de ville	
Synthèse des ateliers d'évaluation	
ATELIER : Accompagner vers l'emploi et encourager/soutenir la création d'emploi	page 8
<i>Les propositions des ateliers</i>	page 13
ATELIER : L'accès aux droits et à la santé	page 14
<i>Les propositions de l'atelier</i>	page 18
ATELIER Lien social, citoyenneté, prévention de la délinquance	page 19
<i>Les propositions de l'atelier</i>	page 22
Evaluation du programme d'actions partenariales : Niveau de réalisation des actions de 2016 à juin 2019	page 24

EVALUATION A MI PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE

Avant-propos

Plusieurs textes règlementaires invitent à l'actualisation des Contrats de ville, dans la perspective de leur prolongation jusqu'en 2022 et de l'élaboration d'un Protocole de Partenariat Réciproque et Renforcé (PPRR).

Cette actualisation doit comprendre et prendre en compte une évaluation à mi-parcours, qui concerne 3 années : 2016, 2017 et 2018.

Au niveau local, il a été décidé de questionner le plan d'actions partenarial conçu et annexé au Contrat de Ville en 2016 ainsi que quelques actions emblématiques de l'Appel à Projets.

La méthode évaluative

Une équipe évaluative a été constituée de 3 représentants de l'Agglomération et de 2 représentants de l'Etat pour planifier et animer la méthode d'évaluation.

Des ateliers d'évaluation ont été proposés aux partenaires signataires du plan d'action partenarial ainsi qu'aux associations porteurs d'actions financées dans l'appel à projet. Les deux Conseils citoyens ont été invités à participer à tous les ateliers.

Préalablement, chaque partenaire a été convié à faire remonter les indicateurs d'évaluation prévus au plan d'actions. Cet état des lieux à mi-parcours a nourri les échanges des ateliers.

4 ateliers thématiques ont rassemblé au total 55 participants en mai et juin 2019 :

- Lien social, citoyenneté et prévention de la délinquance – 16 mai – 23 participants
- Accès aux droits et à la santé – 6 juin 2019 – 25 participants
- Accompagner vers l'emploi – 17 juin 2019 – 18 participants
- Encourager et soutenir la création d'entreprises – 20 juin 2019 – 13 participants

Le pôle social a consacré une séance à évaluer son fonctionnement.

Les travaux des ateliers, synthétisés dans le présent document, seront pris en compte dans le plan d'actions réactualisé.

Le bilan de réalisation des actions inscrites au programme partenarial est présenté à la fin du document.

Une actualisation de la situation socio-démographique des quartiers prioritaires

Ce portrait statistique est issu de la mise à jour des données des quartiers, publiées par l'INSEE en aout 2019 (sur la base du recensement de la population de 2015).

5 800 habitants concernés

Tableau 1

La population des 3 quartiers prioritaires

Clou Bouchet	2 791 habitants
Tour Chabot Gavacherie	1 320 habitants
Pontreau Colline St André	1 731 habitants
Total des 3 quartiers	5 842 habitants

Source INSEE RP 2013

Les 5 800 habitants des quartiers prioritaires représentent 10% de la population de Niort et 5% de la population de l'agglomération.

Une population plutôt jeune

Tableau 2

Part de la population jeune

	0-14 ans	15-24 ans
Clou Bouchet	22.5%	12.5%
Tour Chabot Gavacherie	24.7%	11.1%
Pontreau Colline St André	18.2%	23.9%
Ville de Niort	15.1%	12.7%
Agglomération du Niortais		10.6%

Source INSEE RP 2015

Les 0-14 ans sont sur-représentés au Clou Bouchet et à la Tour Chabot.

Les 15-24 ans sont sur-représentés au Pontreau.

Une forte présence monoparentale

Tableau 3

Part des mono-parents parmi les allocataires CAF

Clou Bouchet	25.2%
Tour Chabot Gavacherie	25.1%
Pontreau Colline St André	19.8%
Ville de Niort	17.3%
Agglomération du Niortais	16.2%

Source CNAF 2016

Dans les quartiers, la CNAF recense 580 familles allocataires mono-parentales soit 1 famille sur 4.

Des populations à bas revenus

Les quartiers prioritaires ont été délimités à **partir du critère de bas revenus**, corrélé à d'autres indicateurs (monoparentalité, taux de chômage, niveau de diplôme, bénéficiaires des prestations sociales ...).

Tableau 4

Le revenu médian en 2015

Clou Bouchet	11 795 €
Tour Chabot Gavacherie	12 437 €
Pontreau Colline St André	13 963 €
Ville de Niort	20 499 €
Agglomération du Niortais	21 347 €

Source INSEE RP 2015

Tableau 5

Le taux de pauvreté en 2015

Clou Bouchet	54.7%
Tour Chabot Gavacherie	49.4%
Pontreau Colline St André	39.4%
Ville de Niort	15.4%
Agglomération du Niortais	11.1%

Source INSEE fichier Filosofi 2015

La moitié des habitants disposent de revenus mensuels inférieurs à 1 000 €, prestations sociales comprises. Le niveau de pauvreté du Pontreau est un peu inférieur de plus de 10 points aux deux autres quartiers. Compte tenu de ces bas revenus, une part importante de la population des quartiers a accès aux prestations sociales et minima sociaux. Un habitant sur 2 est dépendant à 50% des prestations sociales.

Tableau 6

Part des bénéficiaires de prestations sociales

	AAH	RSA	CMU-C	Prime d'activité
Clou Bouchet	55%	35%	24%	36%
Tour Chabot Gavacherie	49%	32%	20%	33%
Pontreau Colline St André	52%	35%	22%	28%
Ville de Niort	13%	16%	23%	11%
Agglomération du Niortais	11%	12%	22%	6.7%

Source CNAF 2017 / CNAM 2018

Un accès à l'emploi plus difficile

Les quartiers enregistrent un écart très important dans l'accès à l'emploi par rapport aux territoires environnants. A peine 1 habitant sur 4 au Clou Bouchet et Tour Chabot est en emploi contre 2 sur 3 sur l'agglomération. Cet écart se lit également dans le taux de chômage (au sens du recensement), 3 fois plus important sur les quartiers prioritaires.

Tableau 7

Le taux d'emploi des 15-64 ans

Clou Bouchet	36.4%
Tour Chabot Gavacherie	36.7%
Pontreau Colline St André	48.2%
Ville de Niort	62.4%
Agglomération du Niortais	66.8%

Source INSEE RP 2015

Tableau 8

Le taux de chômage au recensement

Clou Bouchet	45.3%
Tour Chabot Gavacherie	44.7%
Pontreau Colline St André	35.9%
Ville de Niort	16.6%
Agglomération du Niortais	12.5%

Source INSEE RP 2015

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC s'établit autour de 1 000 dont 500 sur le Clou Bouchet, 200 sur la Tour Chabot et 300 sur le Pontreau. Ce nombre est resté stable depuis 3 ans. Cependant, on observe une baisse sur la catégorie A des DEFM (qui correspond aux DE ayant eu accès à aucun emploi, même réduit). Il faut donc en déduire qu'une partie des chômeurs inscrits à Pôle Emploi a accédé à des emplois précaires au cours des 3 dernières années, tout en conservant leur statut de demandeurs d'emploi. Cette baisse s'établit à -5% sur 2017 et - 5% sur 2018 soit **-10% au total** entre fin 2016 et fin 2018 (contre-5% pour l'agglomération et -1.5% pour Niort).

Des freins à l'emploi

- Un faible niveau de qualification

La part des sans diplôme ou à faible niveau de diplôme est largement supérieure à la population Niortaise (cf. tableau 9). Le quartier du Pontreau se distingue des 2 autres quartiers par une population plus diplômée). La sur-représentation des 15-24 ans (1 habitant sur 4) pèse dans cette différence.

Les jeunes de 15-24 ans poursuivent moins leur scolarité (cf. tableau 10). L'écart du taux de scolarisation est de 10 points entre les 2 quartiers du Clou Bouchet / Pontreau et celui de la ville.

Tableau 9

Part de diplôme (population de > 15 ans)

	Sans diplôme	Diplôme < au BAC
Clou Bouchet	53.1%	28.3%
Tour Chabot Gavacherie	54.2%	28.4%
Pontreau Colline St André	29.7%	27.5%
Ville de Niort	29.7%	23.3%
Agglomération du Niortais	28.3%	26.4%

Source INSEE RP 2015

Tableau 10

Part des 15-24 ans scolarisés

Clou Bouchet	48.8%
Tour Chabot Gavacherie	ND
Pontreau Colline St André	48.6%
Ville de Niort	58.8%
Agglomération du Niortais	61.3%

Source INSEE RP 2015

- Un moindre équipement en voiture

50 à 60% des ménages des quartiers possèdent une voiture contre plus de 80% pour la population niortaise. L'absence de voiture peut parfois se compenser par les transports collectifs mais pas dans toutes les situations d'emploi (territoire non desservi, horaires de travail atypiques...).

Tableau 11

Part des ménages disposant d'une voiture

Clou Bouchet	52.4%
Tour Chabot Gavacherie	60.4%
Pontreau Colline St André	52.4%
Ville de Niort	80.2%
Agglomération du Niortais	86.8%

Source INSEE RP 2015

L'évaluation partagée des actions du Contrat de ville

Synthèse des ateliers participatifs

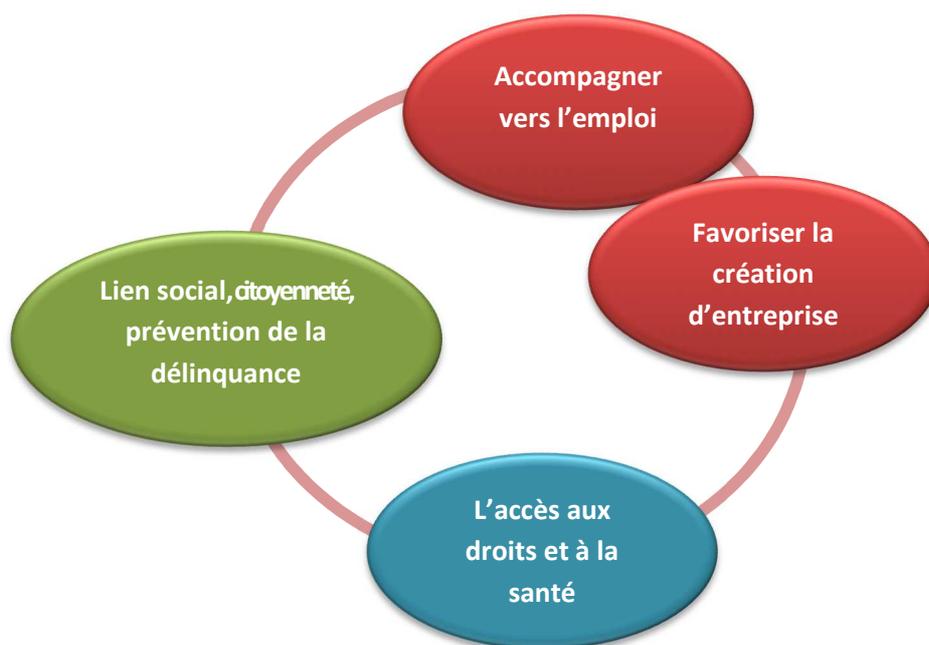
Les ateliers participatifs ont permis de se questionner collectivement sur les réalisations du plan d'actions.

Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Ont-elles répondu aux enjeux et atteint les objectifs visés ?

Qu'est-ce qui a bien fonctionné ou moins bien fonctionné ?

Que faut-il conforter ou quels correctifs sommes-nous en mesure de mettre en place pour renforcer l'efficacité des actions ?

Les 4 thématiques évaluées dans les ateliers



Accompagner vers l'emploi

Encourager/soutenir la création d'emploi

En 2016, le plan d'actions partenarial a défini 3 enjeux pour les quartiers, traduit en objectifs stratégiques :

Développer l'insertion professionnelle des demandeurs en difficulté

Lever les freins à l'emploi et à la formation

Promouvoir la vitalité et l'attractivité économique

- **Objectif stratégique : Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté**

Les quartiers prioritaires connaissent des taux de chômage 3 fois supérieurs à ceux de la ville et de l'agglomération. Des dispositifs de remobilisation vers l'emploi sont dédiés aux publics en difficulté d'insertion professionnelle, avec des moyens renforcés sur les quartiers prioritaires.

Ainsi, le **PLIE**, qui s'adresse directement aux publics éloignés de l'emploi, accompagne chaque année une centaine de demandeurs d'emploi des quartiers. La grande majorité possède de faibles niveaux de qualifications et/ou connaît une usure professionnelle qui nécessite une ré-orientation vers un autre métier. Des moyens sont déployés sur le Clou Bouchet et le Pontreau pour accueillir et accompagner ces personnes vers la formation ou vers l'emploi. Pôle Emploi et le Conseil Départemental sont les principaux partenaires qui détectent et prescrivent les DE vers le PLIE.

Pour les publics jeunes, la **Mission locale**, développe une offre de service de proximité auprès des jeunes des quartiers : présence « du siège » au cœur du Clou Bouchet, mais également des permanences à la Tour Chabot et au Pontreau.

Depuis 2016, la Mission locale accueille et accompagne chaque année entre 430 et 490 jeunes habitants des QP. Elle mobilise tous les outils permettant de mettre les jeunes en contact avec le monde du travail comme la « Garantie Jeunes » (30 à 50 jeunes par an), « Action Passerelle » (entre 20 et 30 jeunes par an). La mobilisation des jeunes des quartiers s'avère complexe dans certains dispositifs : manque d'autonomie dans les démarches sur le dispositif « Parrainage », difficultés à s'engager dans la durée sur l'action « Passerelle ». Une partie de ces jeunes sont autonomes dans leur logement, parfois parents, ce qui les rend peu enclins à partir en emploi ou en formation.

Les Collectivités (CAN et Ville de Niort) s'engagent autant que possible dans le recrutement de jeunes ou d'adultes en insertion dans le cadre de contrats aidés ou d'emplois saisonniers (6 jeunes en 2016, 2 en 2017 et 1 en 2018). Ces résultats sont fluctuants selon le contexte des politiques d'emploi aidés.

L'expérimentation « **Clauses sociales** » conduite entre la Ville de Niort et la CAN s'est concrétisée par la création d'un **Guichet Unique** en juillet 2018. Celui-ci a permis de dégager un nombre conséquent d'heures de travail pour les personnes en parcours d'insertion. En 2018, 36 000 heures d'insertion ont été réalisées (soit 22 équivalents temps plein) et 31 700 heures sont d'ores et déjà programmées (*juin 2019*) pour une réalisation future. La progression des heures d'insertion réalisées est de 31% entre 2017 et 2018. En 2018, la moitié des bénéficiaires était des habitants des quartiers.

• Objectif stratégique : lever les freins à l'emploi ou à la formation

Cinq types de freins ont été identifiés dans le plan d'actions du Contrat de Ville :

- La problématique de la mobilité
- L'accès à un mode d'accueil des enfants dans les situations de reprise d'emploi ou de formation
- La non-maitrise de la langue
- L'accès à la formation
- L'illectronisme

.1 Favoriser la mobilité

A la signature du Contrat de ville, cette problématique était partagée par les acteurs de l'insertion. Un travail partenarial, animé par la CAN, a chiffré l'absence de permis à hauteur de 40 à 50% des personnes en insertion (et même 75% pour le public jeune). Des secteurs comme l'aide à domicile sont en difficulté de recrutement du fait de cette non-mobilité.

La plateforme Mobilité Atelier Méca proposait déjà en 2016 un panel de services : location de véhicules, conseil en mobilité et conseil à l'achat. Pour autant, des parcours d'emploi ou de formation restaient empêchés faute d'accès au permis.

Ce diagnostic partagé a conclu à la nécessité de compléter l'offre de service de la plate-forme Mobilité, notamment sur l'accès aux permis. Un tour de table financier a permis de mobiliser des financements en ce sens, notamment pour la création d'une auto-école sociale. Prévus pour 120 personnes identifiées à l'année, elle était, en mai 2019, à 160 demandes.

La gratuité du Réseau de Transport de la CAN, mise en place en 2017, a rendu encore plus accessible les déplacements des habitants des quartiers, qui pour moitié ne possède pas de voiture (contre 80% des Niortais). A ces réponses s'ajoutent les actions de sensibilisation et d'accompagnement au déplacement réalisées par les Ambassadeurs de la Mobilité.

.2 Faciliter la garde d'enfants dans les parcours d'insertion

La problématique de la garde d'enfants dans un parcours d'insertion est complexe. En effet, les besoins de garde sont souvent très peu anticipés quand il s'agit d'accès aux emplois courts (CDD/intérim) ou aux formations, qui peuvent se déclencher du jour au lendemain. Cette réactivité dans la réponse est difficile pour les crèches et les assistantes maternelles. De plus, les secteurs en recrutement concernent bien souvent des horaires atypiques (restauration,

ménage, aide à domicile...). Un premier tour de table partenarial a permis de poser cette complexité, en présence des institutions CAF/PMI et du secteur de l'insertion.

Un approfondissement des solutions possibles reste à construire, soit dans le champ professionnel, soit dans le champ de la solidarité, en concertation avec la CAF et les partenaires concernés.

.3 Agir pour la maîtrise de la langue

A l'initiative de la Région les dispositifs « Clés savoir citoyens » confiés à l'Asfodep proposent des formations à la maîtrise du français, aux savoirs de base. Cependant, les acteurs de l'insertion regrettent les délais d'attente trop longs, dû à une insuffisance de places.

.4 Orienter vers la formation

Les habitants des quartiers prioritaires possèdent des niveaux de formation inférieurs à la population niortaise. L'accès à la formation, diplômante ou qualifiante, est un moyen de reconnaître et valoriser les compétences qui ne sont pas moins présentes dans les quartiers. Aujourd'hui, aucune statistique ne renseigne sur l'accès à la formation de façon globale pour les habitants des quartiers.

L'offre de formation est bien visible et repérée. Pour autant, accéder à une formation ne va pas de soi pour des personnes qui ont mal vécu leur scolarité, ou pour des demandeurs d'emploi qui ont un passé professionnel de plus de 30 ans. Une collaboration entre le Service Régional de formation et les acteurs de l'insertion pourrait être renforcée, en vue d'une promotion plus active des formations.

.5 Lutter contre l'illectronisme

La maîtrise des outils informatiques devient une nécessité dans la recherche d'emploi. Pourtant, tous les demandeurs d'emploi ne sont pas à l'aise avec Internet et les sites dédiés à l'emploi. Les jeunes, bien qu'adeptes des consoles ou des réseaux sociaux, sont parfois tout aussi désemparés sur ces sites.

Toutes les initiatives sont à encourager dans ce domaine (Café numérique de l'emploi, ateliers collectifs de Pôle Emploi, du PLIE...).

• Objectif stratégique : promouvoir l'attractivité et la vitalité économique

.1 Sensibiliser et soutenir l'entrepreneuriat

L'envie d'entreprendre est présente dans les quartiers comme en témoignent les créations d'entreprises sur les 3 dernières années (sur les quartiers ou par des habitants des quartiers) : 10 créations en 2016, 36 en 2017 et 11 en 2018 (artisanat, commerce ou autoentrepreneur).

Depuis 2014, l'action coordonnée ADIE/CCI/CMA permet l'accompagnement des projets d'entreprise, de l'émergence au suivi post-crédation. Entre 2016 et 2018, de 100 à 150 personnes en ont été bénéficiaires chaque année, soit lors de permanences, soit dans des ateliers d'informations ou des suivis d'entreprises.

Les **principales difficultés** ou besoins identifiés par les partenaires économiques sont :

. La détection de la volonté d'entreprendre :

Les cafés Entreprendre n'ont pas drainé le public escompté mais plutôt des entrepreneurs déjà installés. Cette formule va être abandonnée au profit d'une animation « mobile » et plus visible. Plutôt que d'attendre les projets, il s'agit d'aller au-devant et de susciter l'envie.

De plus, on constate que les acteurs de l'insertion sont de moins en moins détecteurs et prescripteurs. Une remobilisation à leur attention serait nécessaire.

. La fonction commerciale et le financement sont souvent les points faibles des projets. Des dispositifs complémentaires sont activés si nécessaire (microcrédit, prêt d'honneur, ...).

Les « apprentis entrepreneurs » s'engagent dans des parcours de création parfois chaotiques, qui requiert de la part des accompagnateurs une capacité d'adaptation.

. Les entrepreneurs des quartiers ou installés dans les quartiers sont en demande de temps d'échanges, à l'image des clubs d'entreprises.

L'opération « Trophées des quartiers », organisée chaque année, participe à la valorisation de cet esprit d'entreprendre et relaye une image positive des quartiers. Des liens pourraient être développés avec les temps forts de la Région Nouvelle Aquitaine.

L'action visant à accompagner l'entrepreneuriat féminin ne s'est pas concrétisée spécifiquement. Cependant, parmi le public touché par l'ADIE/CCI/CMA, environ 40% sont des femmes.

.2 Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat est porteuse d'actions auprès des jeunes (2018) :

Dans le cadre du **Campus des Métiers**, 70 jeunes sur 215 habitent un quartier prioritaire.

Des actions de sensibilisation sont réalisées **dans les établissements scolaires** :

- Collège Jean Zay : 20 élèves ont participé à l'information, 10 se sont inscrits et 5 ont effectué un stage avec remise de récompense.
- Collège Pierre et Marie Curie : 12 élèves ont participé à l'information, 5 se sont inscrits et 4 ont effectué un stage avec remise de récompense.

Le partenariat avec la Mission locale s'est un peu distendu. Il conviendrait de le réactiver pour sensibiliser des jeunes en recherche d'insertion.

.3 Travailler autour des métiers en tension

D'après les études menées par Pôle emploi sur le bassin niortais, des secteurs d'activité sont en difficultés de recrutement sur des métiers à faible qualification :

- Restauration (aide cuisine, agents polyvalents, serveurs)
- Aide à domicile
- Agents d'entretien

Un travail collaboratif s'est déjà engagé sur le secteur de l'aide à domicile en partenariat avec des employeurs, Pôle Emploi, le PLIE, la Direccte : un contrat aidé doublé d'une aide au passage du permis de conduire.

De même, le guichet unique Clauses d'insertion, créé par la CAN en Juillet 2018, est en recherche quasi permanente de demandeurs d'emploi à affecter sur des emplois du bâtiment. La **Charte territoriale d'insertion**, signée récemment, devrait contribuer à mobiliser l'ensemble des partenaires de l'emploi pour satisfaire ces potentiels d'emploi (missions courtes ou longues), dans le cadre de parcours d'insertion.

Accompagner vers
l'emploi et lever
les freins

Promouvoir la
vitalité
économique

Les propositions des ateliers

<p>Favoriser la mobilité</p>	<p>Après avoir complété l'offre de service de la Plateforme Mobilité fin 2018 par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ un renfort du conseil en mobilité sur les quartiers, 2/ une auto-école solidaire qui priorise les candidats en démarche d'insertion 3/ la location de voiture sans permis. <p>✘ Mettre à plat l'ensemble des aides individuelles au déplacement : vérifier si les fonds dédiés à la mobilité sont consommés ou non, s'ils atteignent leurs cibles ou si certains publics échappent à ces dispositifs d'aide.</p> <p>✘ Mettre en œuvre des ateliers de préparation en amont du permis Acquisition de vocabulaire ou de notions liées à l'usage de la route pour les personnes très éloignées</p>	<p>Pilote</p> <p>Association AIVE</p>
<p>Faciliter la garde d'enfants</p>	<p>✘ Rechercher les réponses possibles en matière de garde d'enfants dans des contextes de reprise d'emploi/formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - En accueil urgence ou dans des délais courts - En horaires atypiques 	<p>Action partenariale</p>
<p>Soutenir la création d'entreprises</p>	<p>✘ Mieux détecter les envies d'entreprendre grâce au camion mobile de l'ADIE, stationnés dans les lieux fréquentés.</p> <p>✘ Remobiliser les structures d'insertion sur la détection de potentiels créateurs.</p> <p>✘ Proposition d'un accompagnement post-crédation pour favoriser la mise en lien des jeunes entreprises des quartiers avec des grandes entreprises (Agence pour l'égalité entrepreneuriale)</p>	<p>ADIE/CCI/CMA</p> <p>DIRECCTE</p>
<p>Favoriser l'accès à la formation</p>	<p>✘ Développer les liens entre le Service régional de formation et les acteurs de l'accompagnement socio-professionnel.</p> <p>✘ Développer les accompagnements au numérique</p>	<p>CAN et Région</p> <p>CAN (PLIE)</p> <p>Mission locale</p>
<p>Accompagner vers l'emploi</p>	<p>✘ Travailler sur les métiers en tension</p> <ul style="list-style-type: none"> .Via la Charte territoriale d'insertion, pour mobiliser des DE vers les emplois proposés par le Guichet Clauses sociales (notamment les métiers du bâtiment) .Etre à l'écoute des secteurs d'activité ou les employeurs qui peinent à recruter (ex : aide à domicile) 	<p>CAN</p>

L'accès aux droits et à la santé

En 2016, le plan d'actions partenarial a défini 2 enjeux pour les quartiers, traduit en objectifs stratégiques :

Favoriser l'accès aux droits

Favoriser l'accès à la prévention et aux soins

• Objectif stratégique : Favoriser l'accès aux droits

.1 Des Services en proximité dans les quartiers

Les deux Mairies de quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie ont une vocation d'accueil de proximité, d'orientation et d'accompagnement du public.

En 2018, la Mairie du Clou Bouchet a géré 15 000 accueils physiques et 4 200 accompagnements aux démarches et, celle de la Tour Chabot, 7 000 accueils physiques et 2 000 aides aux démarches. Elles accueillent la population locale, niortaise et hors Niort, ce qui apporte une mixité d'usage aux quartiers. En complément des démarches administratives, les Mairies accueillent dans ses locaux, **des permanences de services publics ou associatifs** qui proposent un bouquet de services (CCAS, Mission locale, Service d'écrivain public, conciliateur de justice... etc.).

Au Pontreau Colline St André, des permanences sociales se tiennent de façon dispersée sur plusieurs sites. Une Maison de Service au public est en projet dans le cadre du réaménagement urbain (projet à faire évoluer dans le cadre de la future législation des Maisons France Services).

D'autres services ou équipements sur les quartiers concourent à l'accessibilité des habitants à leurs droits : **la Mission locale** (500 jeunes des quartiers en contact chaque année), **l'Antenne Médico-sociale et le Relais Médico-social**, **les points d'accueil du PLIE** (100 personnes accompagnées), **les centres socio-culturels, Habitat Jeunes. L'Épicerie sociale Cap Jeunes**, actuellement adossée au FJT (250 jeunes des QP bénéficiaires), devrait être déplacé dans un autre quartier (hors QP). Ce transfert sera préparé de façon à ne pas pénaliser les jeunes usagers.

Du fait d'une forte demande de personnes en difficulté avec l'écrit, **le Service d'écrivain public à vocation sociale** est présent sur les quartiers du Clou Bouchet et Tour Chabot (permanences en mairies). Il touche un public presque exclusivement issu des quartiers prioritaires. Plus de 200 personnes sont reçues chaque année soit 700 rendez-vous. La nature des demandes évolue de plus en plus vers un accompagnement aux démarches dématérialisées. D'où l'orientation prévue par le SEP en 2019 vers des ateliers numériques en lien avec les CSC.

.2 L'accompagnement à la vie familiale

La population des quartiers est marquée par une forte représentation familiale. Les 3 quartiers totalisent **650 enfants entre 0 et 6 ans**, dont **340 de moins de 3 ans**.

Des moyens renforcés sont déployés pour ce public familial et offrent une diversité de services :

.La présence **de structures d'accueil** (cf. ci-contre) qui concourent à l'éveil et la socialisation des enfants ainsi qu'à l'intégration des parents.

.L'action des **3 Centres socio-culturels** dans le **soutien à la fonction parentale** (Accueil parents-bébé, sorties familles, temps d'échanges entre parents...).

Clou Bouchet	Une halte-garderie (CCAS) 130 enfants accueillis dont 50% des QP Un multi accueil (CCAS) 95 enfants accueillis dont 42% des QP
Tour Chabot	Un multi-accueil (CCAS) 90 enfants accueillis dont 16% des QP et 45% du centre-ville. Un multi accueil de 60 places (gestion privée)

Pour **faciliter l'accès des enfants aux loisirs**, la CAN propose des tarifs préférentiels aux équipements de l'agglomération : piscines, conservatoire danse et musique, école d'arts plastiques, patinoire, musées, bibliothèques-médiathèques. 700 familles des quartiers en bénéficient. De plus, pour les quotients les plus faibles, des chèques loisirs sont proposés pour aider à la pratique sportive ou culturelle. Environ 200 familles en bénéficient pour 350 enfants. Cependant, sur 10 chèques-loisirs retirés, seuls 4 sont réellement utilisés.

La diversité culturelle est très présente dans ces lieux d'accueil. Les professionnels de la petite enfance/enfance et la communauté éducative relatent des difficultés à communiquer avec les parents ne maîtrisant pas la langue française. Au-delà du langage, la différence est aussi présente dans les codes culturels. Des initiatives sont prises dans ce domaine, pour que le blocage du langage ne se transforme pas en incompréhensions :

Traducteurs repérés (parmi les professionnels ou les habitants), applications sur smartphone, tuto en anglais et en arabe sur le site de la CAF, atelier de conversation en langue française avec des bénévoles, documents à base d'images... Des initiatives à capitaliser.

Deux idées ont émergé de l'atelier sur la diversité culturelle

1. Formaliser **un groupe partenarial** sur la question de la Parentalité avec l'ensemble des acteurs concernés
2. Organiser **une formation inter-institutionnelle** sur la connaissance et la compréhension des cultures étrangères.

.3 L'accompagnement aux démarches dématérialisées

L'action prévue au plan partenarial sur la réduction de la fracture numérique a été mise en œuvre depuis 2016, à travers plusieurs initiatives. Elles visent à éviter la rupture des droits pour les personnes non équipées ou très éloignées des usages du numérique.

- ° Le développement d'**une offre d'accompagnement** :

- en mairie du Clou Bouchet, par l'Association de l'Aide familiale populaire (une 100^e de bénéficiaires par an en accompagnement individuel ou collectif).

- les ateliers « Déclics » par le Service d'écrivain public, débutés en 2019 dans les CSC.

o **Une cartographie et un guide** sur l'accompagnement au numérique

Un groupe de partenaires a inventorié les lieux d'accès et d'accompagnement aux démarches numériques (sur le Clou Bouchet et la Tour Chabot). Ce guide est à la disposition du public et des professionnels.

Ce travail en réseau va se poursuivre par un repérage des difficultés face au numérique ainsi que par une formation des accompagnateurs sur la sécurisation de l'usage du numérique (organisé par la Préfecture).



.4 La lutte contre le non-recours aux droits

Le non-recours devient une priorité pour les institutions qui délivrent des prestations.

Le déploiement de la Prime d'activité versée par la CAF début 2019 a permis d'identifier de nouvelles populations jusqu'ici mal repérées voire « invisibles » parce que juste au-dessus des seuils de minima sociaux. La CAF va pouvoir vérifier les droits de ces ménages, peu habitués à l'accompagnement social et souvent peu enclins à faire valoir leurs droits.

La CPAM déploie depuis 2019 dans l'ensemble du département, une plateforme dédiée à la détection du non-recours au soin. Un plan d'accompagnement personnalisé est alors proposé aux assurés.

• Objectif stratégique : Favoriser l'accès aux soins et à la prévention

La préoccupation Santé est présente dans l'animation du contrat de ville à travers l'Atelier Santé Ville (ASV) ainsi qu'un groupe de partenaires « Santé ».

L'ASV intervient dans 3 directions :

- 1/ Inscrire des **actions de prévention** dans les temps forts des quartiers (Stand d'information sur différentes thématiques : activité physique, mois sans tabac, alimentation, estime de soi...).
- 2/ Etre à l'**écoute des habitants**, remonter des problématiques et **engager des actions** de santé communautaire (avec les habitants ou en lien avec les conseillers citoyens).
- 3/ Apporter un **appui méthodologique aux professionnels**. Des interventions sur les **compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes** ont été particulièrement développées en 2017 et 2018.

Des initiatives pour rendre plus faciles les démarches de soins :

La Croix Rouge a ciblé une action vers une population en situation d'isolement et/ou de précarité, en vue d'un accès aux soins ou à la prévention, et, si nécessaire le recouvrement des droits. Le camion aménagé se déplace sur les 3 quartiers. Des permanences sociales sont mises en place (soutien dans la prise de RDV auprès de professionnels de santé, écoute, orientation). Des consultations médicales sont proposées par un médecin bénévole auprès des personnes sans droits ouverts. Intervention du centre de dépistage CEGIDD. Près de 200 habitants des quartiers ont été reçus en 2018.

- . Un point d'**écoute psychologique** (IDEFF79¹), qui va cibler son action sur les violences familiales.
- . En direction des jeunes, une permanence de **la PASS**² à la Mission locale.
- . Dans le cadre du **Programme de Réussite Educative**, une instance partenariale et pluridisciplinaire repère les élèves en difficulté et propose des parcours de soins (suivi psychologique, psychomotricité).
- . **SOS Niort 79** intervient sur l'ensemble de la ville de Niort (consultations d'urgence à domicile de 9h à minuit en semaine et le week-end). Ce nouveau service mériterait d'être davantage connu dans les quartiers, en rappelant qu'il ne s'agit pas de remplacer un médecin traitant.

Les actions de prévention et d'information

Faire adhérer la population aux démarches de prévention reste difficile en général, encore plus quand il s'agit de populations vulnérables, qui ne font pas de la santé une priorité.

La CPAM pilote deux actions de prévention qui fonctionnent bien sur les quartiers :

- . En lien avec la Mission locale, des sessions collectives de **sensibilisation aux conduites préventives pour les jeunes**.
- . Pour les enfants en CP, le dépistage par un chirurgien-dentiste depuis 2016. Désormais, **76% des enfants de 6 ans** bénéficient d'un dépistage contre 30% auparavant.

Dans les prochains mois, **la réforme du 100% santé** va se mettre en place. Elle vise à renforcer l'accès aux soins dentaires, optiques et aides auditifs sans reste à charge. Des séances d'information pourront être organisées par la CPAM sur les quartiers afin d'expliquer ces nouveaux dispositifs, aux professionnels ou aux habitants.



égalité Femmes Familles

² PASS : Permanence d'accès aux soins de santé

Les propositions de l'atelier

Accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Projet de Maison de Service au public au Pontreau (Maison France Services) ✘ Mieux comprendre et appréhender la diversité culturelle dans le champ de la parentalité <ul style="list-style-type: none"> . Un groupe d'échanges partenarial . Une formation interinstitutionnelle (travailler le cahier des charges en Pôle social) ✘ Comprendre et agir sur la sous-utilisation des chèques loisirs 	Pilote Ville de Niort et CAN En collectif CAN
Réduire la fracture numérique	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Développer les initiatives de médiation numérique et la couverture sur les 3 quartiers 	A voir dans le Groupe Réseau
Accès à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Informer de l'existence de SOS Niort 79 et suivre les indicateurs de recours au dispositif (veille CPAM) ✘ Informer sur la réforme du 100% santé 	A voir en Groupe Santé
Aménagement urbain t santé	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Démarche d'Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) Démarche qui vise prendre en compte la santé et à la qualité de vie des habitants dans le cadre de l'aménagement des espaces publics en pied d'immeubles des logements sociaux du quartier du Pontreau. Sont associés : les institutions, les associations et les Conseillers citoyens. 	Comité de pilotage du Contrat de ville

Lien social, citoyenneté, prévention de la délinquance

En 2016, le plan d'actions partenarial a défini les enjeux suivants :

Favoriser le lien social
Accompagner les initiatives et projet des habitants
Favoriser la citoyenneté
Prévenir et agir contre la délinquance

• Favoriser le lien social

Les actions qui portent l'ambition de tisser du lien social sur les quartiers sont nombreuses et prennent de multiples formes. Les ateliers ont mis en avant quelques réalisations (non exhaustives).

Des actions en pieds d'immeubles

Ce sont des actions ouvertes à tous, sans inscription, pour permettre d'intégrer un large public, au-delà des personnes habituellement engagées ou impliquées dans la vie associative des quartiers. Elles témoignent de la volonté des habitants de s'approprier les espaces publics, ouverts à tous : Les voisinades, les activités de découverte proposées en extérieur par les associations (volley, basket, les petits débrouillards), le Jardin partagé, etc.

Des liens à tisser entre les habitants

4 Adultes Relais : 1 à Vent d'Ouest, 1 au CSC de Part et d'Autre, 1 au CSC du Parc

Des réseaux d'échanges à encourager où se développent la solidarité et l'entraide (ex Repair Café, une nouvelle association de mamans seules).

Il serait utile de recenser et donner une visibilité à ces réseaux de solidarité.

Des actions de **lutte contre l'isolement des personnes âgées** :

Ex : une plateforme réunit les CSC, les EHPAD, le CCAS et le CLIC pour encourager les personnes isolées à sortir et rejoindre des activités.

La prise en compte **de la diversité culturelle** : le besoin d'une réflexion sur ce thème est remonté dans les deux ateliers (lien social et accès aux droits). Des initiatives se font jour, notamment sur la culture guyanaise : une semaine de sensibilisation à l'école Pérochon, un échange IREPS Niort et IREPS Kourou...

• Accompagner les initiatives et projets des habitants

L'accompagnement des initiatives événementielles des habitants

Le Service Proximité et relations aux citoyens de la Ville de Niort, en lien avec les CSC accompagne les initiatives des quartiers. 2 exemples : la mise en place par le Conseil de quartier du **vide-grenier** de la Tour Chabot, ainsi qu'un collectif d'associations/habitants/conseillers citoyens du Pontreau qui a souhaité mettre en place un **jardin aromatique**.

Les différentes instances d'association et de participations des habitants : Conseils de quartier, conseils citoyens, GUP. Ces instances sont des bons relais d'information et d'alerte qu'il faut soutenir.

La formation prévue sur l'accompagnement de projets ne s'est pas réalisée.

Le besoin de formation n'est pas tant sur l'ingénierie de projets mais plutôt sur « **comment susciter le désir d'initiative des habitants** ». Ce sont souvent les mêmes qui s'impliquent. Définir le cahier des charges en Pôle social. Quels outillages seraient utiles ?

• Favoriser la citoyenneté et le civisme

Des actions de sensibilisation sont régulièrement mises en place. Quelques illustrations :

Faire connaître pour mieux respecter les métiers de l'espace publique

En direction des écoles J Ferry, P de Coubertin, J Zay et E Zola : 9 séances d'une heure par école pour découvrir les différents métiers.

L'éducation à la sécurité routière sur les temps périscolaires et dans les écoles du REP

Appréhender la rue et ses dangers, les différents moyens de transport... Apprendre à se déplacer en vélo.

Ateliers d'éducation à l'image :

En 2019, des stages photo et vidéo ont été proposés par l'association Chronos et Kairos. En apprenant à utiliser ces supports, les stagiaires découvrent les exigences éthiques de la communication, exercent leur regard critique face à ces images.

Impact des réseaux sociaux

Dérives des réseaux sociaux, cyber-harcèlement, harcèlement scolaire, pornographie facilement accessible Ces problématiques ne touchent pas que les quartiers prioritaires mais on retrouve souvent une accumulation de difficultés chez ces jeunes.

Favoriser le lien police/population par des temps d'activités en commun

Un temps fort a été organisé en avril 2019 par l'association Prox Aventure en partenariat avec la Police Nationale « locale » et la Police Municipale ainsi que le SDIS. Les professionnels ont présenté leurs métiers à travers des activités ludiques. Les CSC ont mobilisé leur public.

Sensibilisation des professionnels au risque de radicalisation

En 2018, mise en place de sessions de sensibilisation à l'initiative de la Préfecture.

Objectifs : Lutter contre les représentations et créer un réseau de veille. Une soixantaine de personnes ont participé.

• Prévenir et agir contre la délinquance

Les actions inscrites au Plan d'action et mises en œuvre :

- **La pérennisation d'un(e) référent(e) politique de la Ville au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique**
Ce référent participe aux instances et groupes de travail partenariaux (Pôle social, GUP). Elle est également bien identifiée par la population.
- **La coopération entre la police municipale et la police nationale**
La convention 2016-2019 a été évaluée ; elle est renouvelée pour 3 ans avec pour objectifs de renforcer les actions partenariales et d'assurer une meilleure circulation de l'information en matière de sécurité publique (cf. bilan GUP)
- **L'accentuation de la présence de la police municipale sur le terrain**
Patrouilles pédestres, VTT et véhicules
- **Des lieux d'échanges qui facilitent la dynamique partenariale : La GUP** (voir bilan réalisé) et **le Pôle social** (1 séance consacrée à l'évaluation).
- Le **CLSPD** a vocation a travaillé sur la zone de police Niort/Chauray.
Néanmoins plusieurs actions ont un impact sur les QP :
 - Convention de coordination DDSP/PM
 - Lutte contre l'habitat indigne et les squats notamment sur le Pontreau Colline St André
 - Réunion de la cellule de veille spécifiquement sur des problématiques de trafics de stupéfiants en QP
- **La poursuite de la mission de veille préventive des médiateurs sociaux au sein des QP**
Un binôme de médiateurs est présent sur l'espace public et va à la rencontre des habitants pour prévenir et apaiser les éventuelles tensions, orienter et accompagner les usagers selon leurs demandes et leurs besoins. **Plus de 2 000 contacts** par an sur les quartiers.
- **Une mission d'aide aux victimes**
Construction d'un projet partenarial entre le CCAS et le Commissariat de police de Niort. Une équipe de 6 médiateurs sociaux et de 5 travailleurs sociaux du CCAS ont assuré l'accueil des victimes. En 2019, retour prévu d'un intervenant social dédié au Commissariat.

Nouvelles actions en 2019

- **Un délégué police-population** (fonction bénévole)
- Démarrage de l'étude de faisabilité d'une **mission de prévention spécialisée**



Les propositions de l'atelier

Lien social	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Diversité culturelle <ul style="list-style-type: none"> . Echanges sur les cultures représentées dans les quartiers (un travail amorcé sur la culture guyanaise) . Une formation interinstitutionnelle pour comprendre la diversité des codes culturels ✘ Le désir d'initiative et l'encouragement de l'entraide <ul style="list-style-type: none"> . Une formation qui répond à la question : <i>comment susciter le désir d'initiative des habitants ?</i> 	Pilote Médiation sociale CCAS CAN A voir en Pôle social
Civisme et citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Une présence éducative auprès des jeunes et/ou des parents <ul style="list-style-type: none"> . Un groupe de travail sur le harcèlement scolaire . Présence de promeneur du net au CSC Tour Chabot, à déployer sur les 3 quartiers ✘ Les valeurs de la république <ul style="list-style-type: none"> Davantage de temps d'échanges Police/Population (café citoyen, stand police dans les fêtes de quartier...) 	Médiation sociale CCAS Service de l'Etat

Un plan d'actions réactualisé pour 2019-2022

L'équipe évaluative remercie l'ensemble des partenaires, qui se sont particulièrement bien mobilisés dans les 4 ateliers d'évaluation.

L'état des lieux et le bilan partagé lors des ateliers n'auraient pas pu se faire sans la production des indicateurs de chacun des partenaires impliqués. L'exercice est certes exigeant mais incontournable pour apprécier la pertinence des interventions au bénéfice des habitants des quartiers.

Les travaux des ateliers, synthétisés dans ce document, vont orienter l'actualisation du plan d'actions, annexé au Protocole de partenariat réciproque et renforcé.

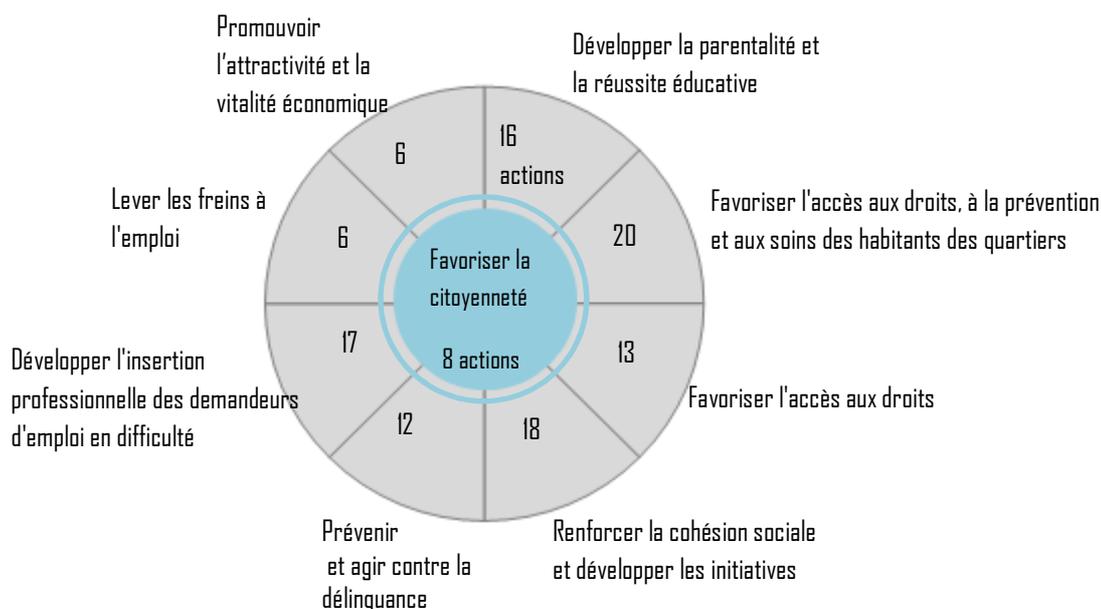
Celui-ci reprendra les enjeux et les moyens apportés aux quartiers prioritaires pour les 4 prochaines années.

Sont remerciés d'avoir participé aux ateliers, préparés par la Direction Cohésion Sociale et Insertion et l'Observatoire des Solidarités

Les Services de l'Agglomération du Niortais
Les Services de l'Etat
La Ville de Niort / le CCAS
La Région Nouvelle-Aquitaine
L'ADIE
L'Association Intermédiaire Niortaise
L'Agence Régionale de Santé
La Caisse d'Allocations Familiales
La Chambre de Commerce et d'Industrie
Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Les deux Conseils citoyens
La Croix-Rouge
Les Centres socio-culturels des 3 quartiers
La Déléguée Droits des Femmes et Egalité
Deux-Sèvres Habitat
Immobilière Atlantic Aménagement
INAE (Insertion par l'activité économique en Nouvelle Aquitaine)
L'Institut Régional d'Education et de Promotion Santé
La Mission locale
La Plateforme Mobilité Atelier MECA
Le Service d'écrivain public

Evaluation du programme d'actions du Contrat de ville Pilier cohésion sociale et emploi-développement éco (hors investissement) de 2016 à juin 2019

116 actions réparties sur **8 enjeux stratégiques** et **1 axe transversal**



Evaluation de la réalisation des actions de 2016 à juin 2019

- 81% des actions ont été réalisées
dont 78% conformes à l'action programmée
et 3% ré adaptées en fonction d'un contexte évolutif
- 3% des actions ont été partiellement réalisées
- 9% des actions n'ont pas été réalisées
- 7% des actions n'étaient pas spécifiques aux quartiers prioritaires

Chaque action est détaillée dans les pages qui suivent.

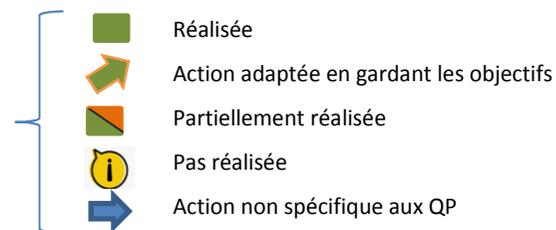
Synthèse des réalisations par objectif stratégique

	Action réalisée 	Action adaptée en gardant l'objectif 	Action partiellement réalisée 	Action non réalisée 	Action non spécifique aux QP 
Développer la parentalité et la réussite éducative	14 actions		1 action		1 action
Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers	15 actions		1 action		4 actions
Favoriser l'accès aux droits	9 actions	2 actions		1 action	1 action
Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	15 actions			3 actions	
Prévenir et agir contre la délinquance	11 actions	1 action			
Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté	13 actions	1 action		3 actions	
Lever les freins à l'emploi	4 actions		1 action		1 action
Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique	3 actions		1 action	2 actions	
Objectif transversal : favoriser la citoyenneté	6 actions			1 action	1 action
Total des actions	90 actions 79%	4 actions 3%	4 actions 3%	10 actions 9%	8 actions 7%

Objectif stratégique :

Développer la parentalité et la réussite éducative

**Evaluation
des actions**



N° action	Titre de l'action	Pilote	Suivi de l'action	Réalisations/Perspectives
1	Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales			
1	Soutenir les parents dans leur rôle éducatif			
1.1	Groupes de paroles animés par les CSC	CSC		Action réalisée
2	Encourager la médiation sociale et scolaire dans et aux abords des étab. scolaires			
		CCAS		Action pérenne assurée par les médiateurs sociaux
3	Favoriser l'implication des parents dans les écoles			
3.1	Animer des espaces d'échanges parents/écoles	Education Nationale/Ville de Niort		Action réalisée prioritairement sur les CP : Café des parents à Jules Ferry Jean Zay et Perrochon : une espace dédié aux parents/enfants Ateliers thématiques : sommeil, écran...
3.2	Protocole d'accueil des enfants pour la 1ère scolarisation			Réunions organisées chaque année
2	Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative			
4	Favoriser la participation des parents au sein de l'école et les échanges entre les parents et la communauté éducative			
4.1	CLAS primo arrivants et outil pronote	CAF		Action réalisée
4.2	Ouverture des écoles aux familles : "portes ouvertes" "semaine de la maternelle"	Education nationale		Action non spécifique aux QP, concerne toutes les écoles
4.3	Actions passerelles crèches/écoles maternelles	Education Nat /CCAS		Action réalisée chaque année
4.4	Formation des professionnelles à la communication bienveillantes	CAN		Action réalisée et terminée (les professionnels sont formés)
4.5	Formation des parents bénévoles dans les associations de parents	Ville de Niort		Sensibilisation par divers moyens (invitation, échanges) mais pas de formation

3	Prévenir et lutter contre la déscolarisation et le décrochage scolaire			
5	Lutter contre le décrochage scolaire en associant l'Education nationale, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat			
5.1	Mobilisation de la plateforme de décrochage scolaire	Education nationale/Mission locale		Actions portées par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire. 1 référent décrochage dans chaque établissement et des outils de prévention et d'actions pour les jeunes déscolarisés
5.2	Actions prévention déscolarisation			

4	Favoriser la maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents			
6	Actions de maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents			
6.1	Actions type cours d'alphabétisation, ateliers socio linguistiques, support numérique...	Education nationale		Atelier de conversation au Collège Jean Zay Les cordées de la réussite (liaison entre élèves collège/ lycée) à Jean Zay et Venise Verte OEPRE 2017 à 1018: 1 groupe de parents. Objectif 2020 : 2 groupes Prévention illettrisme sur les 5 écoles (évaluation en petits groupes et test individuel maîtrise lecture et mathématiques)
6.2	Mise en place de l'OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants)			
7	Rendre les établissements scolaires plus attractifs Encourager la mixité sociale au sein des établissements scolaires			
7.1	Session apprentissage natation	Education nationale/CAN		Action réalisée A Jean Zay, une expérimentation avec les maternelles 2 fois par semaine (groupe de niveau)
7.2	Appui d'un maitre-nageur CAN dans le temps scolaire	CAN		Il n'y a plus de renfort Maitre nageur de la CAN suite à la fermeture de la piscine Pré Leroy pour travaux. Mais le service a une attention particulière aux écoles des QP
7.3	Nouvelle sectorisation des collèges	CD 79		Action réalisée
7.4	Renfort animations dans les AL périscol des 5 écoles	Ville de Niort		Action pérenne
7.5	PRE Ateliers Langage et écriture pour les enfants en difficulté scolaire	CCAS		Action pérenne dans le cadre du Programme de réussite éducative

Objectif stratégique

Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers

-  Réalisée
-  Action adaptée en gardant les objectifs
-  Partiellement réalisée
-  Pas réalisée
-  Action non spécifique aux QP

N° fiche action	Titre de l'action	Pilote	Suivi de l'action	Réalisations/Perspectives
6	Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires			
9	Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires			
9.1	Poursuivre les programmes de développement des compétences psychosociales du programme Grandir ensemble	Education Nationale		Action réalisée et évaluée (voir bilan)
9.2	Développer des actions éducatives autour du vivant et de l'animal	Ville de Niort DE		Action réalisée chaque année en périscolaire
9.3	Poursuivre la médiation par les pairs	CCAS		Après 3 ans sur l'école Pérochon, action adaptée et réorientée sur les écoles Aragon, Coubertin et Jean Zay
9.4	Développer des actions collectives de prévention (petit dèj, secourisme....)	Ville de Niort DE		Actions réalisées chaque année
9.5	Structurer des parcours de soins au sein du PRE : orientation vers les organismes médico-sociaux, réalisations de bilans psychologiques et psychomoteurs, consultations de spécialistes	CCAS		Actions prescrites par une équipe pluridisciplinaire et réalisées par des professionnels de santé. Action pérenne
7	Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé			
10	Améliorer l'accès aux droits et à la prévention des publics			
10.1	Mobiliser le plan d'action CPAM (vérification droits des usagers, formation des professionnels)	CPAM		Pas d'actions spécifique quartiers sur l'accès aux droits des usagers. Intervention possible de la CPAM à la demande des professionnels du quartier (voir Fiche Action Atelier Santé Ville)
10.2 & .3	Mettre en place le parcours Santé Jeunes	CPAM /ML / IREPS		Ateliers santé réalisés pour les jeunes de la ML
10.4	Une ligne Urgence précarité réservé aux professionnels de santé	CPAM		Ré-orientée dans le cadre de la Plateforme départementale pour l'accès aux soins et à la santé

8 Développer l'accès à la prévention et aux soins				
11	Favoriser le recours à l'offre de prévention et de dépistage Accès au centre d'examen de santé de la CPAM	CPAM		Pas d'action particulière dans les QP (Hormis dépistage bucco dentaire au CP ur les écoles des QP)
12	Renforcer l'accès aux soins primaires			
12.1	Poursuivre le partenariat avec l'équipe mobile d'action psychiatrique et de précarité	CCAS		Pas d'action sur les QP. Partenariat CCAS/ Samu social sur les maraudes de nuit
12.2	Accompagner le déplacement pour les personnes âgées	CCAS		Le CCAS propose des prestations d'accompagnement au déplacement pour les niortais en général.
12.3	Favoriser les modes de prise en charge pluridisciplinaires, expérimenter des dispositifs « passerelles »	ARS		Pas spécifique aux quartiers prioritaires
12.4	Lever les freins à la mobilité et aider à l'accompagnement physique vers le soin	CAN		Action réalisée avec UNIS CITES (ambassadeurs transport) et les différentes promotions de services civics
12.5	Mettre en place la Plateforme départementale pour l'accès aux soins et à la santé	CPAM		Action commencée fin 2018. Partenariat en cours de formalisation entre la CPAM et les partenaires pour détecter les situations de renoncement aux soins.
9 Développer l'accès à la prévention, aux droits et aux soins pour la reconduction de l'atelier santé Ville				
13	Atelier Santé ville	IREPS		Plan d'actions réalisé chaque année en réponse aux sollicitations des partenaires. Les actions sont suivies par le groupe Santé
13.1	Mettre en œuvre une veille sur les besoins de santé des quartiers			
13.2	Impliquer les différents acteurs intervenant dans le champ de la santé			
13.3	Impliquer les habitants dans les problématiques de santé vécues sur leur quartier			
13.4	Accompagner une réflexion locale sur l'offre de soins			
13.5	Proposer un appui méthodologique à la mise en œuvre du programme d'actions de l'objectif santé			
13.6	Prendre en compte la dimension "santé" dans les autres volets du Contrat de ville			

Objectif stratégique

Favoriser l'accès aux droits

-  Réalisée
-  Action adaptée en gardant les objectifs
-  Partiellement réalisée
-  Pas réalisée
-  Action non spécifique aux QP

N° fiche	Titre de l'action	Pilote	Suivi	Réalisations/Perspectives
9	Informer sur les droits			
18	Favoriser la connaissance des droits par des actions collectives			
18.1	Développer la connaissance du monde judiciaire pour les collégiens et lycéens	CDAD		Une action en lien avec l'ordre des avocats sur les métiers de la magistrature mais pas spécifique aux QP
18.2	Rallye citoyens" porté et organisé par les jeunes de quartiers via les CSC	CSC		Action ré-orientée vers un temps fort d'animation en lien avec les polices nationale et municipale et le SDIS (Organisateur : Prox aventure)
18.3	Renforcement de la communication sur le Réseau de transport de la CAN	CAN (unis cités)		Permanences dans les mairies de quartier par Ambassadeurs de la mobilité
18.4	Création de guides thématiques en langage accessibles au grand public pour faciliter la compréhension du droit de la famille	Ville de Niort		En complément des guides existants, création de supports thématiques plus concis (certification qualiville)
18.5	Amélioration des conditions d'accès aux droits par une démarche expérimentale des travailleurs sociaux	CCAS		L'action est orientée vers la lutte contre illettrisme dans un cadre partenarial
18.6	Des permanences de partenaires au sein des mairies de quartiers	Ville de Niort		Action pérenne
18.7	Maintien du Service d'écrivain public	Ville de Niort		Action toujours en cours. Le SEP complète ses interventions par des ateliers numériques aux CSC du Clou Bouchet/Tour Chabot
18.8/ 18.9	Accueil, information, orientation et instruction des dossiers administratifs en mairies de quartier	Ville de Niort		Action pérenne. La Mairie de quartier du Clou Bouchet postule pour une labellisation Maison France Services
18.10	Réflexion sur un projet de Maison France Services au Pontreau	Ville de Niort/CAN		Action programmée pour une réalisation en 2024.

19	Réduire la fracture numérique par le développement d'une médiation			
19.1	Développer des ateliers pour faciliter l'accès dématérialisé aux droits et aux loisirs	DDCSPP		
19.2	Expérimentation dans les CSC d'un accès aux prestations et informations CAF	CAF		Accès libre au site CAF dans les CSC avec accompagnement si nécessaire
19.3	Mise en œuvre d'application multi modales pour le réseau TAN	CAN		Action réalisée
19.4	Accès aux outils numériques et cartographie des lieux d'accès	Ville de Niort CCAS		Action réalisée. Divers lieux d'accueil et d'accompagnement identifiés (Edition d'un guide)

Objectif stratégique

Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives

10	Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs				
20	Renforcer la communication sur la tarification sociale de la CAN	CAN		Action réalisée et pérenne. Une adaptation du dispositif est prévue	
22	Elaborer un parcours d'éducation sportive, culturelle et scientifique de la maternelle au CM2				
22.1	L'élaboration d'un projet d'éducation artistique et culturel, décliné en temps scolaire et hors scolaire	EN/VDN DRAC		Un parcours de l'élève est balisé de la petite section à la 6 ^{ème} en lien avec les programmations de la ville de Niort.	
22.2	La coordination de l'offre d'activités culturelles et sportives				
22.3	La création d'un répertoire qui recense les interventions des équipements de la CAN	EN/CAN		Les écoles font la démarche vers les équipements. Les professeurs ont préféré d'autre méthode de travail qu'un repertoire qui mobilise beaucoup de temps notamment pour la mise à jour	
23	Améliorer l'accès aux équipements communautaires par la mobilité Communiquer sur les transports publics (gratuité) et l'adaptation du réseau		CAN		Action réalisée

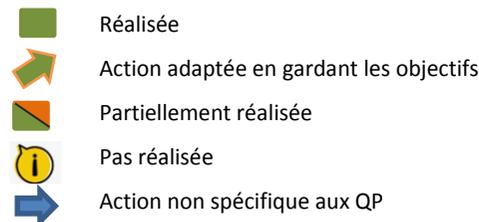
-  Réalisée
-  Action adaptée en gardant les objectifs
-  Partiellement réalisée
-  Pas réalisée
-  Action non spécifique aux QP

11 Développer le lien social et intergénérationnel				
24	Encourager la mise en œuvre de projets associant les habitants des quartiers prioritaires			
24.1	L'animation dans les logements (fête des voisins, fête de Noël...)	Immobilier Atlantique Aménagement		Réalisée chaque année dans le Résidence pour PA en lien avec le CSC du quartier (animation) et la MSA (atelier prévention)
24.2	Plateforme partenariale Part'Age SéNIort pour lutter contre l'isolement des personnes âgées	CCAS		Démarrage de l'activité en 2018 après structuration de l'association.. En développement depuis 2019
24.3	Les actions événementielles du service Culture de la ville de Niort	Ville de Niort		La Ville intervient sur des actions culturelles comme les séances de cirque gratuite au Clou Bouchet
24.4	Le développement d'une chorale de quartier	CAN conservatoire		
24.5	Le développement et la promotion des réseaux d'échanges de savoirs et de compétences	Etat DDCSPP		Projet d'Accorderie non abouti. Retravailler cet objectif sous une autre forme (réseaux solidaires)
24.6	La convergence des conventions d'objectifs des CSC des quartiers prioritaires vers les objectifs du contrat de ville, en s'appuyant sur le projet social de chacun	Ville de Niort		Le projet social de chaque CSC est en cohérence avec les orientations stratégiques du contrat de ville
24.7	Les rencontres intergénérationnelles entre le Relais Petite enfance et l'EHPAD des Côteaux de Ribray	CCAS et association Part'âge SéNIORT		Action pérenne chaque année
24.8	Le jardin partagé entre l'accueil périscolaire de l'école Jean Zay et le CSC du Clou Bouchet	Ville de Niort et CSC		Action pérenne chaque année
24.9	« Lire et faire lire » en accueil périscolaire (bénévoles retraités)	Ville de Niort et CSC		Action pérenne chaque année

12	Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants			
25.1	La formation des professionnels aux démarches participatives et à l'accompagnement de projets	CAN Cohésion sociale		Action non réalisée. Les partenaires sont en demande d'une thématique plus précise : comment susciter le désir d'initiative chez les habitants ?
25.2	Le maintien du Fonds de participation des habitants	AAP		Action renouvelée chaque année
25.3	L'animation et le suivi des différentes instances d'association et de participation des habitants (conseils de quartier, conseils citoyens, GUP)	Ville de Niort et CAN Cohésion sociale		Voir bilan réalisé par ces instances
25.4	L'animation et l'accompagnement des Conseils citoyens afin de les associer aux étapes déterminantes de la Politique de la Ville	Ville de Niort et CAN Cohésion sociale		Voir bilan réalisé
25.5	L'accompagnement des initiatives événementielles des habitants	Ville de Niort		La ville de Niort intervient en soutien d'évènements (vide grenier, jardin aromatique...)

Objectif stratégique

Prévenir et agir contre la délinquance



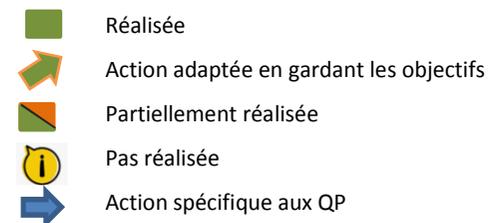
13		Favoriser le civisme			
26	Sensibiliser et éduquer au civisme				
26.1	Former les jeunes au respect de la loi	TGI		Action orientée vers un public adulte (professionnels et conseils citoyens): participation à un procès	
26.2	Actions de prévention (10-12 ans) : sécurité routière, internet, stupéfiant, racisme	DDSP		Actions développées dans les écoles notamment sur la sécurité routière.	
26.4	Maintien de l'action « Ambassadeurs de transport »	CAN		Action pérenne mise en place chaque année avec Unis Cités	
26.5	Mise en place de la vidéo protection dans les bus urbains	CAN			

14		Optimiser les coopérations			
27	Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations				
27.1	La pérennisation d'une référente politique de la ville au sein de la Direction Départementale de la sécurité publique et participation aux groupes de travail (pôle social, GUP...)	ETAT DDSP		Action pérenne	
27.2	La poursuite de la mission de veille préventive des médiateurs sociaux au sein de quartiers	CCAS		Action pérenne et moyens renforcés sur les quartiers	
27.3	La mise en place d'éducateurs de prévention	Ville de Niort et Département		Etude de faisabilité menée en 2019	
27.4	Pérenniser une mission d'aide aux victimes, d'accompagnement, d'informations et de conseil social. Convention CCAS/Commissariat	DDSP CCAS		Activité développée au CCAS. Un intervenant social au Commissariat depuis sept 2019	
27.5	La poursuite de la coopération entre la police municipale et la police nationale dans le cadre d'une convention	Ville de Niort DDSP		Action mise en place	
27.6	L'accentuation de la présence de la police municipale sur le terrain par des patrouilles	Ville de Niort		Action mise en place	
27.7	Le maintien des lieux d'échanges entre professionnels en favorisant une dynamique partenariale (pôle social et coordination GUP)	CAN et ville de Niort		Les 2 instances ont été évalué.	

15		Intégrer les problématiques des QPV au sein du CLSPD		
28	Mettre en œuvre un programme d'actions répondant aux besoins des QPV	Ville de Niort		<ul style="list-style-type: none"> - Convention de coordination DDSP/PM Lutte contre l'habitat indigne et les squats notamment sur le Pontreau CSA - Réunion de la cellule de veille spécifiquement sur des problématiques de trafics de stupéfiants en QP

Objectif stratégique

Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté



16 Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes				
32 Favoriser l'accompagnement individuel renforcé des publics en difficulté d'insertion				
32.1	Poursuite de l'animation du PLIE et de coordination des référents de parcours (objectifs 25% issus des quartiers)	CAN		Public des quartiers > à l'objectif (28% en QP)
32.2	Un plan d'action partenarial entre Pôle emploi et PLIE (ciblage sur les 50-55 ans)	CAN		Action adaptée : Clarification des accompagnements vers l'emploi des différents publics sur le territoire (PLIE, ASPIR, Accpt global). Présentation aux prescripteurs
33 Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes				
33.1	Renforcement de l'action de la Mission locale sur les quartiers	ML		Une présence de la ML sur chacun des quartiers
33.2	Mobilisation des dispositifs Jeunes notamment la Garanties jeunes...	ML		Une 50taine en Garante Jeunes des QP/an
33.3	Action volontariste de repérage des jeunes des quartiers (en lien avec Pôle emploi)	ML		Partenariat ML/PE
3.4	Développement de l'action « Passerelles pour l'emploi »	ML		Action réalisée chaque année et adaptée selon les profils des groupes
34 Orientation favorisant la découverte des métiers et des gestes professionnels				
34.1	Visites du campus, journées d'immersion, sensibilisation découverte métiers	CMA		Action réalisée « campus des métiers » « Bravo les artisans »
34.2	Aide à la professionnalisation (formation aux pré-requis)	CAN		Dispositif en préparation notamment au sein de la Région NA
35 Favoriser la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour améliorer la mise en lien des demandeurs et offreurs d'emploi				
35.1	La mutualisation de moyens et ressources au sein du Service Public pour l'Emploi de proximité	UD		
35.2	Déclinaison à l'échelle locale de la Charte Entreprises et quartiers	DIRECCTE		Action préparée mais qui n'a pas aboutie.

N° fiche	Titre de l'action	Pilote	Suivi de l'action	Réalisation /Perspectives
36	Accueillir au sein des services de la CAN des publics en insertion issus des QP (emplois aidés ou de remplacements)	CAN	■	Conditions de réussite de l'action : le partenariat avec la Mission Locale
37	Accueillir au sein des services municipaux (ville et CCAS) des publics en insertion issus des QP (emplois aidés)	Ville de Niort	■	
38	Favoriser la mixité dans l'insertion professionnels des publics en difficulté			
	Mise en place d'une politique d'égalité Hommes-Femmes dans l'accès à l'emploi et la formation	Etat DDCSSP	!	
17	Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires			
39	Orienter, former et accompagner les habitants des QP vers l'emploi			
	Mise en place d'un Service Public Régional de l'Orienteation au sein du Clou Bouchet	ML	■	
18	Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique			
40	Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique			
40.1	Développer les clauses sociales dans la commande publique de la ville de Niort	Ville de Niort	■	Action réalisée et élargie via « le guichet unique » porté par la CAN
40.2	Création d'une cellule d'appui au développement des clauses sociales	CAN	■	
40.3	Favoriser les parcours d'insertion des bénéficiaires en reconduisant des modules de préparation aux missions clausées (plateforme vocationnelle ; référent technique pour l'éligibilité du public)	CAN	■	

Objectif stratégique

Lever les freins à l'emploi

	Réalisée
	Action adaptée en gardant les objectifs
	Partiellement réalisée
	Pas réalisée
	Action non spécifique aux QP

19	Favoriser la mobilité			
42	Améliorer la connaissance des besoins en mobilité des habitants des QP			
	Objectiver les besoins en conduisant une enquête sur les freins à la mobilité	CAN		Diagnostic partenarial réalisé
44	Améliorer la prise en compte de l'ensemble des dispositifs existants par des aides à la mobilité			
44.1	La poursuite du conventionnement CAN/AIVE : information sur l'offre de mobilité et diagnostic de besoin.	CAN		Le groupe a travaillé à la mise en place d'actions en lien avec AIVE dont l'auto école sociale, le renfort du diagnostic mobilité
44.2	Engager une réflexion des acteurs de l'insertion socio professionnelle suite au diagnostic mobilité (cf Action 42)	CAN		
20	Agir pour la maîtrise de la langue			
45	Repérer et traiter les difficultés de maîtrise de la langue au sein des QP			
	Mobiliser le dispositif « Clé de savoirs citoyens » de l'ASFODEP	ASFODEP		Les stages font le plein
21	Favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des enfants et la demande, en vue de l'insertion professionnelle notamment des femmes			
46	Identifier les problématiques d'accueil d'enfants au sein des quartiers prioritaires			
46.1	Réflexion partenariale sur des modes d'accueil adaptés au besoin des personnes en insertion	CAN		Une première phase de diagnostic réalisé et partagé. Action difficile à financée. Cette réflexion s'inscrit désormais dans la stratégie de lutte contre la pauvreté
46.2	Formalisation du travail partenarial autour de l'accueil de l'enfant	CCAS		Pas de lien avec la Politique de la Ville

Objectif stratégique

Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique

-  Réalisée
-  Action adaptée en gardant les objectifs
-  Partiellement réalisée
-  Pas réalisée
-  Action non spécifique aux QP

22 Soutenir les initiatives locales, sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation				
47 Consolider la coordination et la convergence des accompagnements				
47.1	Consolider l'accompagnement de l'émergence à la post création : détection et accompagnement des projets de création d'entreprises Trophées des quartiers	ADIE/CCI/CMA/BGE		Action pérenne depuis 2015
47.2	Atelier régional des bourses Désir d'entreprendre	CAN		Action régionale non renouvelée après 2016
47.3	Accompagner l'entrepreneuriat féminin	Service de l'Etat/ Droit des femmes		
23 Soutenir l'attractivité commerciale des quartiers prioritaires				
48 Sensibiliser en amont les publics des quartiers à la création d'entreprises				
48.1	Mini entreprise au collège Jean Zay	EN		Action développée sur 2 années puis arrêtée (incompatible avec temps scolaire)
48.2	Pôle territorial de Coopération économique /Coopérative de service Jeunes	PTCE		Action réalisée.
48.3	Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat : Campus des métiers CMA	CMA/EN		Action réalisée chaque année



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 6 décembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 17 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2019

COHESION SOCIALE INSERTION – AVENANT AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES - EVALUATION A MI-PARCOURS ET PLAN D'ACTIONS PARTENARIAL AU CONTRAT DE VILLE ACTUALISE SUR LA PERIODE 2019-2022

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Fabrice DESCAMPS à Christine HYPEAU, Gérard EPOULET à Jean-Luc CLISSON, Jean-Martial FREDON à Bruno JUGE, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Robert GOUSSEAU à Claire RICHECOEUR, Anne-Lydie HOLTZ à Marc THEBAULT, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Gérard LABORDERIE à Michel SIMON, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique JEUFFRAULT, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORSTEL, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Rabah LAICHOIR, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Fabrice DESCAMPS, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Monique JOHNSON, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Jean-Pierre MIGAULT, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201216-C63-12-2020-DE
Date de télétransmission : 20/12/2020
Date de réception préfecture : 20/12/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 DECEMBRE 2019

COHESION SOCIALE INSERTION – AVENANT AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES - EVALUATION A MI-PARCOURS ET PLAN D'ACTIONS PARTENARIAL AU CONTRAT DE VILLE ACTUALISE SUR LA PERIODE 2019-2022

Monsieur **Alain BAUDIN**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la délibération du 25 juin 2015 approuvant le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la délibération du 27 juin 2016 approuvant le plan d'actions partenarial,

Vu le Pacte de Dijon,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et du pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE).

Plusieurs textes règlementaires invitent à l'actualisation des Contrats de Ville, dans la perspective de leur prolongation jusqu'en 2022, au sein d'un **Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR)**.

Ce PERR comprend et prend en compte :

■ **Un plan d'actions partenarial actualisé :**

Dès 2016, la CAN a invité les signataires du Contrat de Ville à élaborer un plan afin de passer d'une logique d'objectifs à une logique d'actions, en déterminant sur chaque thématique ce que chaque institution souhaitait conduire de manière collective dans une volonté de réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire de l'agglomération. Dans le cadre d'une démarche témoignant d'un fort parti pris participatif, un plan d'actions a été construit comprenant un référentiel précis : descriptif des actions, nom du pilote, les moyens mobilisés de droit commun et de droit spécifique ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

L'engagement des partenaires dans cette démarche suivi de sa mise en œuvre est à souligner puisque les rapports annuels de 2016, 2017 et 2018 du Contrat de Ville et de ce plan d'actions ont mis en évidence un taux de mise en œuvre opérationnel de 81%.

Dans la perspective de prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2022, ce plan d'actions partenarial initial a été évalué.

■ **Une évaluation à mi-parcours du dispositif :**

Au niveau local, il a été décidé de questionner ce plan d'actions partenarial conçu et annexé au Contrat de Ville ainsi que quelques actions emblématiques de l'appel à projets.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201216-C63-12-2020-DE
Date de télétransmission : 20/12/2020
Date de réception préfecture : 20/12/2020

La CAN a proposé à l'ensemble des signataires de mener cette démarche évaluative dans le cadre d'ateliers participatifs. A l'issue de ces ateliers, s'est dégagée une vision d'un plan d'action rénové avec des orientations et des thèmes émergents forts et transversaux.

Le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) intègre également la déclinaison locale :

- Des orientations de la lettre du Premier Ministre du 22 janvier 2019, s'adressant aux services de l'Etat, comprenant une feuille de route gouvernementale (40 mesures) et d'un PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) ;
- Du Pacte de Dijon constitué principalement d'engagements de l'Etat et des agglomérations à introduire dans le Contrat de Ville.

Cette démarche a produit un plan d'actions partenarial actualisé et prorogé jusqu'en 2022, qui témoigne de l'implication et de la volonté des partenaires du Contrat de Ville à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires du Pontreau-Colline Saint-André, du Clou Bouchet et de la Tour Chabot-Gavacherie et le reste du territoire de l'agglomération.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider et signer l'avenant au Contrat de Ville 2015-2020 nommé Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) qui permet de prolonger le Contrat de Ville jusqu'en 2022 et qui comprend un rapport d'évaluation à mi-parcours et un plan d'actions partenarial actualisé,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain BAUDIN

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201216-C63-12-2020-DE
Date de télétransmission : 20/12/2020
Date de réception préfecture : 20/12/2020

Les dossiers présentés lors du Comité Technique ont été instruits conjointement par les services de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Ville de Niort, du Conseil départemental, du Conseil régional et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Pilier Cohésion sociale

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
Education Parentalité															
E1	Collège Jean Zay Classe (auto)apprenante, J'essaye donc je suis Nouvelle action	17 545,00	3 645,00						2 000,00					Fondation de France: 11 900	Le collège Jean Zay met en place une classe où les initiatives, l'autonomie, l'exploration sont incitées avec un espace d'accueil pour les parents. Cette classe s'adresse aux enfants de 5ème repérés. Les cours sont limités à 45mn et 2 après-midis sont ainsi libérés pour des temps d'essai-erreur. L'aménagement de la classe est en adéquation avec la pédagogie mise en œuvre : du mobilier spécifique est à acquérir par l'établissement. L'action débute en septembre 2018. Ce projet est issu d'une initiative des enseignants de l'établissement. Ce projet expérimental sera évalué par le CARDIE. Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 3 645€ au titre de la CAN. Les membres de l'instance souhaitent être tenus informés des résultats de cette expérimentation et soulignent l'accompagnement évaluatif mis en place. L'action ne sera finalement pas mise en œuvre par le collège sur cette année scolaire.
			0,00												
E2	CSC du Parc Parentalité Reconduction	15 446,00	4 000,00						1 500,00		1 946,00	REAAP : 5000 ACF : 4 000			Pour rappel, en 2017 : 4 000 € octroyés par le CGET Le projet "Parentalité" regroupe les accueils parents bébé, l'heure des parents (hebdomadaire) et les ateliers de communication bienveillante. Des temps collectifs avec la PMI sont organisés 2 fois par mois les mercredis, un temps fort est envisagé pour mobiliser sur cette nouvelle action. Les objectifs sont de créer du lien entre les parents et de valoriser les compétences parentales afin qu'ils puissent accompagner leur enfant dans son développement. Une éducatrice jeune enfant et la co-animatrice du groupe de parole sont rémunérées. Moyens du CSC: la référente famille et le référent jeunesse. Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 4 000€ au titre du CGET en invitant l'association à retravailler les indicateurs d'évaluation de l'action.
			4 000,00												
E3	CSC de Part et d'Autre Projet familles Reconduction	55 646,00	12 000,00						1 500,00		16213 CEJ : 1 600	21983 2000		350,00	Pour rappel, en 2017 : 12 000 € octroyés par le CGET Poursuite des activités habituelles : accueil parents-enfants, centre de loisirs parental, les sorties culturelles parents-enfants, poursuite du groupe de travail "escapade en familles" avec le CD79. En 2018 : - poursuite du travail sur l'accès aux droits et à l'information : pôle document, règlement d'utilisation de l'espace informatique + temps de formation de 5 matinées 1 fois par trimestre pour mieux maîtriser l'outil informatique - Ateliers d'échanges avec l'université populaire du niortais en lien avec l'accès aux droits : 1 fois par mois Action sur 10 mois. Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 12 000€ au titre de la CAN.
			12 000,00												
E5	Ville de Niort Animations périscolaires Reconduction	355 700,00	36 500,00								266 200,00	35 000,00		18 000,00	Pour rappel, en 2017 : 35 000 € octroyés par la CAN La ville de Niort développe sur l'ensemble de son territoire des animations périscolaires : le matin, sur la pause méridienne et en soirée. Sur les quartiers prioritaires, elle développe 5 axes : - des intervenants extérieurs supplémentaires : 3 à 4 au lieu de 2 sur le reste du territoire et principalement sur le temps méridien - une concertation développée : participation aux instances PRE, pôle social - des projets d'animations partenariaux : sensibilisation aux métiers de proximité, M'tes dents, les petits déjeuners du REP, Grandir Ensemble, sécurité harcèlement, Lire et faire lire), Médiation par les pairs avec la poursuite à Pérochon - une coéducation recherchée - un renfort d'encadrement Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 36 500€ au titre de la CAN
			36 500,00												
E6	Collège Jean Zay Espace parents - Pérochon Nouvelle action	2 000,00	1 000,00									1 000,00			Projet qui se rattache à l'avenir à Grandir Ensemble. L'objectif de l'action est de créer un espace convivial dédié aux parents au sein de l'école Pérochon. Ce lieu permettra de mettre en place des temps de rencontre, des animations et d'accompagnement à la parentalité en s'appuyant notamment sur le jeu. Les ludothèques de la CAN seront sollicitées pour co-animer certains temps. Les enseignants animeront également cet espace 30 minutes chaque jour après la classe. L'action répondra ainsi à la problématique de certains parents de pouvoir proposer une alternative aux écrans à leurs enfants sur leurs temps de loisirs. Avis favorable du Comité Technique du 20 septembre à hauteur de 1000 € au titre du CGET
			1 000,00									1 000,00			

Wilfrid PELSSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
E7 CSC de Part et d'Autre CLAS primaire et collège Reconduction	60 720,00	30 000,00	1 000,00					3 500,00			6 840,00	19 380,00			<p>Selon la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001, l'aide à la scolarité désigne «l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'Ecole.</p> <p>Pour rappel: en 2017, 28 000€ octroyés par la CAN</p> <p>L'association propose de maintenir le même nombre de cycles en 2018-2019. (une soixantaine d'élèves): - 6 CLAS primaire, 4 séances par semaine d'1h30 au CSC. L'accueil s'effectue en 4 temps : goûter, aide méthodologique, ateliers culturels, accueil des parents. Les parents s'engagent à participer à 1 séance par trimestre - 1 CLAS collège : 3 séances par semaine d'1h30 au CSC. Des temps et projets communs avec les enfants de CM2. Formation pronote pour les parents</p> <p>Exemple d'activités : soirée cabaret, atelier informatique, atelier sportif Lien avec les parents : temps festifs, évaluation, réunion d'information, réunion de bilan individuelle, aide aux inscriptions scolaires</p> <p>Avis favorable du Comité technique du 20 septembre à hauteur de 28000 € au titre de la CAN. Proposition de rencontre avec le référent "Devoirs faits" du collège</p>
		28 000,00													
E8 CSC du Parc CLAS Reconduction	54 383,00		18 500,00					3 750,00			17 133,00	15 000,00			<p>Pour rappel: en 2017, 17 500 € octroyés par le CGET</p> <p>L'association propose de créer un cycle supplémentaire par rapport à l'année scolaire précédente pour prendre en charge des enfants sur liste d'attente par le recrutement d'un salarié: - 4 cycles en élémentaire: 3 séances par semaine (mardi, jeudi et vendredi). Le vendredi est dédié aux projets - 1 cycle primo-arrivant (primaire et collège) - 1 cycle collège: 3 séances de 1h30 par semaine.</p> <p>Exemples d'activités : sortie-spectacle, création de film d'animation et de sa bande son, ateliers de pratique artistique avec des artistes locaux...</p> <p>Lien avec les parents: temps forts, échanges informels, rendez-vous individuel</p> <p>Avis favorable du Comité Technique du 20 septembre à hauteur de 17500 € au titre du CGET, Proposition de rencontre avec le référent "Devoirs faits" du collège. Les partenaires du contrat de ville souhaiteraient être alertés en cours d'année et avoir plus d'informations sur les enfants en attente d'intégration du CLAS.</p>
			17 500,00												
E9 CSC Grand Nord CLAS Reconduction	20 850,00	1 500,00									12 400,00	6 000,00		950,00	<p>Pour rappel: en 2017, 1 500€ octroyés par le CGET</p> <p>Les enfants sont issus des écoles Ferry et Coubertin et du collège P&M Curie. 2 séances hebdomadaires d'1h30 sont mises en œuvre, les mardis et jeudis. En plus d'ateliers pédagogiques et de de l'acquisition d'outils méthodologiques, un projet est proposé intitulé "Jouons la carte de la Fraternité". Il s'agit d'une opération de sensibilisation au respect et à la tolérance organisée sur la base d'ateliers d'écriture et d'analyse de photographies, en partenariat avec la ligue de l'enseignement. Une sortie culturelle est organisée à chaque trimestre entre parents et enfants.</p> <p>Avis favorable du Comité Technique du 20 septembre à hauteur de 1500 € au titre du CGET.</p>
			1 500,00												
Total Education Parentalité	562 440,00	84 645,00	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 250,00	5 000,00	0,00	322 332,00	109 363,00	0,00	31 200,00	
		76 500,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 363,00	0,00	0,00	

Wilfrid PEJISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Général Adjoint de la
Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
Accès aux droits, à la prévention et aux soins															
PAS1	IDEFF79 Point d'écoute psychologique Reconstruction	13 230,00	2 000,00	2 000,00	1 230,00		DRDFE : 3 000		5 000,00						<p>Pour rappel en 2017: 4 000 € au titre du CGET.</p> <p>Mise en place d'un temps d'écoute psychologique pour les personnes résidant sur les quartiers de la politique de la ville pour prendre en charge le mal-être lié à des situations de souffrance induites par des relations difficiles avec son entourage familial, social ou professionnel. L'association proposera des entretiens individuels de soutien psychologique sur rendez-vous sur sollicitation de la personne ou sur orientation d'un partenaire. L'accompagnement sera limité dans le temps, et si nécessaire une orientation vers d'autres dispositifs existants sera envisagée.</p> <p>1 psychologue clinique est positionné sur l'action : 0,34 ETP</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 4 000€ au titre de la CAN.</p>
PAS3	L'Escale Cap/Jeunes Reconstruction	70 790,00	7 000,00				DDCSPP: 2750 ASP: 11 100 Service civique:2140		7 000,00		4 800,00			30000 CNES: 6000	<p>Pour rappel, en 2017 : 7 000 € octroyés par la CAN</p> <p>Objectif : proposer à des jeunes en précarité de faire leurs courses dans un lieu le plus proche possible d'un commerce traditionnel : denrées vendues entre 10 et 30% du prix marchand. Ouverture 3 après-midis par semaine (mardi, jeudi, vendredi). Les jeunes doivent avoir une carte d'accès au service (valable 3 mois renouvelable) délivrée sur prescription. Ateliers proposés: atelier cuisine, atelier santé, visite d'exploitation, nouveauté en 2018 activité physique et un atelier détente.</p> <p>Public bénéficiaire : 502 jeunes de 16 à 30 ans dont 394 issus des quartiers prioritaires.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 7 000€ au titre de la CAN.</p>
PAS4	Coraplis Accompagner et développer une démarche ASL sur la thématique santé Nouvelle action	11 663,00	6 513,00				SGAR : 1 275		2 600,00	1 275,00					<p>L'association souhaite mettre en place des ateliers sociolinguistiques sur la thématique santé. Ce sont des formations courtes (4 à 8 semaines) visant des objectifs pédagogiques précis et ancrés dans leur expérience de vie sociale et culturelle pour une autonomie sociale des apprenants.</p> <p>Besoin repéré par l'ASV: les personnes d'origine étrangère sont perdues face aux démarches administratives et en décalage en termes d'habitudes socioculturelles.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 3 000€ au titre de la CAN.</p>
PAS5	Planning familial Permanences à l'épicerie solidaire Reconstruction	1 160,00	1 000,00											cotisation : 160	<p>Pour rappel, en 2017 : 900€ alloués par le CGET</p> <p>Mise en place de 6 permanences à l'épicerie sociale Cap Jeunes, soit toutes les 3 semaines (excepté en août). L'association va vers le public : des files d'attente lors de l'ouverture de l'épicerie. Les objectifs sont de faire connaître les droits de chacune, les lois, les partenaires concernés par leurs problématiques. Sont ainsi abordés : contraception, IVG, les violences, les différents lieux d'écoute et d'accompagnement. Les permanences sont assurées en binôme par une salariée et une militante bénévole de l'association.</p> <p>Une quinzaine de jeunes rencontrés à chaque permanence.</p> <p>Si besoin, des rendez-vous individuels peuvent avoir lieu dans le véhicule aménagé de l'association garé devant l'épicerie</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 1 000€ au titre du CGET.</p>
PAS6	Collège Pierre et Marie Curie Mieux vivre sa scolarité Reconstruction	14 053,00	6 053,00		4 000,00							3 200,00		EN 300 collège : 500	<p>Pour rappel, en 2017 : 6 000 € octroyé par la CAN</p> <p>Le collège et les écoles du Pontreau-Colline St André souhaitent développer des actions autour du développement des compétences psychosociales en 2018-2019. Lien avec Grandir Ensemble.</p> <p>Des actions sont menées à destination:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des professionnels : sensibilisation des enseignants aux CPS, formation autour du conte, conférence autour du climat scolaire et du lien école-famille ouvert aux professionnels intervenant dans les écoles - des enfants : espaces ludiques, intervention de l'USEP pour 4 classes sur 10 séances, séances CPS en coanimation avec l'IREPS, projet autour du conte pour les maternelles Ferry, autour des sciences pour les 2 élémentaire et collège. - des familles : cafés des parents, 3 soirées parentalité <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 4 500€ au titre de la CAN.</p>
PAS7	ACS Centre Ville Entraide Reconstruction	44 115,00	3 000,00						3 700,00		30 515,00			5900 1000	<p>Pour rappel, en 2017 : 3 000 € octroyés par la CAN</p> <p>Le service Entraide propose des services individuels, coiffure et esthétique, à un coût modeste et donc accessibles aux publics en grande précarité. L'objectif est donc de restaurer une image parfois dégradée. Sur les quartiers prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 interventions collectives dans chaque CSC : CSC de Part et d'Autre, CSC du Parc et CSC Grand Nord - 2 interventions collectives dans les structures: AIN, Résidence Habitat Jeunes, CHRS - 2 interventions dans de nouvelles structures en 2018 : AVEC, CIJ, Ecole de la 2ème Chance <p>En complément, 2 actions collectives beauté au CSC centre-ville pour accompagner le public jusqu'à la structure</p> <p>20 actions menées en direction des QPV soit 56h d'intervention et 10h de préparation</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 3 000€ au titre de la CAN.</p>

Wilfrid PELISSIER

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Credits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
PAS8 CCAS Médiation par les pairs Reconstruction	30 400,00	6 000,00									24 400,00				<p>Pour rappel, en 2017 : 3 000 € octroyés par la CAN</p> <p>Action complémentaire à Grandir Ensemble Mise en œuvre: printemps 2018 à printemps 2019 Le CCAS souhaite reconduire une action de médiation par les pairs dans une nouvelle école du CDV avec 15 élèves médiateurs formés. De plus, elle propose un accompagnement et une expertise pour les écoles souhaitant mener un projet de résolution des conflits par le dialogue en adaptant sa réponse (présence ponctuelle, module de 3h, formation de 10h) Un temps fort réunissant les établissements scolaires concernés sera organisé en 2019. 0,5 ETP consacré à l'expérimentation (médiation + coordination). Un comité technique partenarial suit cette action.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 6 000€ au titre de la CAN.</p>
PAS9 IREPS Atelier Santé Ville Reconstruction	56 604,00		41 000,00		11 620,00									EN : 3 984	<p>Pour rappel, en 2017 : 41 000 € octroyés par le CGET</p> <p>Ce projet se décline en plusieurs axes : - une démarche de coordination au plus proche du terrain pour identifier les besoins des habitants (26 jours de travail), participer aux temps forts des quartiers (3 jours) et soutien à la mise en œuvre d'initiatives participatives (15 jours), soutien aux démarches CPS (6,5j) Les moyens de l'IREPS sont sollicités pour les ressources éducatives et pédagogiques (3 jours) - Participation à des projets ciblés: sensibilisation, formation et accompagnement des acteurs dans les projets de développement des compétences psychosociales (24,8j), accompagnement démarche ASL (14j), formation hygiène et précarité (13,5j)</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 41 000€ au titre du CGET</p>
PAS10 Collège Jean Zay Allez, on bouge! Nouvelle action	3 400,00	1 700,00			1 700,00										<p>Le collège souhaite développer une action pour lutter contre la sédentarisation et pour favoriser la pratique d'une activité physique régulière chez les enfants. Les enfants seront équipés de podomètres-bracelet pour estimer leur activité physique. Ils pourront se fixer des objectifs et s'entraider. En emportant leur bracelet chez eux, ils permettront de diffuser le message à leur famille. De plus, les enseignants pourront s'appuyer sur cette action pour développer des activités interdisciplinaires (math, SVT, EPS...)</p> <p>Avis défavorable du comité technique. Les membres de l'Instance estiment que le projet dans ses modalités de réalisation ne répond pas aux objectifs du contrat de ville.</p>
PAS11 CSC du Parc Lien social, estime de soi Reconstruction	23 855,00	6 000,00					5 610,00	Sport culture : 1286PDI : 1 500			3 789,00			5 670,00	<p>Pour rappel, en 2017 : 4 000 € octroyés par la CAN</p> <p>Cette action vise le public adulte isolé. Mise en place d'un programme régulier d'activités visant l'échange et le partage. Des activités ludiques, sportives (piscine, pilates, yoga) sont proposées en plus d'ateliers cuisine. Sur ce dernier, les participants ont gagné en autonomie. Le public participe aux actions au vu de ses compétences et de ses envies. Un atelier "découverte du théâtre" permet de travailler la confiance en soi et faciliter l'expression orale des habitants. Le groupe sera accompagné sur des ateliers créatifs et de découverte des collections au musée d'Agesci. Les activités physiques sont proposées chaque semaine, l'atelier cuisine tous les 15 jours. Présence de l'animatrice Vie de quartier et de la référente adulte famille.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 5 000€ au titre du CGET.</p>

Wilfrid PELISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Fredéric PLANCHAUD

Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
PAS12 College Jean Zay Grandir ensemble Reconduction	11 804,00			1 500,00	5 000,00							500,00		Reliquats: 4 804€	<p>Pour rappel, en 2017 : 10 000 CAN et 3 000 € octroyés par le CGET</p> <p>Ce projet décline, en partenariat, des actions en direction : - des enfants (500) : ateliers de compétences psychosociales réalisés par les enseignants et des intervenants, action vélo, médiation par les pairs - des professionnels (70) : formation aux pédagogies coopératives, formation à la gestion des conflits, formation à la médiation artistique, formation à la relaxation - des familles : communication et échanges, espace d'échanges "être parents d'élève" Des outils sont également créés : passeport citoyen, espaces ludiques et boîte à jouer L'objectif est de développer les compétences psychosociales des enfants, de développer des méthodes pédagogiques adaptées, de former les personnels encadrants, d'impliquer les parents dans un objectif de mieux-être, de réussite des enfants et d'amélioration du climat de l'école.</p> <p>Avis favorable du Comité Technique du 20 septembre pour l'utilisation des reliquats sur cette nouvelle année scolaire. Les partenaires invitent le collège à veiller à la mise en œuvre des préconisations de l'évaluation.</p>
				1 500,00	5 000,00							500,00			
PAS13 Ville de Niort Poney maître d'école Reconduction	16 771,00	5 000,00									10 173,00			1 598,00	<p>Pour rappel, en 2017 : 5 000 € octroyés par la CAN</p> <p>Tous les jeudis, durant une période de 8 semaines, une classe de grande section de maternelle est transplantée au centre équestre. Participation de parents bénévoles à chaque séance pour l'encadrement. Renforcement du personnel des écoles (assistants supplémentaires). Animation gratuite pour les familles : transport pris en charge et repas fourni. Public ciblé : élèves des grandes sections des 3 écoles du REP (E. Zola, E. Pérochon, J. Zay), soit 111 enfants. Les enfants sont répartis en ateliers distincts et passent par l'ensemble des ateliers au cours de la journée : - Atelier 1 – activités pédagogiques délocalisées sur le centre équestre, - Atelier 2 – équitation - Atelier 3 – connaissance de l'univers du poney (pansage, rencontre avec les différents métiers : vétérinaire, maréchal-ferrant, ...) découverte des équipements et des outils</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 5 000€ au titre de la CAN.</p>
		5 000,00													
PAS14 Secours populaire Distribution alimentaire Reconduction	117 890,00	5 000,00					DDCSPP : 5 500			10 000,00	5 500,00			fonds privés : 10 000 Ville de Chauray : 1 600 1500 78/90	<p>Pour rappel, en 2017 : 5 000 € octroyés par le CGET</p> <p>L'association organise au sein de ses locaux du lundi au jeudi : - une distribution alimentaire - une aide vestimentaire - une épicerie sociale Son objectif est de lutter contre la précarité alimentaire en recherchant une diversification et la qualité des repas</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 5 000€ au titre du CGET</p>
			5 000,00												
PAS15 Fédération des Malades et Handicapés Rencontre détente Nouvelle action	3 360,00	2 600,00												200 560	<p>L'association souhaite organiser des temps de rencontre chaque mardi pour les personnes valides, malades et handicapées. Des activités seront proposées : cinéma, sorties culturelles, jeux, discussions. Une quinzaine de personnes maximum sont attendues pour les sorties. Cet atelier est une nouvelle activité pour l'association qui touche majoritairement le public du quartier du Clou Bouchet. Encadrement bénévole.</p> <p>Avis défavorable du comité technique du 16 mai. Les membres de l'instance invitent l'association à nouer des liens avec les associations du territoire proposant déjà ce type d'actions telles les CSC ou AVEC.</p>
		0,00													
PAS16 Croix Rouge Française Accueil santé social Reconduction	72 504,00	5 600,00	2 000,00	15 000,00		3300 3000 Agence service paiement 6915						3 000,00		CPAM : 4 000 Ets public : 9 000 7000 13689	<p>Pour rappel, en 2017 : 5 600€ octroyés par le CGET</p> <p>L'association crée un accueil santé-social itinérant avec un véhicule aménagé comportant un accueil confidentiel avec bureau intégré et un espace soins pour les actions santé. Deux missions : - L'accompagnement médico-social : conseil et orientation vers les instances médicales, prise de rdv, soutien administratif. - La promotion de la santé : dépistage VIH, hépatites, IST, diabète (Les personnes sont reçues par des professionnels de santé), ateliers collectifs, consultations médicales. En 2017 : 541 personnes reçues sur le département. 83 personnes étaient issues des QPV de Niort dont 54 pour écoute/info/orientation, 3 pour des prises de rendez-vous, 37 pour un dépistage, 2 pour un accompagnement administratif. En 2018 : En partenariat avec le collège Pierre et Marie Curie, animation du 26/02 au 15/05 autour du tabac pour les classes de 5ème, et sur le collège Jean Zay des ateliers sur le thème de la nutrition. Présence hebdomadaire dans les quartiers prioritaires le lundi.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 5 600€ au titre du CGET.</p>
		5 600,00	2 000,00	15 000,00											
PAS17 Les restaurants du cœur Aider et apporter une assistance bénévole auprès des personnes les plus démunies Reconduction	124 137,00	6 600,00				4 000,00	DDCSPP: 3000				15 000,00			Dons: 31 500 Restos: 58 037 Autres EPCI: 6 000	<p>Pour rappel, en 2017 : 5 000€ octroyés par la CAN</p> <p>Chaque personne peut recevoir un repas équilibré par jour. L'association organise également quotidiennement un coin café, et une fois par mois des activités sont proposées au centre Horizon. Elles sont définies au vu des demandes de personnes accueillies. L'objectif est de favoriser le lien social. Autres thématiques : départs en vacances pour une vingtaine de familles, travail sur l'estime de soi (coiffure, vestiaire)</p> <p>Avis favorable du comité technique du 20 septembre à hauteur de 5000€ au titre de la CAN</p>
		6 600,00				4 000,00	3000				15 000,00				
Total Prévention, accès aux soins	491 599,00	58 466,00	48 800,00	3 500,00	38 550,00	0,00	47 980,00	0,00	21 086,00	11 275,00	79 177,00	6 700,00	0,00	240 988,00	
		37 500,00	52 800,00	1 900,00	23 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	

Wilfrid PELISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
Accès au droits															
AD1	Association Aide Familiale Populaire Aide aux démarches Reconduction	5 951,00	3 653,00									2 298,00			<p>Pour rappel, en 2017 : 3 500 € octroyé par la CAN</p> <p>Accompagnement des personnes pour leurs démarches en ligne tous les mardis matin à la mairie de quartier du Clou Bouchet. Si nécessaire, un bureau pour un accueil individuel est mis à disposition. Orientation vers les partenaires au besoin.</p> <p>Des ateliers thématiques seront aussi proposés tous les 3 mois environ au sein des locaux de l'association. Les thèmes seront définis en fonction des accompagnements du mardi. Des "tutoriels" seront rédigés pour favoriser l'autonomie des personnes.</p> <p>81 personnes ont été reçues en 2017 (sur 9 mois de mise en œuvre) sur les permanences et 10 sur les ateliers.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 3 600€ au titre de la CAN.</p>
			3 600,00												
AD2	CCAS Médiation numérique Nouvelle Action	3 463,00	1 500,00								1 963,00				<p>Le CCAS de Niort a initié un groupe de travail sur la thématique de l'accès aux droits sur le quartier du Clou Bouchet. Ce groupe rassemble des associations (CSF, SEP, AVEC, Aide Familiale Populaire, CSC), la mairie de quartier, la CAN, des représentants des conseils citoyens. Ce groupe s'est questionné sur la visibilité des actions menées sur cette thématique et a partagé les difficultés rencontrées par le public ciblé. Le CCAS a collecté des informations sur les lieux d'accès et d'accompagnement au numérique. Le projet déposé tend à rendre visible ce travail par l'élaboration et la diffusion d'un guide pratique à destination des usagers. De plus, un logo commun identifiera les lieux d'accès au numérique et les points wifi.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 1 500€ au titre de la CAN</p>
			1 500,00												
AD3	SEP Ecrivain public Reconduction	25 540,00	7 000,00						3 000,00		3 500,00	5 000,00		SEP: 7 040	<p>Pour rappel, en 2017: 7 000€ octroyés par le CGET</p> <p>Poursuite du service d'écriture publique sur les quartiers de la zone urbaine sensible de Niort. L'objectif est d'apporter une aide à la rédaction de courrier aux personnes ayant des difficultés à écrire, (assistance administrative, réorientation si besoin). Le SEP privilégie l'accompagnement et les actions d'autonomisation à l'assistantat. Des statistiques des rendez-vous sont tenues et un comité de pilotage se réunit 1 à 2 fois par an. Service gratuit pour les utilisateurs. Des permanences sont tenues dans chacun des 3 quartiers prioritaires chaque semaine.</p> <p>Orientation si nécessaire vers les travailleurs sociaux ou autres suivant le sujet.</p> <p>Le SEP souhaite mener une réflexion sur l'illettrisme et l'analphabétisme.</p> <p>Nombre de rdv en 2017 : 787 dont 80% issus des QPV</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur sous réserve des résultats des échanges de la rencontre du 30 mars avec l'association.</p>
			7 000,00												
AD4	Association niortaise de lutte contre le surendettement Pour sortir de l'exclusion et lutter contre les discriminations Nouvelle action	39 250,00	5 000,00						5 000,00	5 000,00	5 000,00			CCAS : 1 000 Aides privées : 8 000 Cotisations : 250 Mécénat : 5 000 Vente: 5000	<p>L'association propose un accompagnement des ménages surendettés ou mal endettés. Depuis, fin septembre 2017, date de sa présence à Duguesclin, elle a reçu 30 appels et accompagné 13 personnes en difficultés. Des demandes sont restées sans réponse.</p> <p>L'association souhaite développer des actions de sensibilisation et de formation d'éducation budgétaire pour tout public.</p> <p>Avis défavorable car le projet ne comporte pas de spécificités liées aux quartiers prioritaires. Une rencontre sera organisée avec l'association pour préciser son projet pour 2019.</p>
			0,00												
Total Accès aux droits		34 954,00	17 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	5 000,00	10 463,00	7 298,00	0,00	21 290,00	
			5 100,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Wilfrid PELISSIER

Fredéric PLANCHAUD

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Credits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
Lien social/ Accès à la culture, aux sports et aux loisirs															
CSL1	ASN Basket Basket de quartiers Reconduction	24 500,00	3 500,00				2 500,00							1000 14000	<p>Pour rappel en 2017: 1 000 € octroyés par la CAN</p> <p>Il s'agit de la fusion de 2 dossiers : baskets de quartiers et tournoi 3*3</p> <p>L'association propose d'organiser en 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des animations gratuites de quartier et pratique sportive : 2 séances par semaine durant tout l'été (découverte, perfectionnement) sur les terrains extérieurs du Clou-Bouchet et organisation d'au moins 1 tournoi 3*3 - des stages de découvertes pour les 5-15 ans pendant les vacances scolaires en intérieur et extérieur en partenariat avec les CSC et la Ville de Niort à la salle de la Venise Verte ou des terrains extérieurs - pratique régulière : de septembre à mai, séances d'initiation 2 fois par semaine dans la salle du collège J. Zay pour les personnes du quartier - accès des jeunes à une pratique intensive : mise en place d'une section sportive au collège J. Zay - découverte du basket dans les écoles Promotion des activités via un agent de développement "basket pour tous", un service civique, les CSC <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 1 500€ au titre de la CAN pour soutenir les animations d'été en extérieur.</p>
			1 500,00												
CSL2	Volley ball Pexinois Initiation et formation à la citoyenneté Reconduction	6 350,00		6 350,00											<p>Pour rappel, en 2017 : 2 000 € octroyés par le CGET.</p> <p>L'association souhaite mener des initiations à la pratique du volleyball dans les quartiers prioritaires niortais. Deux types d'actions seront mises en place : des animations tout public en pied d'immeubles et des actions spécifiques jeunesse en lien avec les CSC.</p> <p>L'association travaillera sur l'initiation au jeu via notamment des tournois amicaux, du matériel adapté et la participation des licenciés du club, mais aussi sur l'apprentissage et le respect des règles via un passage au statut d'arbitre.</p> <p>317 enfants touchés en 2017 pour 31 séances de volley.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 2 000€ au titre du CGET.</p>
				2 000,00											
CSL3	En vie urbaine Tremplin rap et Festival Envie Urbaine Reconduction	50 000,00	1 500,00				DRAC : 5 000 DDCSPP: 2 000		1 500,00	6 000,00	9 500,00	1 500,00		Aides : 4 000 SACEM: 5000 Recettes: 8500 CNV: 5000 Dons: 500	<p>Pour rappel, en 2017 : 1 000 € octroyés par la CAN</p> <p>L'association fête les 10 ans du Festival Envie urbaine sur 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tremplin rap le 23 juin - Le festival du 6 au 13/10 : exposition, cinéma, concert, performance graffiti, spectacle de danse, cinéma-débat. Accès gratuit ou payant suivant l'activité. <p>Pour ses 10 ans, l'associations souhaite réinvestir les QPV. Ainsi, en octobre : ateliers d'initiation et de découverte de graffiti, Djing, danse, beat box. Ces stages permettent également de rencontrer les artistes. Block Party organisée au Clou Bouchet le week-end des 6 et 7 octobre. Un tournoi de street foot sera organisé sur le quartier du Clou Bouchet et de la Tour Chabot en lien avec les CSC des 2 territoires, les écoles, le collège, le lycée, le conseil de quartier.</p> <p>6 bénévoles participent à la mise en place de l'action.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 1 500€ au titre de la CAN.</p>
			1 500,00												
CSL4	Walden Prod AAAARGH! Nouvelle action	8 930,00	5 800,00				2 500,00				675,00			CSC grand nord:635 1200 620	<p>L'opérateur sera accueilli en résidence au CSC Grand Nord. En amont, il propose un projet de pratique artistique aux classes engagées dans une action autour des compétences psychosociales à raison de 6 à 8 séances par classe : discussion autour de la thématique, lecture d'extraits du texte, ateliers de pratiques théâtrales, musicales et arts plastiques. Les élèves seront ensuite conviés à participer à une représentation avec leur famille.</p> <p>Durant la résidence au CSC Grand Nord début 2019, des temps de rencontres et d'échanges : accueil des classes partenaires, ouverture des répétitions, rencontre avec le groupe de lecture, ateliers parent-enfant. Des représentations clôtureront la semaine.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 5 800€ au titre de la CAN.</p>
			5 800,00												
CSL5	Les petits débrouillards La science en bas de chez toi Reconduction	5 895,00	2 200,00	1 200,00						1 200,00				1 295,00	<p>Pour rappel, en 2017 : 1 500 € octroyés par la CAN.</p> <p>Une équipe d'animateurs en partenariat avec les CSC et les structures du quartier propose une animation gratuite sur les lieux publics. Des expériences, des jeux scientifiques simples sont proposés. Des temps conviviaux complètent le dispositif afin que les enfants puissent présenter leurs réalisations à leurs parents/familles. Cette année, la thématique envisagée est la sensibilisation à l'esprit critique sur le web via un jeu autour des vidéos par smartphone.</p> <p>10 jours d'intervention au mois de juillet/août, au Clou Bouchet et à la Tour Chabot-Gavacherie.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 1 500€ au titre de la CAN.</p>
			1 500,00												
CSL6	La compagnie la Chaloupe Collecte de témoignages autour de l'accueil des réfugiés et des préjugés qui en découlent Nouvelle action	34 096,00		5 000,00			DDCSPP: 1000 DRCS: 3000 Fonjep: 1000		1 550,00	2 000,00	3 000,00			15 500,00	<p>L'association propose de déconstruire les préjugés autour des réfugiés. Elle prévoit des échanges avec des réfugiés et des habitants du quartier de la Tour Chabot-Gavacherie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ère action : en partenariat avec les assistantes sociales du quartier, création d'un groupe de paroles avec les réfugiés accompagnés. Les rendez-vous auront lieu à La Chaloupe. Mise en avant de la parole des femmes. Certaines de ces paroles seront mises en avant dans le spectacle "Welcome" - 2ème action : travail avec les établissements scolaires de janvier à avril. Cheminement sur le travail de création et échanges sur le sujet du spectacle. <p>Une restitution de ce travail aura lieu le 27 avril sous le chapiteau devant les locaux de la compagnie, des échanges seront créés entre les habitants, les scolaires, les réfugiés et les partenaires. Débat avec Amnesty International.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 1 500€ pour soutenir principalement l'action en partenariat avec les travailleurs sociaux du territoire</p>
			1 500,00												

Wilfrid PEISSIER

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Credits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
CSL7 Vent d'Ouest Jardins solidaires Reconstruction	105 966,00	17 500,00			2 500,00		CNDS : 2 000 FONJEP : 5 011 Adulte-relais: 19112		10 000,00		36 800,00	1 000,00		3500 8143 400	<p>Pour rappel, en 2017 : 15 000€ octroyés par la CAN pour les Jardins et 2 500€ octroyé par la CAN pour Santé-bien-être</p> <p>L'association souhaite développer et renforcer la dynamique des jardins solidaires sur Niort et les quartiers prioritaires: Sites de jardins: jardins solidaires quai de Belle-Ile, place Auzanneau, place Erna Boinot, parcelle AIPEMP et une parcelle sur le Pontreau, jardins au collège Fontanes et Rabelais - Jardin Quai de Belle-Ile Accueil du lundi au samedi tout au long de l'année, avec plus ou moins d'amplitude suivant les saisons. Accueil de structures à visée sociale, éducatives, pédagogiques, thérapeutiques: plusieurs groupes constitués cultivent des parcelles qui leur sont propres. - Jardin Auzanneau: intervention 3 demi-journées par semaine - Jardin Tour Chabot: 2 demi-journées par semaine - Quartier du Pontreau: animation de groupe de travail, lien avec les services de la Ville et de la CAN (compostage collectif, et gestion des déchets) Le projet santé-bien-être est intégré au jardins. 5 demi-journées seront consacrées à la santé: alimentation et activité physique avec l'intervention de diététicien, d'association sport pour tous, de randonnées... 300 personnes sont issues des QPV Travail sur la place des participants dans le projet : les jardiniers seront positionnés comme ambassadeurs du jardin notamment. 1 poste adulte-relais</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 17 500€ au titre de la CAN.</p>
		17 500,00			1 000,00										
CSL8 CSC grand Nord Fête la colline Reconstruction	7 200,00	2 500,00									1 000,00			3 700,00	<p>Pour rappel, en 2017 : 2 400 € octroyés par la CAN</p> <p>Action à l'initiative d'habitants, qui ont sollicité le CSC pour développer un temps fort permettant la rencontre entre les habitants de la Colline St André. Elle se déroule le 1er week-end d'octobre. En amont, des réunions publiques sont organisées. Travail en sous-groupes d'avril à juin. Souhait de mobiliser des jeunes autour de la musique, l'habitat innovant, la consommation Les animations restent à déterminer. Une place plus lisible est à donner au conseil citoyen. Suivi régulier de l'avancée de l'action: comité de pilotage mensuel Forte mobilisation bénévole: 840h de bénévolat estimées</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 2 500€ au titre de la CAN</p>
		2 500,00													
CSL9 CSC grand Nord Epargne bonifiée Reconstruction	16 655,00	3 000,00										3 000,00		Autres fonds publics: 4 500 CSC: 3655	<p>Pour rappel, en 2017 : 3 000 € octroyés pas le CGET</p> <p>Aide aux départs en vacances pour les familles : accompagnement pendant 3 ans et poursuite via l'épargne bonifiée. Les familles continueraient à préparer leurs vacances avec la référente famille. Travail sur le budget, information sur l'épargne, le crédit. Les familles vont se constituer une épargne qui sera bonifiée à hauteur de 100% par vacances ouvertes. Cette bonification pourrait décroître d'année en année. 45 personnes visées par l'action.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 3 000€ au titre du CGET.</p>
		3 000,00													
CLS10 CSC du Parc Loisirs adultes familles Reconstruction	20 540,00	3 000,00					1 870,00				1 320,00	4 000 ACF: 5 500		autres ets publics: 1500 1000	<p>Pour rappel, en 2017 : 4 000 € octroyés par la CAN</p> <p>Ce projet vise à dynamiser le quartier durant les vacances scolaires, favoriser le lien social et permettre aux habitants de découvrir leur environnement. Sur l'été, un programme complet de sorties et d'animation est prévu chaque semaine: 4 sorties à la journée en bus, 4 sorties en minibus, 4 animations enfants 0-6 ans avec une intervenante autour des marionnettes, 4 accueils parents-bébé et un séjour de 3 jours à construire avec les habitants. Le programme des sorties se précisera via des "rencontres loisirs" en mars-avril. Moyens humains: référente famille et animatrice adulte</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 3 000€ au titre de la CAN</p>
		3 000,00													
CLS11 CSC du Parc Sport et culture Reconstruction	9 089,00	6 000,00									2 089,00	1 000,00			<p>Pour rappel, en 2017 : 6 000 € octroyés par la CAN</p> <p>Projet coordonné par les 2 CSC du Parc et de Part et d'Autre. Contenu : stages sportifs et culturels proposés pendant les vacances scolaires pour initier et faire découvrir une activité sportive et culturelle sur le quartier ou en dehors + des interventions le mercredi ou le samedi en période scolaire. Les principales dépenses du projet sont liées à la rémunération des prestations de services des clubs et des associations culturelles et à l'animation du projet par les animateurs des CSC. Lien avec des parents pour favoriser une activité plus régulière, Exemple d'activités: danse africaine, image de soi, 1 stage scientifique, une semaine théâtre ou art graphique... + des spectacles dont certains accompagnés par les familles</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 6 000€ au titre de la CAN</p>
		6 000,00													
CLS12 CSC du Parc Près de chez vous Reconstruction	18 110,00	5 000,00					7 480,00				4 630,00			1 000,00	<p>Pour rappel, en 2017 : 3 000 € octroyés par le CGET.</p> <p>Le CSC souhaite toujours proposer des animations en extérieur pour aller au plus près des habitants. Mise en place de novembre à mars de temps conviviaux au sein du CSC -jeux, bal, vendredi-café... Aux beaux jours, des rencontres entre voisins seront organisées chaque mois dans une rue, un ensemble de logements... Pendant l'été, même démarche tous les vendredis soirs. Le CSC prend en charge l'apéritif, les habitants sont invités à apporter un plat à partager. 2 professionnels sont présents sur chaque temps. En amont, l'animatrice de quartier fera du porte à porte pour inviter les habitants du lieu visé à participer à ces temps conviviaux.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 3 000€ au titre du CGET</p>
		3 000,00													

Wilfrid PELISSIER

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Directeur Général Adjoint de la
Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Credits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
CLS13 CSC du Parc Découverte culturelle Reconduction	15 100,00		5 000,00				1 870,00				6 930,00				<p>Pour rappel, en 2017 : 3 000 € octroyés par le CGET</p> <p>Le CSC souhaite mettre en place des expositions variées (peinture, sculpture...) au sein du CSC mais également proposer des sorties culturelles sur le Niortais et hors Niort. Son objectif est de valoriser le quartier, de faire entrer la culture sur le quartier et de permettre par un accompagnement adapté d'y amener les publics les plus éloignés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3-4 expositions avec l'organisation d'un vernissage, des échanges artiste/habitants sous forme d'ateliers. Les institutions du quartier y seront conviées. - 5 sorties diverses pour attirer le plus grand nombre (cinéma, exposition, concert, spectacle, visites culturelles) seront mises en place. Des temps conviviaux viendront agrémente les sorties. - organisation d'un coin-livre <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 3 000€ au titre du CGET.</p>
CLS14 CSC du Parc Cinéma Reconduction	10 550,00		6 000,00								2 550,00	2 000,00			<p>Pour rappel, en 2017 : 6 000 € octroyés par le CGET</p> <p>Contenu:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cinéma de plein air : 2 projections en plein air. Inscription des films dans la plaquette passeurs d'images. Les bénévoles choisissent les films et sont accompagnés dans l'organisation de l'événement. Le CSC souhaite dynamiser ces temps en créant des animations tout public et enfance avant ou après le film. Les animateurs des secteurs concernés seront mobilisés. - 3 projections seront également organisées durant l'année en lien avec les projets du CSC <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 5 000€ au titre du CGET.</p>
CLS15 CSC de Part et d'Autre Jardin partagé Reconduction	18 028,00		4 500,00								11 428,00	2 000,00	100,00		<p>Pour rappel, en 2017 : 4 500 € octroyés par le CGET</p> <p>Le jardin partagé a pour objectif principal de favoriser l'implication et l'appropriation d'un projet collectif de quartier et plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -poursuivre et enrichir la dynamique partenariale : école, AVEC, associations culturelles maghrébine et portugaise -communiquer sur l'utilité des jardins : organisation d'événements (disco soupe, carnaval, fête de quartier, concert, atelier peinture...) - renforcer le partenariat avec les écoles -favoriser l'autonomie des participants : préparation, participation des comités de suivi, fabrication de tables et chaises en bois, 1 sortie tous les 2 mois <p>Intervention 0,3 ETP de l'animateur du CSC sur 10 mois</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 4 500€ au titre du CGET.</p>
CLS16 CSC de Part et d'Autre Projet natation Nouvelle Action	6 955,00	3 200,00									1 355,00	2 000,00	400,00		<p>Le CSC de Part et d'Autre fait le constat d'un public éloigné des pratiques nautiques ce qui pose des difficultés pour les loisirs proposés par l'association, des jeunes se mettent également en difficulté l'été au bord des bassins.</p> <p>Le CSC souhaite mettre en œuvre différents temps d'apprentissage adaptés à chaque âge en partenariat avec le service des sports d'eau de la CAN. Ainsi, des enfants, des jeunes, des adultes et des familles vont bénéficier de 8 stages spécifiques, des sorties hebdomadaires seront proposées l'été ainsi qu'une initiation aux gestes de sauvetage.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 3 200€ au titre de la CAN</p>
CLS17 CSC de Part et d'Autre Le Préau Reconduction	7 984,00	3 000,00									484,00	2 000,00	2 500,00		<p>Pour rappel, en 2017 : 3 000 € octroyés par la CAN</p> <p>La grande salle du Clou Bouchet est entièrement réaménagée pendant les petites vacances scolaires pour accueillir des enfants de 0 à 8 ans. La petite salle est à destination des 8-10 ans.</p> <p>Les enfants sont accompagnés de leurs parents dans un espace ludique qui leur est totalement dédié. Un coin « Parentalité » est ouvert avec journaux, livres et revues parentalité, littérature jeunesse (en lien avec la médiathèque de Niort) et infos CSC.</p> <p>Tarif: 1,50€ par demi-journée</p> <p>25 jours d'ouverture de 10h à 12h et de 14h à 18h</p> <p>2 animateurs salariés sont positionnés sur l'action + 1 agent d'entretien.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 3 000€ au titre du CGET</p>
CLS18 Stade Niortais Rugby Le rugby - vecteur d'intégration Reconduction	11 225,00	5 500,00											6 725,00		<p>Pour rappel, en 2017 : 2 000 € octroyés par la CAN</p> <p>L'association décline son projet en 9 opérations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une semaine d'activités l'été autour de différents jeux avec invitation des familles pour un grand goûter et une olympiade en lien avec le CSC Grand Nord - une journée porte ouverte avec initiation, repas avec les familles et après-midi jeux - découverte du monde l'entreprise - animation autour du rugby à 5 en mai et juin les après-midi pour les enfants de 11 à 15 ans - animation/sensibilisation au handicap: 1 journée d'échanges - mini-tournoi de rugby à 5 à La Rochelle - journée de prévention, éducation et sécurité routière - sortie à La Rochelle pour assister à un match de rugby professionnel en familles - intervention dans les écoles Ferry et Coubertin (6 séances d'1h d'initiation pour 2 classes) et au collège Pierre et Marie Curie (2h/semaine toute l'année) <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 3 500€ au titre de la CAN</p>

Wilfrid PELISSIER

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
CLS19 AVEC Couleur café Reconstruction	54 250,00	14 000,00					CNASEA : 16 135		7 000,00	2 000,00	2 000,00	3 000,00		Dons : 1 320 1 150 3 550 Vente: 4 095	<p>Pour rappel, en 2017 : 14 000 € octroyés par la CAN</p> <p>L'accueil multi services « Couleurs Café » est ouvert au public 6 demi-journées par semaine : - mardi et jeudi 10h-12h et 14h -17h - mercredi 14h- 17h - vendredi de 13h- 16h Il offre un espace accueil, laverie, couture, repassage. Des animations (cuisine, couture, décorations...) sont proposées chaque mois par les bénévoles et la salariée en poste adulte-relais. Des temps forts sont prévus sur le quartier : soirée, vide-griener. Un repas convivial est proposé chaque vendredi. Un espace échange de vêtements a été mis en place. 133 bénéficiaires dont 97 issus des QPV. Travail sur les compétences des bénéficiaires lors des ateliers. Accueil chaque année de stagiaire de l'ICSSA afin d'évaluer le besoin et la satisfaction des usagers pour ajuster le projet. L'association envisage un déménagement dans un local plus grand au Clou Bouchet leur permettant de mieux développer les activités complémentaires au coin laverie.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 14 000€ au titre de la CAN</p>
CLS19 bis AVEC Déménagement Nouveau projet	28 635,00	8 000,00								15 635,00				HSDS: 4500 AVEC: 500	<p>L'association a trouvé un local plus adapté à ses activités au Clou Bouchet et prépare un déménagement pour l'automne 2018. Des travaux de plomberie, électricité sont notamment prévus. L'association fera appel à des entreprises, et ses bénévoles se chargeront de la partie peinture. HSDS prend en charge une partie des travaux.</p> <p>Avis favorable du Comité Technique du 20 septembre à hauteur de 8000 € au titre de la CAN, sur des crédits d'investissement</p>
CLS20 Hand ball Souchéan Hand ball pour toutes Nouvelle action	7 635,00	3 000,00												Partenaire privé : 1 500 Autofinancement : 1 575 Fondation : 760 Fédération: 800	<p>L'association souhaite développer la pratique féminine du handball spécifiquement sur le quartier du Pontreau situé à proximité de ses équipements en mettant en place : - un créneau hebdomadaire spécifique - des tarifs spécifiques voire la gratuité - un temps de travail dédié aux salariés pour plus de présence sur le quartier - une formation pour les salariés - des temps forts pour promouvoir le hand pour toutes</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 1 500€ au titre de la CAN.</p>
CLS21 CSC de Part et d'Autre Quartier d'été Reconstruction	29 437,00	13 000,00							1 500,00		6 822,00	2 000,00		HSDS : 2 115 Vente: 4 000	<p>Pour rappel, en 2017 : 13 000 € octroyés par la CAN</p> <p>Ce dossier vise également des objectifs de la thématique "Renforcer la cohésion sociale"</p> <p>Les actions: - des sorties à la journée le mercredi ou le samedi en alternance. La programmation sera travaillée avec les habitants, voire même les enfants pour les sorties du mercredi. - un rendez-vous hebdomadaire au jardin - des promenades en poney 3 fois dans l'été - des sorties familiales à la piscine en fin d'après-midi pour faciliter la venue des jeunes enfants - une fois par semaine, la guinguette se tiendra sur la place Auzanneau. Une restauration sera proposée par les associations de quartier</p> <p>Mise en œuvre du 6 juillet au 31 août.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 23 mars à hauteur de 13 000€ au titre de la CAN</p>
CLS22 CSC de Part et d'Autre Fonds de participation des habitants (FPH) Nouvelle action	8 524,00	7 424,00												830,00	<p>Le CSC de Part et d'Autre en lien avec les CSC du Parc et le CSC Grand Nord relance le Fonds de Participation des Habitants sur les quartiers prioritaires de Niort. Ce projet se déroule du 15 septembre au 30 avril. Le FPH permet d'apporter un soutien financier souple et rapide pour des projets collectifs élaborés par des habitants. Il permet de développer les initiatives des habitants pour améliorer le lien social et la vie locale dans le quartier. L'animateur est recruté par le biais de la mesure adulte-relais. Son objectif sur ces 1ers mois sera de relancer le dispositif et de recruter des bénévoles qui souhaitent s'impliquer dans la vie du FPH.</p> <p>Avis favorable du Comité Technique du 20 septembre à hauteur de 12 957 € au titre de la CAN qui permettra de fonctionner sur l'année 2019.</p>
CLS23 Alphabenn "Apprentissage de la langue française" Nouvelle action	7 780,00	5 000,00							800,00					1680 300	<p>Près d'une centaine de personnes bénéficie de temps d'apprentissage du français chaque semaine. Des temps d'échanges et de découvertes culturelles sont également organisés: - visite des musées de Niort et de la médiathèque en partenariat avec Coraplis - 5 à 10 temps festifs et repas partagés - création d'un atelier cuisine dans la nouvelle salle mise à disposition par la ville de Niort La venue de nouveaux apprenants se fait par le bouche-à-oreilles et par l'orientation des travailleurs sociaux.</p> <p>Avis favorable du Comité Technique du 20 septembre à hauteur de 1000 € au titre de la CAN,</p>
Total Accès à la culture, au sport et aux loisirs	505 654,00	107 124,00	33 050,00	3 500,00	2 500,00	0,00	70 478,00	0,00	22 350,00	26 835,00	90 583,00	29 000,00	0,00	122 048,00	
		96 457,00	25 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Wilfrid PELISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition	
		CAN	CGET													
Prévention de la délinquance																
P1	CSC de Part et d'Autre Eté jeunesse sur le Clou Bouchet Reconduction	14 387,00		5 000,00							7 637,00	650,00		1 100,00	<p>Pour rappel, en 2017 : 5 000 € octroyés par le CGET</p> <p>Le CSC souhaite proposer des activités à destination des jeunes durant la période estivale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accueil de loisirs et un accueil de jeunes ouvert tous les après-midi : 13h30-18h30. Possibilité de sorties à la journée. - des sorties avec le secteur enfance et famille les mercredis après-midi - 2 mini-séjours seront proposés dont les destinations seront définies par les jeunes. Ils participeront à leur construction. - Des rencontres seront également proposées aux parents pour travailler le budget en lien avec la référente famille <p>Mise en œuvre en du 9 juillet au 31 août Moyens : 3 animateurs jeunesse</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 5 000€ au titre du CGET</p>	
				5 000,00												
P2	CSC du Parc Chantier jeunesse Reconduction	4 400,00	500,00				FIPD : 1 000 DDCSP : 750				AAP : 1 500 subv : 650				<p>Pour rappel, en 2017 : 500 € octroyés par la CAN</p> <p>Au total, une vingtaine de jeunes de la Tour Chabot-Gavacherie et du Clou-Bouchet vont participer à un chantier. Ils sont âgés de 14 à 25 ans. Durée du chantier : 3 semaines en juillet. Ils seront encadrés par deux animateurs jeunesse et auront un soutien technique de la collectivité. 8 jeunes y prendront part chaque semaine et pourront s'inscrire pour 1 ou 2 semaines. Cette année, le chantier consiste à la réalisation de travaux de peinture à l'intérieur du préau de l'école maternelle Paul Bert (nettoyage de surfaces, préparation des murs, pose d'une sous couche et pose de la peinture) et nettoyage de la cour de récréation.</p> <p>Temps convivial en fin de chantier et inauguration en présence des partenaires. Les jeunes recevront en fin de chantier des aides aux loisirs, places de concert...</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 500€ au titre de la CAN.</p>	
			500,00													
P3	CSC du Parc Eté jeunesse Reconduction	13 960,00		5 000,00							AAP : 1 000 subv : 3 810	PAS AJ : 700		2 000	1 450,00	<p>Pour rappel, en 2017 : 5 000 € octroyés par le CGET</p> <p>Le CSC propose lors de la période estivale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation de la maison des jeunes (14-25 ans), le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15h à 19h et le mardi de 15h à 22h durant tout l'été : accueil, information et animations sur le quartier. Horaires : 15h-19h ou 15h-22h. Bar sans alcool en autogestion. Soirée barbecue chaque semaine. Activités dans et en dehors du local. - Sorties à la journée : 1 activité par semaine en dehors du quartier - 1 séjour de 6 jours pour 12 jeunes de 14 à 17 ans <p>Les jeunes seront conviés dès le mois de mars à définir la programmation de l'été. Une attention particulière sera portée au public féminin.</p> <p>Durée du projet : 2 mois (juillet et août). Public visé : 45 jeunes de 16 à 25 Salariés : 2 animateurs jeunesse</p> <p>Avis favorable du comité technique du 16 mai à hauteur de 5 000€ au titre du CGET</p>
				5 000,00												
Total Prévention de la délinquance		32 747,00	500,00	10 000,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	14 597,00	3 350,00	0,00	2 550,00		
			500,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Wilfrid PEUSSIÉ

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
Jeunesse															
J1 CSC de Part et d'Autre Expérimentation d'un local jeunes sur le Clou Bouchet Nouvelle Action	34 960,00		5 820,00								27 100,00	2 040,00			Afin de donner plus de visibilité à l'accueil jeunesse du CSC de Part et d'Autre, la structure propose de transférer le local jeunes dans un lieu plus éloigné du CSC, mais qui serait également plus visible sur le quartier : les locaux actuels de l'association AVEC qui souhaite déménager. Un chantier participatif serait organisé pour rénover et aménager le lieu avec les jeunes. Les jeunes pourront également choisir le nom de cet espace. L'objectif de la structure est également de retravailler l'autonomie des jeunes et en faisant de ce lieu un espace ressource pour eux. Le CSC souhaite expérimenter ce nouvel accueil durant au moins une année d'où une demande pour la prise en charge du loyer auprès de la politique de la ville. Le projet ne peut être réalisé en 2018 car le local n'est pas disponible.
Total Jeunesse	34 960,00	0,00	5 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 100,00	2 040,00	0,00	0,00	

Valeurs de la République															
VR1 Collège Jean Zay Etre citoyen dans ma ville Nouvelle action	3 125,00	1 175,00					1500 150							MAIF: 300	L'Education Nationale souhaite développer un projet visant le vivre ensemble, la citoyenneté se déclinant en 4 actions: - mise en place d'ateliers philosophiques pour combattre les préjugés et d'un atelier d'écriture pour les conseils citoyens - mise en place de 12 ateliers pour les élèves des QPV - exposition sur l'engagement citoyen ouverte aux parents du collège J. Zay - Décryptage et lutte contre le complotisme à destination des lycéens des QPV avec la conférence d'un chercheur Projet retré. un financement du rectorat permet la mise en oeuvre du projet.
Total Valeurs de la République	3 125,00	1 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	

Wilfrid PELISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Credits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
Fonctionnement															
CAN Observation/ingénierie Reconduction	18 200,00		4 000,00											14 200,00	Poursuite de l'observatoire social des quartiers prioritaires de la politique de la ville: - Les données démographiques de l'observatoire ont été intégrées au contrat de ville signé en juillet 2015 et ont permis d'étayer le diagnostic des quartiers prioritaires - Des indicateurs sociaux sont renseignés ainsi que les indicateurs d'évaluation Les données recueillies alimentent également le rapport annuel. En 2018 : accompagnement de la démarche d'évaluation à mi-parcours du CDV et préparation de la convention ANRU. Avis favorable du Comité Technique du 20 septembre à hauteur de 4000 € au titre du CGET.
			4 000,00												
CAN Chèques loisirs Reconduction	67 416,00		4 000,00											63 416,00	Les chèques loisirs visent à démocratiser la pratique des loisirs (sports, loisirs...) en offrant 40€ à chaque enfant de la CAN de 6 à 15 ans issus d'un foyer à faibles revenus. En 2017: 528 foyers ont bénéficié des chèques loisirs dont 190 issus des quartiers prioritaires. Avis défavorable du comité technique du 20 septembre, le projet ne comportant pas de spécificités liées aux quartiers prioritaires.
			0,00												

Total Education Parentalité	562 440 €	84 645 €	23 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 250 €	5 000 €	0 €	322 332 €	109 363 €	0 €	31 200 €
		76 500 €	24 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	109 363 €	0 €	0 €
Total Prévention, accès aux soins	491 599 €	58 466 €	48 600 €	3 500 €	38 550 €	0 €	47 980 €	0 €	21 086 €	11 275 €	79 177 €	6 700 €	0 €	240 988 €
		37 500 €	52 600 €	1 500 €	23 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 €	0 €	0 €
Total Accès aux droits	34 954 €	17 153 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €	5 000 €	10 463 €	7 298 €	0 €	21 290 €
		5 100 €	7 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total Accès à la culture, au sport et aux loisirs	505 654 €	107 124 €	33 050 €	3 500 €	2 500 €	0 €	70 478 €	0 €	22 350 €	26 835 €	90 583 €	29 000 €	0 €	122 048 €
	0 €	96 457 €	25 000 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total Prévention de la délinquance	32 747 €	500 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	1 750 €	0 €	0 €	0 €	14 597 €	3 350 €	0 €	2 550 €
		500 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total Jeunesse	34 960 €	0 €	5 820 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 100 €	2 040 €	0 €	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	300 €
Total Valeurs de la République	3 125 €	1 175 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 650 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total 1ère programmation		267 388 €	110 970 €											
		124 800 €	59 500 €											
Total 2ème programmation		72 998 €	33 650 €											
		36 300 €	44 100 €											
Total 3ème programmation		59 099 €	33 320 €											
		54 957 €	24 000 €											

Wilfrid PELISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

ACCÈS À L'EMPLOI, FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE

OS 1 Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté
 OP 16 Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes
 OP 17 Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires
 OP 18 Développer et consolider les clauses d'insertion dans la commande publique

OS 2 Lever les freins à l'emploi
 OP 19 Favoriser la mobilité
 OP 20 Agir pour la maîtrise de la langue
 OP 21 Favoriser la garde d'enfants en vue de l'insertion notamment des femmes

OS 3 Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique
 OP 22 Soutenir les initiatives locales
 Sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation
 OP 23 Soutenir l'attractivité commerciale des QPV

Les dossiers présentés lors du Comité Technique ont été instruits conjointement par les services de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Ville de Niort, du Conseil départemental, du Conseil régional et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.
 Les services instructeurs se sont réunis en amont du comité technique. Leurs propositions sont indiquées en rouge.

Pilier Emploi - Développement économique (hors investissement)															
PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
OP 16 AIN "Réfèrent de parcours" PLIE	49 786,58	6 500,00							12 000,00				31 266,58		<p>En 2017, la référente à temps plein a suivi 83 personnes (44 F, 39 H) dans le cadre de 588 RDV. 56 personnes sont issues des quartiers prioritaires et 57 BRSA. 21 sorties positives ont été validées, dont 10 sur les QPV selon le référentiel PLIE/CD</p> <p>Pour 2018, le projet est identique à celui de 2017. 1 ETP en référence de parcours PLIE, avec pour objectif d'accompagner 100 personnes à l'emploi et/ou la formation, avec une forte proportion des participants des quartiers prioritaires, puisque la structure se situe au sein du Clou Bouchet.</p> <p>Le comité technique du 23 mars 2018 a émis un avis favorable d'opportunité relatif aux publics visés et aux modalités d'intervention décrites dans le projet.</p> <p>Les membres de l'instance ont également émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 6 500 € qui se décline de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 000 € pour renforcer l'accueil spécifique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, notamment issus des quartiers prioritaires, - 1 500 € pour la réalisation de 12 sorties positives (proportionnellement aux résultats).
		6 500,00													
OP 16 MIPE "Réfèrent de parcours" PLIE	91 626,00	13 000,00							24 000,00				54 626,00		<p>En 2017, 2 référentes à temps plein ont accompagné pour une, 78 participants (28 F, 50 H) pour 404 RDV, 22 personnes sont issues des quartiers prioritaires et 56 BRSA. 22 sorties positives ont été validées, dont 10 sur les QPV, selon le référentiel PLIE/CD79. L'autre référente a suivi 64 participants (27 F, 37 H) pour 437 RDV, dont 18 personnes issues des quartiers prioritaires et 49 BRSA. 11 sorties positives ont été validées au titre du référentiel PLIE/CD</p> <p>Pour 2018, le projet est identique à celui de 2017. 2 ETP en référence de parcours PLIE, qui ont pour objectif d'accompagner 200 personnes à l'emploi et/ou la formation.</p> <p>Le comité technique du 23 mars 2018 a émis un avis favorable d'opportunité relatif aux publics visés et aux modalités d'intervention décrites dans le projet.</p> <p>Les membres de l'instance ont également émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 13 000 euros qui se décline de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 000 € pour renforcer l'accueil spécifique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, notamment issus des quartiers prioritaires, - 3 000 € pour la réalisation de 12 sorties positives (proportionnellement aux résultats)
		13 000,00													
OP 16 ASFODEP "Réfèrent de parcours" PLIE	23 150,00	3 250,00							6 000,00				13 900,00		<p>En 2017, une référente à mi temps a suivi 54 participants (21 F, 33 H) sur 344 RDV. 11 sont issus des quartiers prioritaires et 45 BRSA. Selon le référentiel PLIE/CD79 12 sorties positives dont 2 en QPV ont été réalisées.</p> <p>Sur 2018, il est proposé un projet à l'identique de 2017, avec un demi ETP en référence de parcours PLIE, avec pour objectif d'accompagner 50 participants à l'emploi et/ou la formation, dont certains issus du quartier prioritaire le Pontreau, Colline St André, situé à proximité de la structure.</p> <p>Le comité technique du 23 mars 2018 a émis un avis favorable d'opportunité relatif aux publics visés et aux modalités d'intervention décrites dans le projet.</p> <p>Les membres de l'instance ont également émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 3 250 € qui se décline de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 800 € pour renforcer l'accueil spécifique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, notamment issus des quartiers prioritaires, - 750 € pour la réalisation de 12 sorties positives (proportionnellement aux résultats).
		3 250,00													

Wilfrid PELISSIER
 Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Frédéric PLANCHAUD
 Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
OP 16 CSC du Marais <i>"Réfèrent de parcours" PLIE</i>	23 199,40	3 250,00							6 000,00				13 949,40		<p>En 2017, une référente à temps plein a suivi 78 participants (35 F, 43 H) sur 355 RDV. 5 sont issus des quartiers prioritaires et 57 BRSA ont été suivis. 5 sorties positives dont 1 en QPV selon le référentiel PLIE/CD79 ont été réalisées. Pour 2018, après concertation avec la structure du Marais, il a été décidé de passer à un demi ETP qui partage l'intervention entre Coulon et le quartier prioritaire du Pontreau (le jeudi).</p> <p>Le comité technique du 23 mars 2018 a émis un avis favorable d'opportunité relatif aux publics visés et aux modalités d'intervention décrites dans le projet.</p> <p>Les membres de l'Instance ont également émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 3 250 € qui se décline de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 500 € pour renforcer l'accueil spécifique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, notamment issus de quartiers prioritaires, - 750 € pour la réalisation de 12 sorties positives (proportionnellement aux résultats).
Sous total		3 250,00													
CSC du Pays Mauzéen <i>"Réfèrent de parcours" PLIE</i>		26 000,00													<p>Cette structure étant en dehors des quartiers prioritaires du Contrat de ville, elle ne reçoit pas de financement à ce titre, mais entre dans le bilan global PLIE. La structure en 2018 continue sur 1/2 ETP avec un objectif de 50 personnes en suivi.</p>
OP 19 ATELIERS MECA <i>"Aide à la mobilité"</i>	92 345,00	10 000,00							52 000,00					30 345,00	<p>En 2017 : soutien financier : 10 000€ CAN Le bilan 2017 fait apparaître un nombre total de 59 bénéficiaires (40 hommes et 19 femmes) dont 5 bénéficiaires issus des QPV (soit 9%) malgré la baisse de la flotte de véhicules disponibles compte tenu de la vétusté et des nombreux volets constatés. Néanmoins, l'utilisation de cet outil a été essentiellement à visée professionnelle : 78% des prescriptions. En 2018, l'action est reconduite. Elle comprend toujours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La location d'une trentaine de 2 roues sur le bassin niortais ; accès au service sur prescription, pour une reprise d'activité ; - Le contrat de location mensuel et renouvelable - L'Atelier Méca réalise : la mise à disposition (lecture et rédaction du contrat), la gestion administrative, la maintenance et la remise en état. <p>La caution est de 250 € et la semaine de location est de 20 €. Les moyens humains : 1.6ETP dont 0,6 emplois aidés. Le soutien de 10 000€ sollicité auprès du Contrat de ville est fléchi sur la partie "location 2 roues" du dossier. La location de cyclomoteurs sur le Pays du Haut-Val-de-Sèvre et la location de voitures (sur l'ensemble du 79) sont présentées sur le dossier mais ne font pas l'objet de demandes de financement au Contrat de ville. Le financeur sollicité est le CD79. Avis favorable du comité technique du 20 septembre 2018 pour un soutien à hauteur de 10 000 € au titre de la CAN.</p>
		10 000,00													
OP 19 ATELIERS MECA <i>"Conseil en mobilité"</i>	32 009,00	5 000,00	5 000,00						8 900,00		15 000,00			3 109,00	<p>En 2017 : soutien financier : 9 000 € au titre de la CAN ; nombre de participants sur le conseil à l'achat 70 pers. dont 9 issus des QPV ; le conseil en mobilité (en indi) 61 pers dont 11 issues des QPV ; le conseil en mobilité (atelier collectif) 59 pers. dont 1 issues des QPV ; total 163 pers. dont 34 issues des QPV (soit 19%) des publics reçus.</p> <p>En 2018, l'action comprend 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un axe sur la reconduction du conseil à l'achat et l'accompagnement à la mobilité (en individuel et en atelier collectif). - Un axe sur l'accompagnement à la mobilité, ces entretiens réunissent le participant, le réf PLIE et la conseillère en mobilité et se déroulent sur les QPV (structures ou marées annexes). Les objectifs de l'action : recueillir des données sur l'utilisation de l'actuel réseau, expertiser les freins, vérifier que toutes les solutions ont été proposées, identifier les résistances, définir un partenariat plus opérationnel, avoir des retours sur le nouveau réseau de transport (4ème trimestre 2017). - Un axe sur les ateliers collectifs pour permettre la diffusion d'une première d'information sur les services et outils mobilité du territoire. <p>Cette opération mobilise 0,62 % ETP annuel pour sa réalisation Soutiens sollicités 2016 : 5 000 € pour la reconduction.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 20 septembre 2018 pour un soutien à hauteur de 5 000 € au titre de la CAN et 5 000 € au titre du CGET.</p>
		5 000,00	5 000,00												
ATELIERS MECA <i>"Développement plateforme mobilité"</i>	208 785,00	48 480,00	6 745,00						20 000,00	64 770,00				66 770,00	<p>Ces montants sont dédiés pour 3 370 € au développement des permanences QPV Tour chabot/Pontreau et 3 375 € pour le fonctionnement de l'auto école solidaire</p> <p>Aide au fonctionnement auto-école solidaire</p> <p>L'opération est adossée à une collaboration entre L'AUTOMOBILE CLUB DES DEUX-SEVRES et CHANTIER MECA. L'objectif poursuivi est conforme à la fiche 42 du plan d'actions du Contrat de ville qui vise à lever le frein à l'emploi de la mobilité. Impulser par la nécessité de renforcer les réponses existantes telles que, conseil en mobilité, ou plateforme location de véhicules, l'analyse des besoins issus des différents temps de concertation et expertise de l'ensemble des partenaires a conduit les opérateurs à développer un projet d'extension qui intègre le concept d'auto-école solidaire. L'objectif est d'accompagner les bénéficiaires résidents pour partie en QPV, qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité des auto-écoles classiques (difficultés cognitives et/ou financières) au passage du permis de conduire. Pour ce faire la périodicité de réalisation de l'opération recouvre les années N (2018) et N+1 (2019) pour les opérations en reconduction et extension à savoir : Le conseil en mobilité et son extension avec la création des nouvelles permanences sur les quartiers du pontreau / colline st André et Tour chabot gavaucherie. Le renforcement de la flotte de véhicules disponible à la location avec le soutien à l'achat de voitures sans permis. L'engagement des différentes phases, ingénierie technique et financière et lancement opérationnel du programme auto-école solidaire.</p> <p>Proposition d'avis favorable des services instructeurs pour le financement de cette opération. Ils souhaitent néanmoins, qu'il soit demandé à l'opérateur, dans le courrier de notification, de restituer l'impact de l'action sur le retour à l'emploi des participants en renseignant les indicateurs suivants : nombre d'entretiens d'embauche générés ; nombre de retours à l'emploi constatés ; nombre d'entrées en formation constatées. Avis favorable du comité technique pour un soutien à hauteur de 48 480 € au titre de la CAN et 5 745 € au titre du CGET.</p>
		48 480,00	6 745,00												

Wilfrid PELISSIER
 Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Frédéric PLANCHAUD
 Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
OP 20 <i>Ecole de la 2ème chance</i> <i>"Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 35 ans"</i>	1 304 572,00	40 000,00				271 517,00	26 650,00		45 000,00	306 500,00			306 500,00	335 055,00	<p>En 2017 : un soutien financier de 40 000 € CAN et de 22 115 € de CGET ont été octroyés : 120 jeunes (59 hommes et 61 femmes) ont été accueillis (dont 41% issus des QPV) ; les profils ciblés sont des jeunes ne possédant ni expérience, ni formation et sortant du système scolaire ; ont été actées 35 sorties positives dont 23 sorties sur formations qualifiantes ou diplômantes ; 3 en CDI ; 1 en CDD+ de 6 mois ; 3 en CDD de 2 à 6 mois et 5 en contrat de travail en alternance soit constatées.</p> <p>En 2018 : L'opérateur propose une reconduite de l'opération pour un objectif de 120 jeunes (40% issus des QPV soit 48 jeunes), qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'acquisition de connaissances (français, maths...) sur 30% du temps - l'alternance avec des stages en entreprises sur 40% du temps - développement des compétences personnelles, et sociales (travail sur projet) 30% du temps <p>La prise en compte des sciences cognitives dans l'évolution des pratiques pédagogiques.</p> <p>La reconduction au même niveau des moyens humains dédiés à l'encadrement.</p> <p>Le soutien de 42 000 € demandé au titre du CGET correspond au financement à échelon régional. Ce soutien reste à confirmer.</p> <p>Le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'année 2018 fait l'objet d'une nouvelle étude de configuration qui pourrait conduire à une subdivision des formes de financements retenus (subvention de fonctionnement et appel à projets) à ce jour, la négociation se poursuit.</p> <p>Le comité technique du 23 mars 2018 a émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 40 000 €.</p>
		40 000,00													
OP 22 <i>Coopérative d'Activité et d'Emploi Aceascop</i> <i>"Coopérative Jeunesse de services"</i>	50 000,00	4 500,00								6 000,00	2 000,00	1 000,00		36 500,00	<p>En 2017 : un soutien financier du service Cohésion sociale et Insertion de la CAN de 4 500 € et de 9 200 € du service du traitement des Déchets ménagers ont été octroyés.</p> <p>11 jeunes, 4 filles et 7 garçons (dont 4 issus des QPV et 2 mineurs isolés) ont partagé une expérience de 2 mois sur un objectif d'initiation à l'entrepreneuriat coopératif ; une dizaine de contrats pour un CA de 4 011 € (+69% 2017) ont été réalisés dans différents domaines : lavage de vitres, entretiens paysagers, lavage voitures et récupération et recyclage d'objets en déchèterie.</p> <p>Les progrès constatés sur la qualité du bilan restitué pour 2017, notamment sur la plus-value apportée aux jeunes bénéficiaires en termes d'initiation à la création d'entreprise sont probants. Ils sont clairement matérialisés au travers d'une fiche bilan renseignée communément par les jeunes coopérateurs et les animateurs qui restitue la plus-value pédagogique ainsi réalisée.</p> <p>En 2018 : ACEASCOP souhaite reconduire le projet dans une configuration identique.</p> <p>Cette opération qui se situe au carrefour de plusieurs approches différentes (Développement économique, Economie sociale et solidaire, Cohésion sociale) serait reconduite en lien avec le service des Déchets ménagers de la CAN.</p> <p>L'objectif reste de proposer des supports d'activité (dont le réemploi), qui permettent aux jeunes de faire l'apprentissage de la création d'entreprise.</p> <p>Le comité technique du 23 mars 2018 a émis un avis favorable pour un soutien, au titre du contrat de ville de la CAN à hauteur de 4 500 €.</p> <p>Cette participation du service Cohésion sociale et insertion sera complétée par le service des déchets ménagers à hauteur de 15 000 € (sous réserve de validation).</p>
		4 500,00													
OP 22 <i>ADIE (en partenariat avec la CMA et la CCI)</i> <i>"Encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers et offrir un appui aux entreprises existantes sur les Quartiers Politiques de la Ville de Niort"</i>	105 648,00	20 000,00	7 500,00							13 514,00			4 639,00	59 995,00	<p>En 2017, les soutiens octroyés sont de 20 000 € pour la CAN et de 7 500 € pour le CGET.</p> <p>Cette action portée par l'ADIE en lien étroit avec la CMA et la CCI vise à l'accompagnement et l'information des habitants des QPV à la création d'entreprise.</p> <p>Elle est constituée : d'atelier d'information, d'atelier d'aide à l'émergence de projets, aux seins des permanences de proximité (Clou Bouchel, Tour Chabot Gavacherie et Pontneau colline St André).</p> <p>101 personnes résidents dans les quartiers concernés y ont participé au cours de l'année ce qui représente une augmentation de 50 personnes. Ils ont pu également bénéficier le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un accompagnement en amont ; proposé par les 3 partenaires, accompagnement individuel et collectif pour la détection et l'amorçage de projet - de l'offre de financement ; microcrédit, Nacra (outil de droit commun ; stage S P Installation de la CMA et stage 5 jours pour entreprendre de la CCI) - d'une invitation à participer au salon de la création - de la mise en place des rencontres « café entreprendre » avec l'appui des conseils citoyens - de l'invitation à l'organisation de la quatrième édition des trophées des quartiers - d'un accompagnement dans la durée. <p>Pour 2018, demande de reconduction de l'opération dans la même configuration.</p> <p>Le comité technique du 23 mars 2018 a émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 10 500 € et à hauteur de 17 000 € au titre du CGET.</p>
		10 500,00	17 000,00												

Wilfrid PELISSIER
 Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Frédéric PLANCHAUD
 Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Credits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGTE												
IDEFF79 <i>"Articulation des temps de vie nouvelle action"</i>	2 666,00	1 333,00	1 333,00												L'objectif de l'action est de permettre aux participants résidents en QPV de réfléchir à l'organisation de leurs différents temps de vie pour optimiser leur projet d'insertion professionnelle ou faciliter le maintien dans l'emploi et la vie quotidienne pour les personnes possédant déjà un emploi. Des ateliers similaires ont été mis en œuvre dans d'autres QPV auprès de participants se trouvant en recherche d'emploi dans des situations très variées (avec des enfants à charge ; avec des parents à charge en perte d'autonomie ; avec des difficultés de mobilité...). Ces échanges ont permis de découvrir et de comparer les méthodes mises en œuvre par chacun pour solutionner ces problèmes. Après échange avec le porteur de projet, il est convenu que cette expérimentation doit faire préalablement l'objet d'une mobilisation citée auprès des prescripteurs potentiels pour parvenir à une orientation conséquente du public (acteurs de l'IAE ; référents de parcours PLIE, Mission locale, travailleurs sociaux, Confédération Syndicale des Families, CSC...). Pour y parvenir une reprogrammation du calendrier lié à la réalisation des deux demi-journées d'ateliers collectifs est actée. Soit : premier atelier le 15 novembre, le deuxième sera réalisé dans le courant du mois de janvier 2019. Le plan de financement de l'opération recouvre les temps de préparation nécessaires à l'organisation de l'action ainsi que les coûts liés à sa réalisation. soit : 1 333 € CGTE + 1333 € CAN = 2666 € Avis des services instructeurs : Avis favorable au regard de la prise en compte par l'opérateur des avis et des propositions formulés par les services instructeurs dans le cadre de la reprogrammation de l'opération. Avis favorable du comité technique du 20 septembre 2018 pour un soutien à hauteur de 1 333 € au titre de la CAN ET 1 333 € au titre du CGTE.
		1 333,00	1 333,00												
Mission locale <i>"Passerelles pour l'emploi 5"</i>	13 651,50		12 130,00												Depuis le 1er/12/2015, la Mission locale a proposé plusieurs actions nommées "Passerelles" : "Passerelles 1" (du 1er/12/2015 au 1er/12/2016) ; "Passerelles 2" (du 1er/12/2016 au 30/06/2017) ; "Passerelles 3" (du 1er /07/2017 au 31/12/2017) ; "Passerelles 4" (du 1er /01/2018 au 30/06/2018). Chaque action a accueilli en moyenne une 30aine de jeunes autour d'ateliers qui leur ont permis de découvrir et visiter plus d'une 30aine d'entreprises exerçant leur activité sur la CAN. Sur la base du bilan fourni pour l'année 2017 (Passerelles 2 et 3), 44 jeunes dont 89 % issus des QPV ont été orientés, toutes et tous mobilisés par l'équipe de conseillers Mission locale. - 32 Jeunes de moins de 26 ans ont participé à l'action (72 % de taux de participation sur 44 positionnements). - 19 hommes et 13 femmes Sur les 32 jeunes participants, 81% de sorties positives (avec le prétexte de réaliser une plaquette composée de CV d'entreprises) sur les objectifs suivants : -Se mettre en dynamique positive individuelle et collective -Développer ses savoir être, ses capacités et ses compétences en entreprises -Multiplier les contacts, les rencontres avec des chefs d'entreprises -Créer, développer et partager un réseau -Se créer des opportunités personnelles en initiant des démarches -Vivre et partager une expérience collective avec d'autres jeunes. Le bilan 2017 a été présenté en Comité de pilotage et transmis en janvier 2018 au service CSI de la CAN, DDCSPP et la déléguée du Préfet. Au regard des profils des jeunes accompagnés sur les 2 actions "Passerelles" en 2017, il a été décidé que les jeunes cessent d'élaborer des plaquettes et qu'ils produisent, à la place, des vidéos courtes sur les entreprises. Le coût global de "Passerelles 5" reste identique aux précédentes sessions, toutefois on peut observer une nouvelle ligne de dépenses (pilotage) de 1 416 euros de motivée par la Mission locale. Ce dossier a été soumis aux services instructeurs lors d'une consultation écrite. Les personnes qui ont répondu ont souhaité la reconduction de l'action. Après examen du dossier, les membres du groupe d'instruction proposent un avis favorable à hauteur du montant demandé soit 13 651,50 euros pour la poursuite de l'accompagnement de 12/25 jeunes issus pour partie des QPV pour le dernier semestre 2018. Pour rappel, "Passerelles 4" montant octroyé en 2017 : 12 130,20 euros au titre de la CAN (contrat ville) Le comité technique du 16 mai 2018 a émis un avis favorable pour un soutien au titre de la CAN à hauteur de 12 130 €.
		12 130,00												1 521,50	

Wilfrid PELISSIER
 Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Frédéric PLANCHAUD
 Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

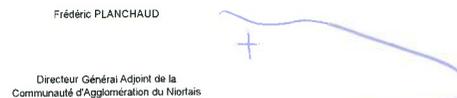
Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

PROJET	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET												
MIPE "Prospection entreprise" nouvelle action	52 775,00	14 000,00	1 282,00						22 000,00	8 718,00				6 775,00	<p>Le droit intermédiaire de l'opérateur prescrip- teur par l'opérateur est mis en place d'une méthodologie organisée de travail entre les structures SIAE concernées, la chargée de relation et un réseau d'entreprises en développement.</p> <p>Au terme de ces 9 premiers mois, 22 prescriptions, dont 6 résidents QPV, ont été adressées à la chargée de mission sur la base des critères du savoir-faire et de la motivation identifiés par les accompagnateurs.</p> <p>Au-delà des offres recueillies auprès des agences d'interim et de service à la personne, 37 projets d'intégration définitive, CDI ou CDD longs ont été proposés par les entreprises.</p> <p>A ce stade, le rapport offre/prescription fait apparaître la nécessité d'élargir le périmètre des prescripteurs, notamment en direction des autres partenaires du PLIE ainsi que de ceux missionnés par le Conseil départemental.</p> <p>Néanmoins, pour ce faire il est nécessaire que l'opérateur adapte et reformule sa méthodologie d'intervention à cette nouvelle échelle en proposant un mode de concertation qui contribue à fluidifier les échanges de manière à augmenter sensiblement le flux des candidatures.</p> <p>Sous cette réserve, ils est proposé un avis favorable afin de soutenir ce projet au titre de la CAN, pour la période du 01/12/2018 au 31/12/2019.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 20 septembre 2018 pour un soutien au titre de la CAN à hauteur de 14 000 € et à hauteur de 1 282 € au titre du CGET.</p>
		14 000,00	1 282,00												

	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	ARS	DIRECCTE	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	Ville de Niort	CAF	FSE	Autres ressources
		CAN	CGET											
Total 1ère programmation	1 647 951,98	80 500,00	1 333,00			271 517,00	0,00		93 000,00	326 014,00	2 000,00	1 000,00	424 880,98	431 550,00
		81 000,00	17 000,00											1 521,50
Total 2ème programmation	13 651,50	0,00	12 130,00											1 521,50
	13 651,50	12 130,00												1 521,50
Total 3ème programmation	388 560,00	78 813,00	13 078,00				0,00		102 900,00	73 488,00		15 000,00		108 999,00
		78 813,00	14 360,00											
Enveloppe globale		190 000,00	31 360,00											

Wilfrid PELLISSIER

 Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Frédéric PLANCHAUD

 Directeur Général Adjoint de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2020
 Date de réception préfecture : 30/11/2020

Glossaire Contrat de ville

ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
ASPIR	Accompagnement Social et Professionnel Individuel Renforcé
ASV	Atelier Santé Ville
CADEF	Comité d'Animation Départemental Enfance Famille
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAN	Communauté d'Agglomération du Niortais
CBE	Comité Bassin d'Emploi
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HSDS	Habitat Sud Deux-Sèvres
INSEE	L'Institut national de la statistique et des études économiques
IRIS	Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants.
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
MOUSA	Maitrise d'Œuvre urbaine et sociale
OPAH RU	Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local d'Insertion et Emploi
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PRE	Programme de Réussite Educative
PRUS	Projet de Rénovation Urbaine et Sociale
PSL	Plan Stratégique Local
PSP	Plan Stratégique de Patrimoine
REP	Réseau d'Education Prioritaire
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDEC	Schéma de Développement Economique et Commercial
SDI	Schéma directeur des Infrastructures
SEGPA	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SPEP	Service Public de l'Emploi de Proximité
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Baties

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

SERVICE COHÉSION SOCIALE

Tél. 05 17 38 80 04 ou 05

agglo@agglo-niort.fr



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C63-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020